

COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER

Actualisation du Document de référence 2017

incluant le Rapport financier semestriel 2018





Rapport d'activité



Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise



Rapport de gestion



Rapport sur le contrôle et suivi des risques



Éléments financiers



Éléments juridiques



La présente actualisation du Document de référence a été déposée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 27 août 2018 conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Elle complète le Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28 mars 2018, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Elle pourra être utilisée à l'appui d'une opération financière si elle est complétée par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Sommaire

Rapport d'activité	2
Profil	3
Environnement économique	3
Activité	3
Chiffres clés	4
 Rapport sur le gouvernement d'entreprise	 10
Capital	11
Organes de direction et d'administration	12
 Rapport de gestion	 14
Rapport de gestion du 1 ^{er} semestre 2018	15
 Rapport sur le contrôle et le suivi des risques	 22
1. Gouvernance et dispositif de gestion des risques	23
2. Évolution de l'actif	26
3. Évolution du passif	27
4. Ratios prudentiels	28
5. Analyse du risque de crédit et de contrepartie	30
6. Analyse des risques financiers	38
7. Les risques opérationnels	41
8. Le risque de non-conformité	43
 Éléments financiers	 46
Comptes individuels	47
Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle	76
 Éléments juridiques	 78
Informations générales	79
Responsables du document et du contrôle des comptes	80
Table de concordance AMF	82

Abréviations utilisées dans le document :
Milliards d'euros : Md€
Millions d'euros : M€
Milliers d'euros : k€



Rapport d'activité

PROFIL

3

ACTIVITÉ

3

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

3

CHIFFRES CLÉS

4

Profil

La Compagnie de Financement Foncier est un établissement de crédit agréé en qualité d'établissement de crédit spécialisé et de société de crédit foncier.

Filiale à 100 % du Crédit Foncier [A-(positive)/A1(stable)/A(positive)/AA-(stable)]⁽¹⁾, affiliée à BPCE [A(positive)/A1(stable)/A(positive)]⁽²⁾, sa mission consiste à financer l'activité de crédit hypothécaire et de crédit au Secteur public, pour sa maison mère et pour des entités du Groupe BPCE, par l'émission d'obligations foncières notées [AAA (stable)/Aaa (stable)/AAA (stable)]⁽³⁾.

Les obligations foncières de la Compagnie de Financement Foncier sont des *covered bonds* légaux conformes aux directives européennes UCITS 52-4⁽⁴⁾ et CRD⁽⁵⁾ ainsi qu'à l'article 129 du règlement européen CRR⁽⁶⁾. Les émissions de la Compagnie de Financement Foncier sont éligibles au programme de refinancement

auprès de la Banque Centrale Européenne (BCE) sauf certains placements privés et les émissions en devises étrangères.

Depuis 2012, la Compagnie de Financement Foncier est adhérente au Covered Bond Label de l'ECBC⁽⁷⁾. Ce label a été créé afin de répondre aux attentes des acteurs du marché des *covered bonds* qui demandaient un renforcement des standards et un accroissement de la transparence, notamment par la diffusion d'une information harmonisée et régulière aux investisseurs.

Forte de son ancrage au sein du Crédit Foncier, émetteur d'obligations foncières depuis 1852, la Compagnie de Financement Foncier demeure un acteur majeur sur son marché, avec un encours d'obligations foncières (y compris les dettes rattachées) de 62,7 Md€ au 30 juin 2018 et un volume émis de 4,2 Md€ sur le 1^{er} semestre 2018.

Environnement économique

L'expansion de l'économie mondiale, débutée au milieu de l'année 2016, s'est globalement accélérée. La croissance devrait rester forte dans les pays avancés cette année puis ralentir l'année prochaine, tandis que dans les pays émergents et en développement la croissance devrait s'accélérer puis se stabiliser.

Cette année et l'année prochaine, le Fonds Monétaire International (FMI) indique que la croissance mondiale atteindra les 3,9 %⁽⁸⁾, contre 3,8 % en 2017. Cette légère augmentation est due notamment à une croissance rapide dans la zone euro, au Japon, en Chine et aux États-Unis, ces pays ayant connu une croissance supérieure aux attentes de l'an dernier, ainsi qu'à une reprise dans les pays exportateurs de produits de base.

En Europe, la croissance globale de 6 % en 2017 s'explique par un environnement extérieur favorable, un affermissement de la demande d'exportations et un accès plus aisé au crédit en zone Euro. Ces conditions ont évolué en 2018 : la croissance devrait ralentir à 4,3 % puis 3,7 % en 2019⁽⁹⁾.

Concernant la France, le taux de croissance du PIB réel devrait passer de 2,3 % en 2017 à 1,9 % en 2018, taux qui devrait se maintenir en 2019⁽⁹⁾ selon l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) grâce à un investissement soutenu de la part des entreprises et des ménages. L'inflation est quant à elle en hausse avec un taux de 1,98 % en mai 2018, contre 0,81 % en mai 2017⁽¹⁰⁾.

Activité

Au cours du 1^{er} semestre 2018 la Compagnie de Financement Foncier a émis pour 4,2 Md€ d'obligations foncières. Ce volume comprend notamment trois *benchmarks* : une émission de 1,0 Md€

à 10 ans effectuée en janvier, 1,5 Md€ à 5 ans en avril, et 1,25 Md€ à 8 ans réalisée en mai. Ces émissions ont bénéficié d'un fort niveau de souscription, sur une base d'investisseurs diversifiée.

(1) Standard & Poor's/Moody's/Fitch Ratings/Scope Ratings, notations mises à jour à la date de dépôt de l'actualisation du Document de référence.

(2) Standard & Poor's/Moody's/Fitch Ratings, notations mises à jour à la date de dépôt de l'actualisation du Document de référence.

(3) Standard & Poor's/Moody's/ScopeRatings, notations mises à jour à la date de dépôt de l'actualisation du Document de référence.

(4) UCITS : Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities, directive sur les dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM).

(5) CRD : Capital Requirements Directive, directive sur les exigences de fonds propres.

(6) CRR : Capital Requirements Regulation, règlement sur les exigences en fonds propres.

(7) ECBC : European Covered Bond Council.

(8) Fonds Monétaire International (FMI), Perspectives de l'économie mondiale, avril 2018.

(9) Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Perspectives économiques, 30 mai 2018.

(10) Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Mesure de l'inflation (IPC).

Chiffres clés

CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉMETTEUR

Émetteur : Compagnie de Financement Foncier, affiliée au Groupe BPCE

Maison mère : Crédit Foncier (100 %), filiale de BPCE (100 %)

Type d'obligations émises : obligations foncières

Programmes d'émissions : EMTN, AMTN & USMTS

Prestataire unique :

Crédit Foncier [A- (positive)/A1 (stable)/A (positive)/AA- (stable)] ⁽¹⁾

Filiale de BPCE [A (positive)/A1 (stable)/A (positive)] ⁽²⁾

Notations des obligations foncières	Note long terme	Perspective
Standard & Poor's	AAA	Stable
Moody's	Aaa	Stable
Scope Ratings	AAA	Stable

BILAN ÉCONOMIQUE SIMPLIFIÉ

	Au 30/06/2018		Au 31/12/2017	
	Md€	%	Md€	%
ACTIF (par type d'exposition)				
Prêts hypothécaires et assimilés	39,9	51,8	39,4	50,3
Expositions Secteur public	28,6	37,2	29,8	38,0
Secteur public en France*	20,1	26,1	21,2	27,1
Secteur public à l'étranger	8,5	11,1	8,6	11,0
Valeurs de remplacement et autres actifs	8,4	11,0	9,2	11,7
Valeurs de remplacement	6,7	8,6	6,8	8,6
Autres actifs	1,8	2,3	2,4	3,1
TOTAL ACTIF	77,0	100,0	78,4	100,0

* Y compris les dépôts et prêts court terme à la Banque de France de 0,4 Md€ fin juin 2018 et 0,7 Md€ fin 2017.

	Au 30/06/2018		Au 31/12/2017	
	Md€	%	Md€	%
PASSIF				
Ressources privilégiées	62,6	81,3	63,3	80,8
Obligations foncières	62,7	81,5	63,4	80,9
Écart de change sur obligations foncières	- 0,3	- 0,4	- 0,3	- 0,3
Autres ressources privilégiées	0,2	0,3	0,2	0,2
Écart lié à la couverture des éléments de bilan	1,0	1,3	0,9	1,2
Ressources non privilégiées	13,4	17,4	14,1	18,0
Dettes chirographaires	7,9	10,3	8,7	11,1
Dettes subordonnées et assimilées	2,3	2,9	2,3	2,9
Capitaux propres, provisions et FRBG	3,2	4,1	3,2	4,0
TOTAL PASSIF	77,0	100,0	78,4	100,0

Fonds propres selon les règles CRR/CRD IV

3,1 4,0 3,1 4,0

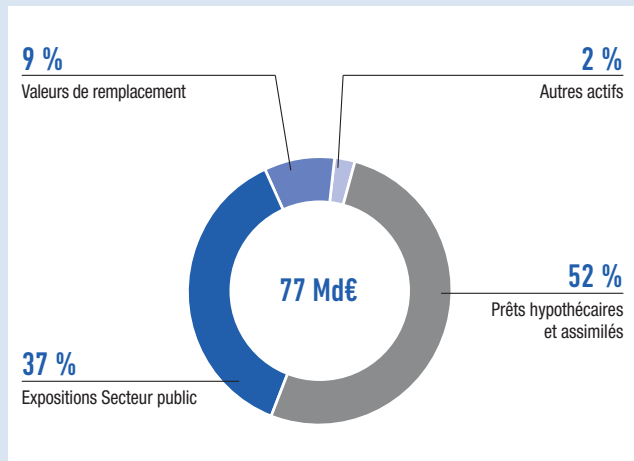
(1) Notations Standard & Poor's/Moody's/Fitch/Scope Ratings actualisées à la date de dépôt de l'actualisation du Document de référence.

(2) Notations Standard & Poor's/Moody's/Fitch Ratings actualisées à la date de dépôt de l'actualisation du Document de référence.

■ RÉPARTITION DES ACTIFS ⁽¹⁾

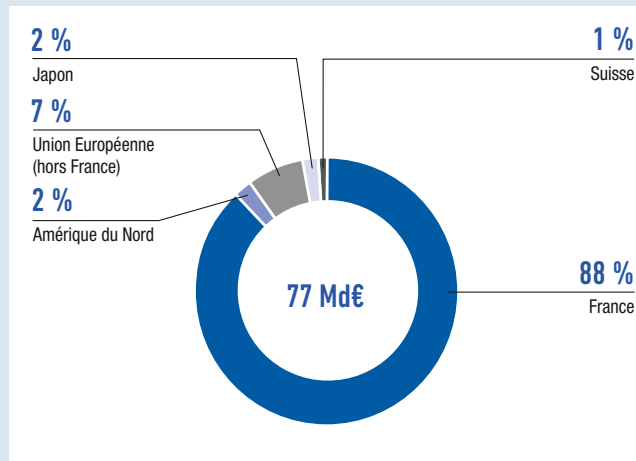
■ Par typologie

30 JUIN 2018

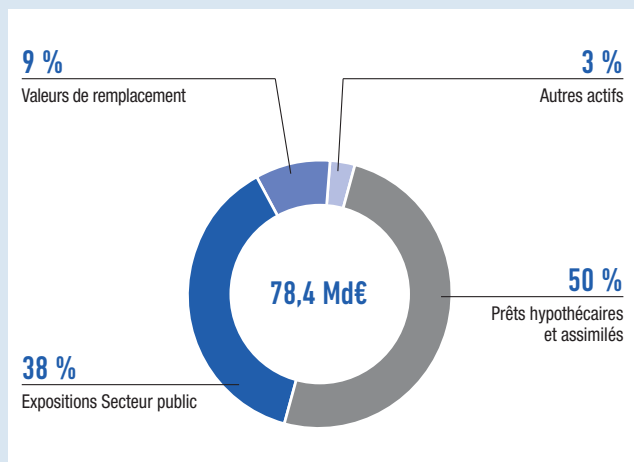


■ Par zone géographique

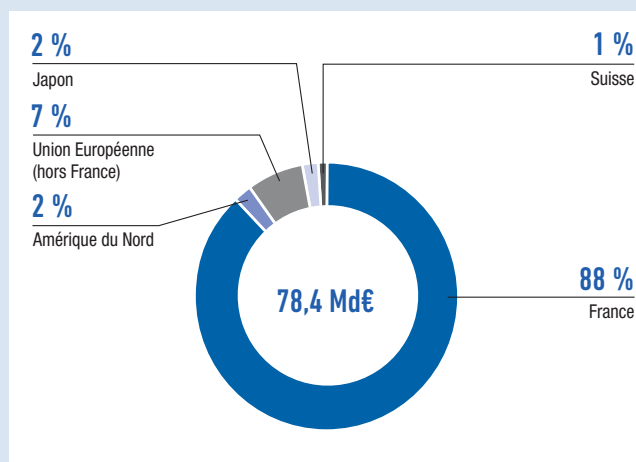
30 JUIN 2018



31 DÉCEMBRE 2017



31 DÉCEMBRE 2017

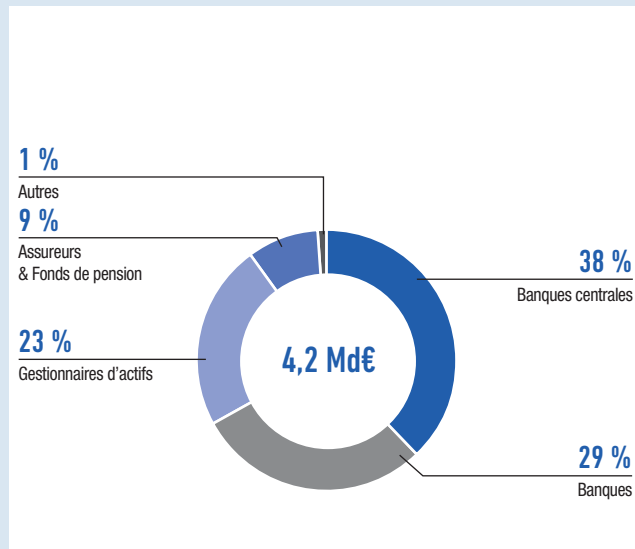


(1) Pour d'avantage de précision, se référer à la partie 5.1.1 du rapport sur le contrôle et suivi des risques.

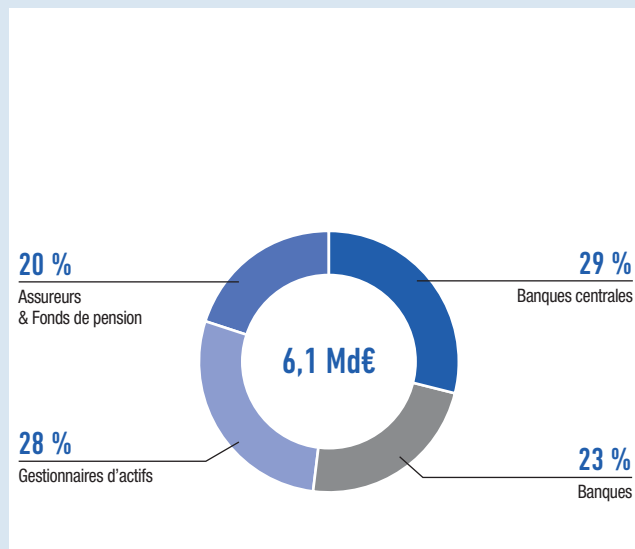
RÉPARTITION DES ÉMISSIONS

■ Par type d'investisseurs

30 JUIN 2018

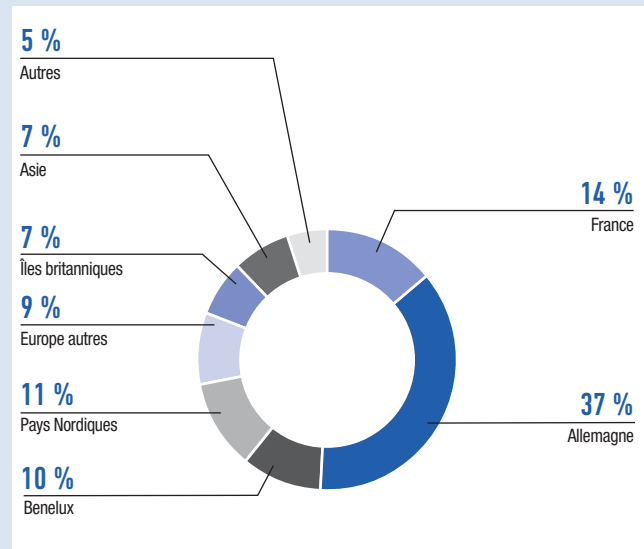


31 DÉCEMBRE 2017

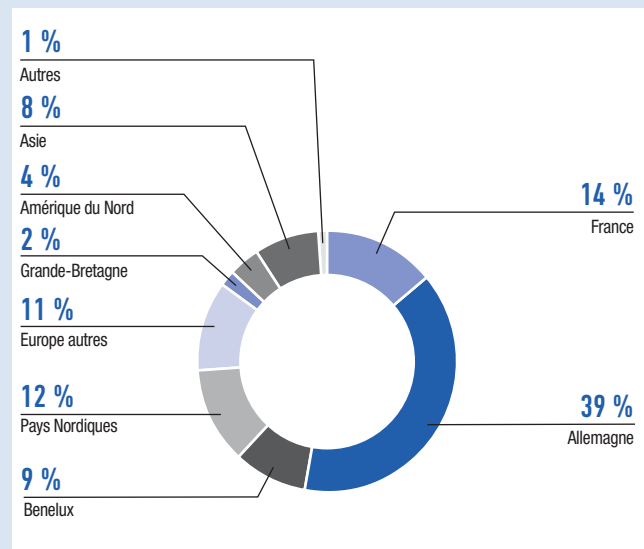


■ Par zone géographique*

30 JUIN 2018



31 DÉCEMBRE 2017

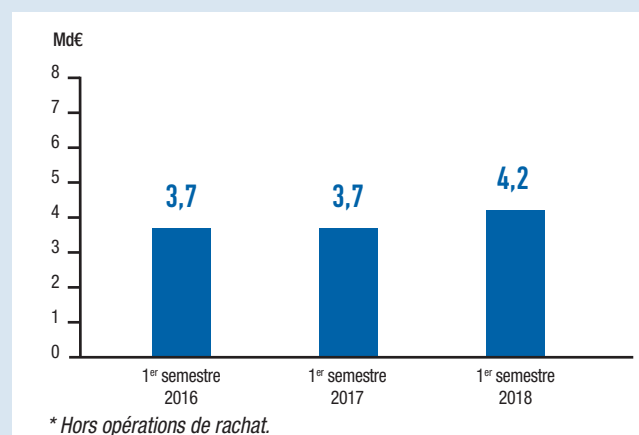


* Hors Eurosysteme.

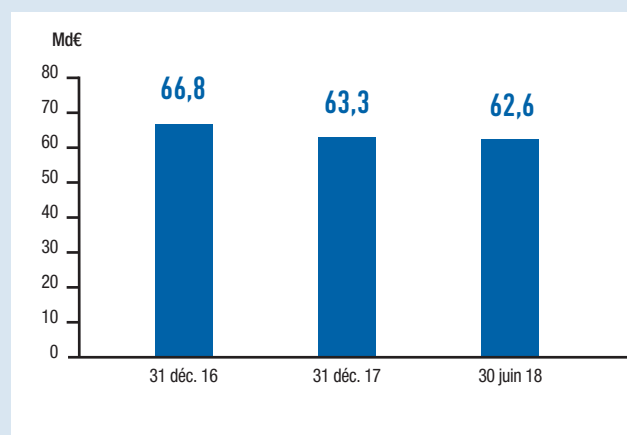
INDICATEURS DE PERFORMANCE

ACTIVITÉ

Obligations foncières émises*

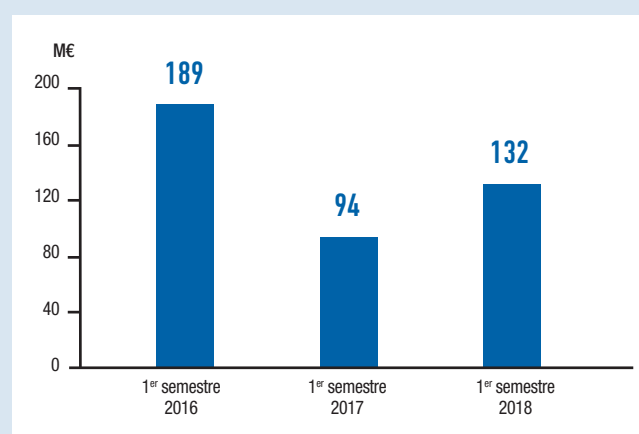


Passif privilégié

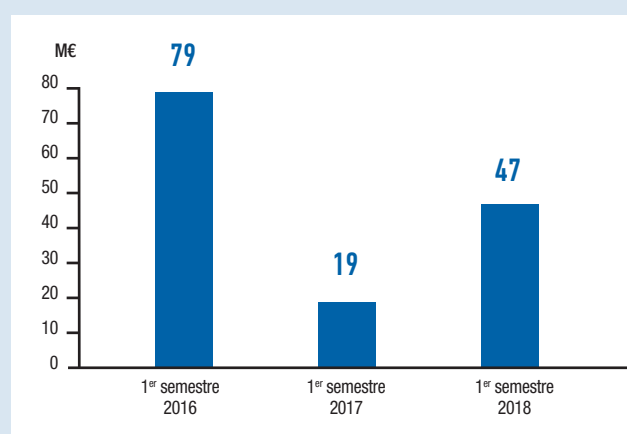


RÉSULTAT

Produit net bancaire

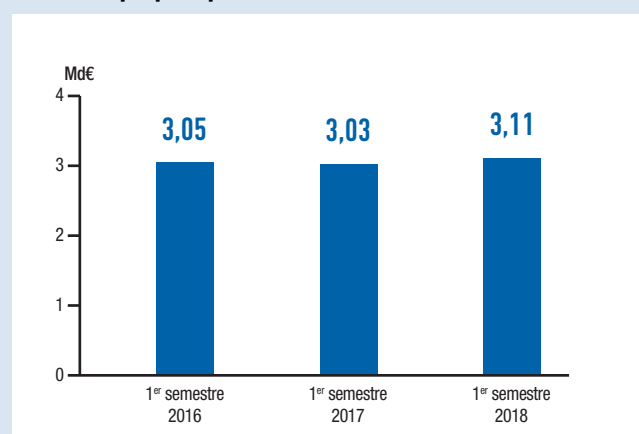


Résultat net

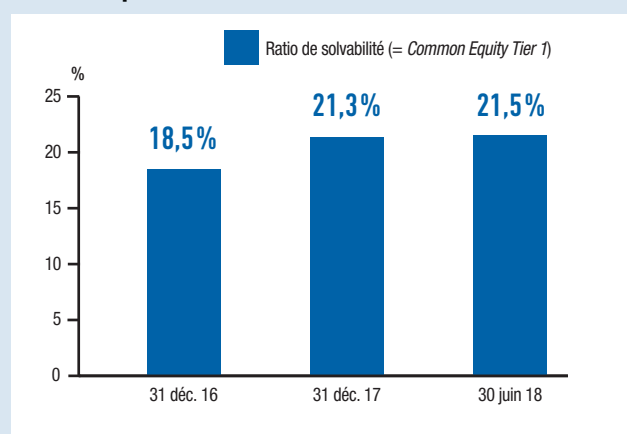


STRUCTURE FINANCIÈRE

Fonds propres prudeniels

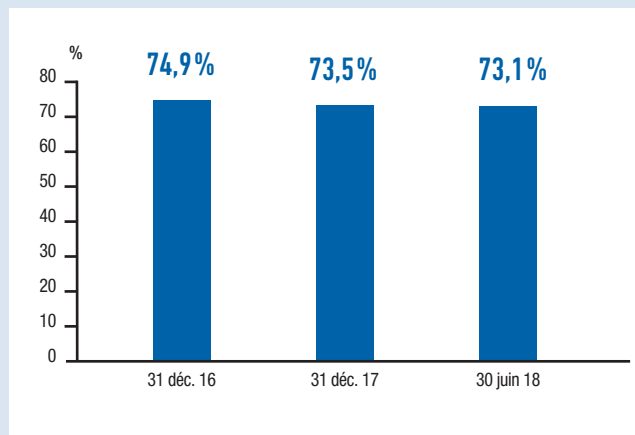


Ratios prudentiels

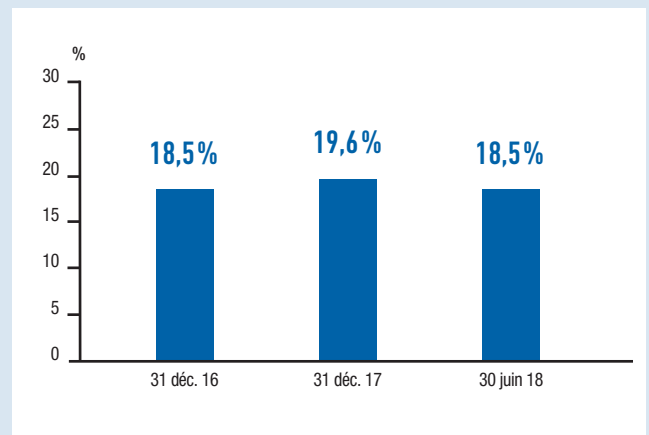


RATIOS SPÉCIFIQUES À LA SOCIÉTÉ DE CRÉDIT FONCIER

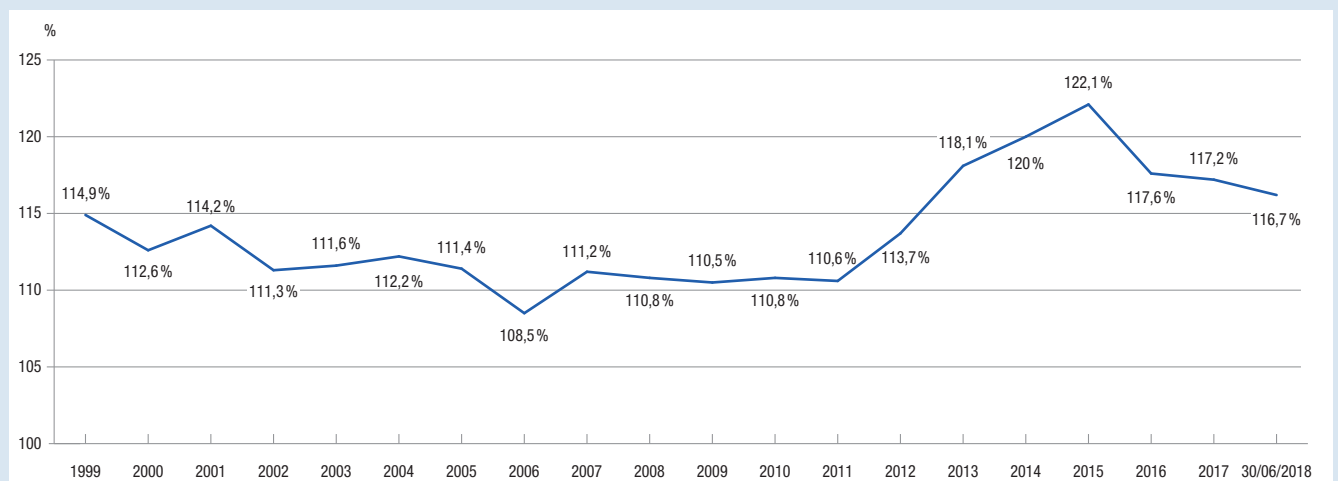
■ Quotité moyenne des créances hypothécaires aux Particuliers



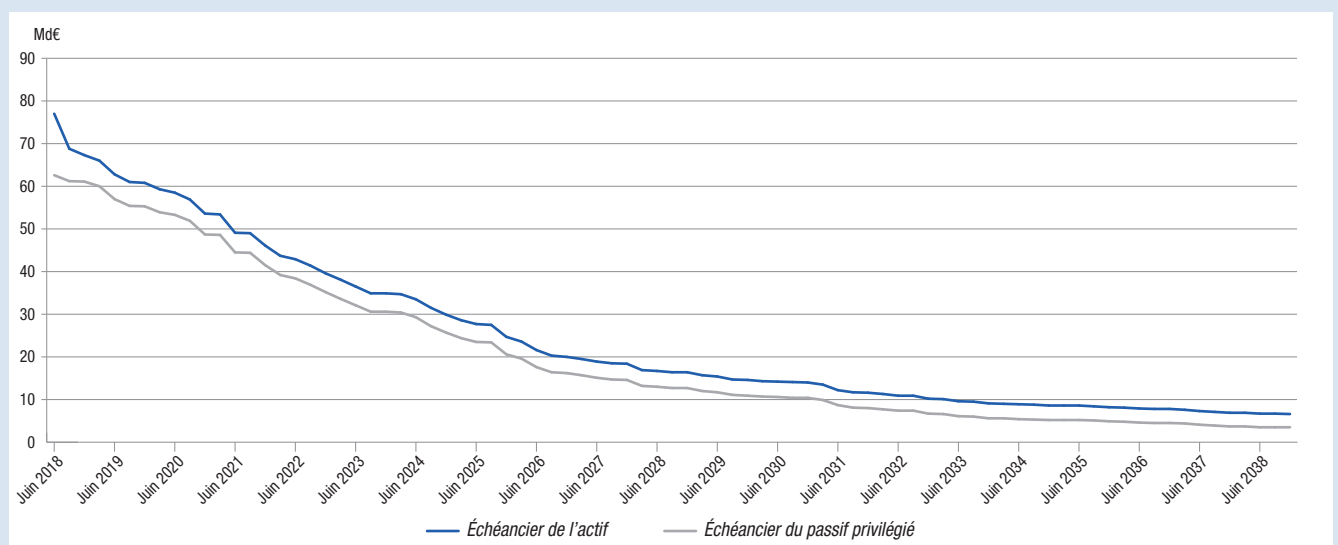
■ Ratio ressources non privilégiées/ressources privilégiées



■ Ratio de surdimensionnement réglementaire



■ Échéancier de l'actif et du passif privilégié



FAITS MARQUANTS

Conséquences pour la Compagnie de Financement Foncier du projet lié à l'évolution des métiers du Crédit Foncier, maison mère de la Compagnie de Financement Foncier.

Le 26 juin 2018, le Crédit Foncier et le Groupe BPCE ont annoncé un projet d'intégration des activités et des compétences du Crédit Foncier dans les entités du Groupe BPCE. Ce projet est sujet, depuis le 20 juillet 2018, à information-consultation des instances représentatives du personnel du Crédit Foncier et des entités du groupe concernées et à approbation par les organes sociaux compétents.

Une fois l'avis de ces instances obtenu, sous réserves de modifications et en cas de mise en œuvre de ce projet, la Compagnie de Financement Foncier resterait une filiale stratégique du Groupe BPCE, sous le régime de l'affiliation, adhérant donc au mécanisme de solidarité du Groupe. BPCE continuerait ainsi à s'assurer du bon remboursement de la dette émise par la Compagnie de Financement Foncier.

Dans cette hypothèse, la Compagnie de Financement Foncier serait principalement repositionnée sur le refinancement d'actifs du Secteur public et assimilés de l'ensemble du Groupe BPCE.



Rapport sur le gouvernement d'entreprise

CAPITAL

11

ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

12

Capital

Au 30 juin 2018, le capital souscrit s'élève à 2 537 459 936 €. Il est représenté par 158 591 246 actions entièrement libérées d'un montant nominal de 16 €.

Il n'existe aucune autorisation d'augmentation de capital qui n'ait pas été utilisée, ni de capital potentiel.

Le Crédit Foncier détient 100 % du capital et des droits de vote de la Société à l'exception d'une action détenue par un Administrateur.

PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES EXERÇANT UN CONTRÔLE SUR LA SOCIÉTÉ

Crédit Foncier 19, rue des Capucines 75001 Paris 542 029 848
RCS Paris

INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE CRÉDIT FONCIER DE FRANCE, DONT LA COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER FAIT PARTIE

Le Crédit Foncier a pour principale activité de consentir des concours immobiliers aux particuliers et aux professionnels de l'immobilier avec garantie hypothécaire, des prêts aux collectivités territoriales ainsi que des financements structurés et d'émettre des obligations en représentation de ces prêts.

Dès sa création en 1852, le Crédit Foncier a bénéficié, jusqu'en 1999, du statut spécial de société de crédit foncier, émettant à ce titre des obligations foncières.

Acteur central du financement immobilier spécialisé et chargé de missions de service public par la distribution de prêts aidés par l'État, le Crédit Foncier, à la suite de la crise du secteur immobilier des années 1990 ainsi que de la suppression de ces prêts aidés, rejoint la sphère privée en 1999, acquis à plus de 90 % par le Groupe Caisse d'Épargne.

Dans le contexte législatif encadrant cette acquisition, le Parlement a créé un nouveau statut spécifique pour les sociétés de crédit foncier. La Compagnie de Financement Foncier est alors constituée et agréée en tant que société de crédit foncier par le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI). Le Crédit Foncier lui a apporté la totalité de ses obligations foncières et les actifs qui les garantissaient, en vertu des dispositions de l'article 110 de la loi du 25 juin 1999.

Après avoir été adossé au Groupe Caisse d'Épargne entre 1999 et 2009, le Crédit Foncier est depuis 2009 affilié au Groupe BPCE, né du rapprochement des groupes Caisse d'Épargne et Banque Populaire. Depuis le 5 août 2010, le Crédit Foncier est détenu à 100 % par l'Organe central de BPCE.

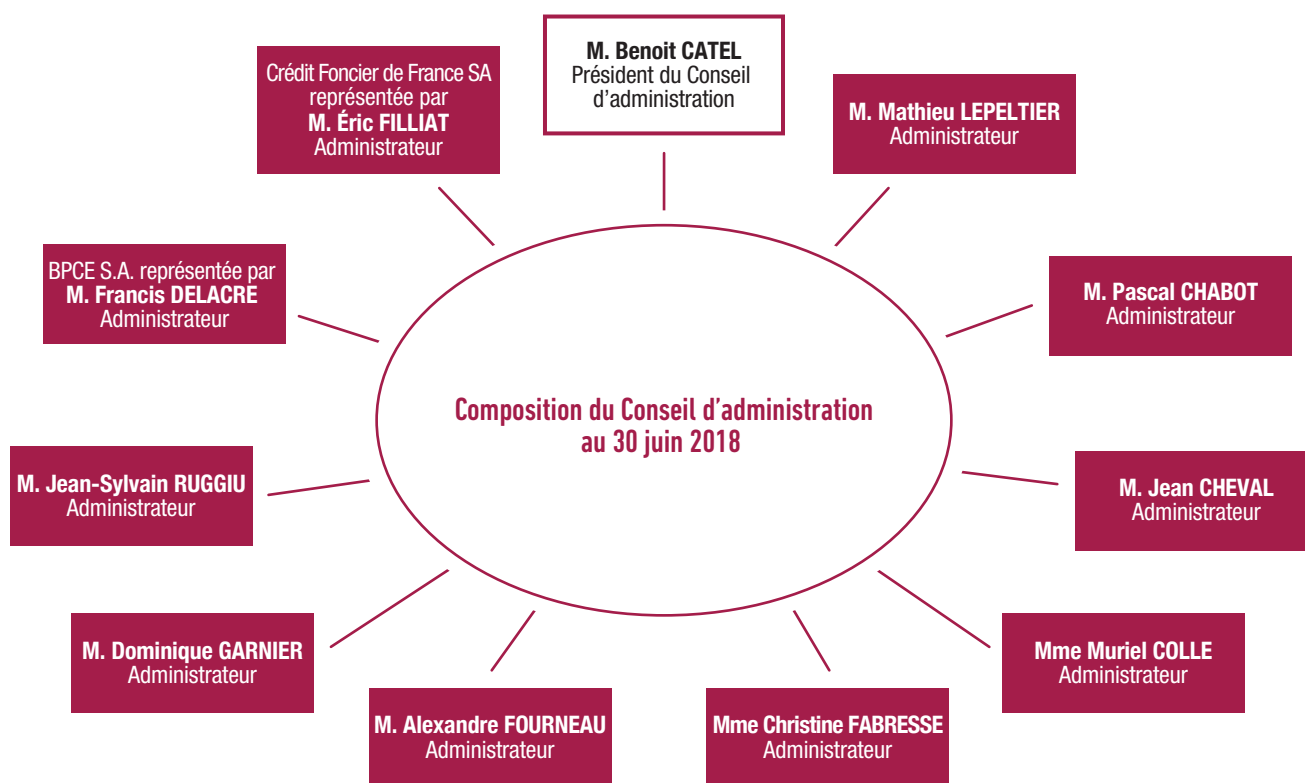
Organes de direction et d'administration

LA DIRECTION GÉNÉRALE AU 30 JUIN 2018

M. Olivier AVIS, Directeur général

M. Paul DUDOUIT, Directeur général délégué

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 30 JUIN 2018



Mouvements au sein du Conseil d'administration au cours du 1^{er} semestre 2018

L'Assemblée générale du 16 mai 2018 a :

- renouvelé le mandat de M. Benoît CATEL en qualité d'Administrateur ;
- renouvelé le mandat de Mme Christine FABRESSE en qualité d'Administrateur ;
- renouvelé le mandat de M. Dominique GARNIER en qualité d'Administrateur ;
- ratifié la cooptation de Mme Muriel COLLE en qualité d'Administrateur ;
- ratifié la cooptation de M. Mathieu LEPELTIER en qualité d'Administrateur.

Suite au renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Benoît CATEL par l'Assemblée générale, le Conseil d'administration en date du 16 mai 2018 a décidé de le renouveler en qualité de Président du Conseil d'administration pour la durée de son mandat d'Administrateur.

Le Conseil d'administration du 28 juin 2018 a pris acte de la démission de M. Cédric MIGNON de son mandat d'Administrateur en date du 17 mai 2018.

Sur proposition du Comité des nominations, le Conseil d'administration du 28 juin 2018 a coopté M. Jean-Sylvain RUGGIU, en remplacement de M. Cédric MIGNON, pour la durée restante de son mandat soit jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2019.



Rapport de gestion

RAPPORT DE GESTION DU 1^{ER} SEMESTRE 2018

1. Principales opérations de la période	15	7. Analyse des risques financiers	19
2. Évolution de l'actif	15	8. Informations prudentielles et réglementaires	20
3. Évolution du passif	17	9. Autres informations	20
4. Analyse du compte de résultat	18	10. Perspectives d'avenir	20
5. Facteurs de risques	18	11. Informations relatives au contrôle interne	21
6. Analyse du risque de crédit	19		

Rapport de gestion du 1^{er} semestre 2018

Au 1^{er} semestre 2018, l'activité de la Compagnie de Financement Foncier est restée conforme aux orientations stratégiques du Crédit Foncier, en synergie étroite avec le Groupe BPCE, et à ses propres engagements de gestion.

La Compagnie de Financement Foncier a émis sur cette période 4,2 Md€ d'obligations foncières. Au 30 juin 2018, le bilan de la

Compagnie de Financement Foncier est de 77,0 Md€ et son résultat net de 47,4 M€.

Les émissions de dettes privilégiées de la Compagnie de Financement Foncier bénéficient de la meilleure note de Standard & Poor's, Moody's et Scope Ratings : respectivement AAA, Aaa et AAA, perspectives stables.

1. Principales opérations de la période

ACQUISITIONS ET CESSIONS

Au cours du 1^{er} semestre 2018, la Compagnie de Financement Foncier a acquis auprès du Crédit Foncier des créances pour un montant de 3,9 Md€ créances rattachées incluses, auquel se rajoute 0,2 Md€ d'engagements de financement.

FINANCEMENTS ET GESTION DE LA TRÉSORERIE

Au cours du 1^{er} semestre 2018, la Compagnie de Financement Foncier a émis pour 4,2 Md€ nets d'obligations foncières réparties en :

- 3,75 Md€ d'émissions publiques ;
- 0,45 Md€ d'émissions privées.

Toutes les émissions du 1^{er} semestre 2018 ont été libellées en euros. La répartition de leur placement confirme la diversité et la

profondeur de la base d'investisseurs de la Compagnie de Financement Foncier avec en particulier la forte présence des investisseurs institutionnels et des banques centrales. Ces émissions ont été effectuées dans de très bonnes conditions financières et avec d'excellents niveaux de souscription, illustrant la persistance de la qualité de la signature de la Compagnie de Financement Foncier sur les marchés.

Le 1^{er} semestre 2018 a été marqué par les trois émissions publiques *benchmark* suivantes :

- 1,0 Md€ à 10 ans en janvier ;
- 1,5 Md€ à 5 ans en avril ;
- 1,25 Md€ à 8 ans en mai.

Au 30 juin 2018, l'encours d'obligations foncières s'élève à 62,7 Md€, dettes rattachées incluses.

2. Évolution de l'actif

ACTIF (en k€)	30/06/2018	31/12/2017
Caisse et banques centrales	445 900	670 000
Effets publics et valeurs assimilées	3 379 947	3 364 394
Prêts et créances sur les établissements de crédit	26 645 290	28 761 396
• À vue	54 214	151 078
• À terme	26 591 076	28 610 318
Opérations avec la clientèle	39 847 966	38 639 497
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 537 314	4 511 584
Participations et autres titres détenus à long terme	0	0
Immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
Autres actifs	63 556	214 855
Comptes de régularisation	2 037 065	2 204 862
TOTAL DE L'ACTIF	76 957 040	78 366 588

Le total du bilan de la Compagnie de Financement Foncier est en baisse au 30 juin 2018 par rapport à la situation du 31 décembre 2017 (- 1,4 Md€, soit - 2 %), en ligne avec la stratégie de maîtrise du bilan du groupe Crédit Foncier.

L'évolution de l'actif de la Compagnie de Financement Foncier a notamment été marquée par :

- une baisse de l'encours des prêts et créances sur les établissements de crédit (- 2,1 Md€ par rapport à fin

décembre 2017) ; cette baisse concerne notamment les prêts au Crédit Foncier, garantis par des créances sous le régime de l'article L. 211-38 (- 1,9 Md€ par rapport à fin décembre 2017) ;

- une légère baisse des avoirs en Banque de France (- 224 M€), en particulier du fait d'un pilotage actif pour maîtriser le coût de portage de la trésorerie ;
- une hausse de l'encours de prêts à la clientèle (l'encours des crédits à l'habitat a augmenté de 1,7 Md€ par rapport au 31 décembre 2017).

CRÉDITS À L'HABITAT ET IMPACT DES REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS

Au global, l'encours de crédits à l'habitat, détenus en direct ou mobilisés au travers des L. 211-38, est stable par rapport à fin 2017. Ce résultat s'explique par un équilibre entre les nouveaux refinancements et un volume des remboursements anticipés plus faible que lors des exercices précédents.

(en M€)	30/06/2018	31/12/2017	Variation
Créances hypothécaires non-commerciales (cf. note 2)	33 107	31 444	+ 1 663
Prêts aux Particuliers L. 211-38 garantis par des prêts immobiliers (note 23)	7 261	8 857	- 1 596
TOTAL	40 368	40 301	+ 67

REFINANCEMENT GROUPE ET MOBILISATION DE CRÉANCES

Dans le cadre de son activité, la Compagnie de Financement Foncier offre également au Crédit Foncier et aux autres entités du Groupe BPCE des refinancements par le biais de prêts, garantis par la mobilisation de créances.

Ces prêts sont classés en prêts et créances à terme sur les établissements de crédit. À fin juin 2018, l'encours de ces prêts s'élève à 25,7 Md€ et est constitué de :

- 16,6 Md€ de prêts au Crédit Foncier, majoritairement garantis par des créances sur le Secteur public territorial en France ;
- 2,5 Md€ de prêts à d'autres entités du Groupe BPCE, également garantis par des créances sur le Secteur public territorial en France ;

- 6,6 Md€ de prêts à BPCE au titre des valeurs de remplacement, garantis par un portefeuille de créances.

Le montant global des garanties reçues en couverture de ces prêts s'élève à 26 Md€, correspondant au capital restant dû des créances affectées en garantie au 30 juin 2018.

AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

Les autres actifs s'établissent à 63,6 M€ au 30 juin 2018 contre 214,9 M€ au 31 décembre 2017 (la créance figurant au 31 décembre 2017 représente l'indemnité due par le Crédit Foncier au titre de l'économie d'impôt sur les sociétés à raison du déficit fiscal constaté en 2017 et de la réallocation par BPCE d'une charge d'impôt sur les exercices 2013 à 2016).

Les comptes de régularisation s'établissent à 2,0 Md€ au 30 juin 2018, en légère baisse contre 2,2 Md€ au 31 décembre 2017.

3. Évolution du passif

PASSIF (en k€)	30/06/2018	31/12/2017
Banques centrales	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	7 509 597	7 945 176
• À vue	0	0
• À terme	7 509 597	7 945 176
Opérations avec la clientèle	0	0
• À vue	0	0
Dettes représentées par un titre	62 833 214	63 524 759
• Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	150 712	151 533
• Emprunts obligataires (obligations foncières)	62 682 502	63 373 226
Autres passifs	1 427 641	1 623 947
Comptes de régularisation	2 012 104	2 088 657
Provisions	20 161	18 917
Dettes subordonnées	0	0
Fonds pour risques bancaires généraux	20 000	20 000
Capitaux propres hors FRBG	3 134 325	3 145 132
• Capital souscrit	2 537 460	2 537 460
• Primes d'émission	343 002	343 002
• Réserves	122 063	119 152
• Provisions réglementées et subventions d'investissement	0	0
• Report à nouveau	84 404	87 313
• Résultat en instance d'affectation	0	0
• Résultat de la période	47 396	58 205
TOTAL DU PASSIF	76 957 040	78 366 588

Les dettes représentées par un titre ont diminué de 0,7 Md€ au cours du 1^{er} semestre 2018, du fait de la réduction des encours d'obligations foncières (remboursements contractuels essentiellement).

Les autres passifs diminuent de 0,2 Md€ principalement du fait de la baisse des dépôts reçus dans le cadre des opérations de collatéralisation.

Les comptes de régularisation s'établissent à 2,0 Md€ et sont stables par rapport à fin 2017 (2,1 Md€).

Les provisions s'élèvent à 20 M€ au 30 juin 2018, en hausse de 1,2 M€ par rapport au 31 décembre 2017, du fait de la comptabilisation d'une provision pour litiges.

Les capitaux propres restent stables à fin juin 2018 par rapport à fin décembre 2017, le principal impact s'expliquant par la distribution du résultat de l'exercice 2017 et la constatation du résultat du 1^{er} semestre 2018.

4. Analyse du compte de résultat

COMPTE DE RÉSULTAT (en k€)	1 ^{er} semestre 2018	1 ^{er} semestre 2017
Produit net bancaire	131 730	93 450
Frais généraux	- 44 279	- 64 828
Résultat brut d'exploitation	87 451	28 622
Coût du risque	- 2 541	- 3 641
Résultat d'exploitation	84 910	24 982
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	7 319
Résultat courant avant impôts	84 910	32 301
Impôt sur les bénéfices	- 37 515	- 13 228
RÉSULTAT NET	47 396	19 073

PRODUIT NET BANCAIRE

Le produit net bancaire s'établit à 131,7 M€ au 30 juin 2018 (contre 93,5 M€ au 1^{er} semestre 2017), en amélioration sous l'effet du ralentissement du rythme des remboursements anticipés sur le 1^{er} semestre 2018 (7,9 % à fin juin 2018 contre 20,4 % il y a un an).

La marge nette d'intérêt ressort à 111,5 M€ en forte progression par rapport au 1^{er} semestre 2017 (28,7 M€), période marquée par un niveau exceptionnellement élevé de remboursements anticipés sur les clients Particuliers et une accélération significative des amortissements des surcotes/décotes sur les créances détenues.

Les commissions nettes sont inférieures à celles du 1^{er} semestre 2017 du fait de la baisse des indemnités de remboursements anticipés perçues.

RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Les frais de gestion s'établissent à 44,3 M€ au 30 juin 2018 contre 64,8 M€ au 1^{er} semestre 2017. Cette diminution s'explique essentiellement par :

- la baisse de la rémunération des prestations du Crédit Foncier sur le secteur privé et l'impact de la diminution des encours gérés ;
- la baisse du reversement d'un tiers des indemnités de remboursement anticipé au Crédit Foncier, en corrélation des volumes plus faibles de remboursements anticipés sur 2018.

Le résultat brut d'exploitation ressort ainsi à 87,5 M€ à fin juin 2018 contre 28,6 M€ au 30 juin 2017.

COÛT DU RISQUE

Le coût du risque représente une charge de 2,5 M€ au 30 juin 2018, soit un niveau plus faible qu'au 1^{er} semestre 2017 (3,6 M€).

IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

L'impôt sur les bénéfices au titre du 1^{er} semestre 2018 s'élève à 37,5 M€ contre 13,2 M€ au 1^{er} semestre 2017.

En application de la convention d'intégration fiscale conclue entre la Compagnie de Financement Foncier, BPCE et le Crédit Foncier, la Société enregistre en produit d'impôt l'économie fiscale potentielle liée au déficit constaté sur la période, à percevoir de la société mère intégrante Crédit Foncier. Inversement la Société enregistre une charge d'impôt potentiel liée au bénéfice fiscal constaté sur la période, à payer à la société mère intégrante Crédit Foncier.

RÉSULTAT NET

Après déduction de l'impôt sur les sociétés, le résultat net de la Compagnie de Financement Foncier pour le 1^{er} semestre 2018 s'établit à 47,4 M€.

5. Facteurs de risques

Pour toutes les informations relatives aux facteurs de risques, se référer au Document de référence 2017 de la Compagnie de Financement Foncier (pages 84-87).

6. Analyse du risque de crédit

ANALYSE GLOBALE

La Compagnie de Financement Foncier est principalement exposée aux risques de crédit et de contrepartie. L'exposition à ces types de risque est toutefois limitée par :

- une sélection rigoureuse de ses actifs et de ses contreparties ;
- la mise en place de garanties conformément au cadre légal applicable aux sociétés de crédit foncier ;
- un environnement de contrôle interne spécifique s'inscrivant dans celui du groupe Crédit Foncier et plus largement du Groupe BPCE.

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Aucun prêt ou créance sur les établissements de crédit n'a fait l'objet d'un déclassement en douteux au 1^{er} semestre 2018. Sur les 26,6 Md€ de créances sur les établissements de crédit, 25,7 Md€ sont constitués de prêts à terme à des entités du Groupe BPCE. Par ailleurs, ces prêts sont intégralement garantis par des créances sous le régime de l'article L. 211-38 du Code Monétaire et Financier (CMF).

La qualité de la signature de l'ensemble des entités du Groupe BPCE combinée à la qualité des créances apportées en garanties limite fortement le risque associé à ces expositions.

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Les prêts et créances sur la clientèle s'élèvent à 39,8 Md€ au 30 juin 2018, dont 1,6 Md€ de créances douteuses contre respectivement 38,6 Md€ et 1,4 Md€ au 31 décembre 2017. Au 30 juin 2018, les créances douteuses restent quasi exclusivement concentrées sur les crédits à l'habitat pour 99,5 %. Corrélativement, sur un total de 88,03 M€ de dépréciations au 30 juin 2018, 87,96 M€ concernent les crédits à l'habitat.

TITRES D'INVESTISSEMENT

L'encours de titres d'investissement s'élève à 7,8 Md€ (hors Intérêts Courus Non Échus - ICNE - et après surcotes ou décotes) au 30 juin 2018. Aucun déclassement en douteux ni dépréciation n'a été enregistré au 1^{er} semestre 2018 sur ces titres.

Les encours en valeur nette comptable (hors ICNE et après surcotes ou décotes) se répartissent entre l'Italie (37 %), les États-Unis (19 %), le Japon (17 %), la France (11 %), l'Espagne (4 %), le Canada (6 %), la Pologne (5 %), et d'autres pays pour des montants non significatifs (1 %).

7. Analyse des risques financiers

RISQUE DE TAUX ET DE CHANGE

La Compagnie de Financement Foncier s'interdit toute position de change à l'exception de celles, très faibles, qui résultent des ajustements inhérents à toute opération de couverture, les opérations initiées en devises non-euros étant, dès leur conclusion, ramenées en euros.

Grâce à la mise en place d'un ensemble de mécanismes de couverture, la Compagnie de Financement Foncier est soumise au risque de taux de façon très marginale.

Dès leur entrée dans le bilan, les actifs sont, si nécessaire, transformés en éléments à taux variable en euros. Des *swaps* de macrocouverture sont conclus quand il s'agit d'acquisition de portefeuille de prêts, des *swaps* de microcouverture sont réalisés pour toute opération unitaire. De même, les dettes émises par la Compagnie de Financement Foncier sont microswapées dès leur origine pour constituer un passif à taux variable en euros.

La position de taux est par ailleurs revue chaque trimestre et des opérations d'ajustement de macrocouverture sont réalisées en cas de déformation de la position afin de maintenir les impasses de taux dans d'étroites limites que s'est fixée la Compagnie de Financement Foncier. Les risques de base, résultant de taux de référence différents sur les positions déjà transformées en taux révisable par des *swaps*, sont également gérés en macrocouverture.

Toutes les contreparties à ces contrats d'échange de taux ou de devises ont conclu avec la Compagnie de Financement Foncier des accords de collatéralisation prévoyant des dépôts de garantie sécurisés au bénéfice de la Compagnie de Financement Foncier en cas de position débitrice et en fonction de leur niveau de notation. Dans la très grande majorité des cas, ces appels de fonds sont réalisés quotidiennement.

Si la position est inversée, ces accords prévoient que la Compagnie de Financement Foncier n'effectuera aucun versement de collatéral. Au 30 juin 2018, le montant des dépôts reçus s'élève à 1,2 Md€.

Du fait de cet ensemble de principes de gestion, la Compagnie de Financement Foncier détient d'importants encours d'instruments financiers de micro et macrocouverture en taux et en devises.

Au cours du 1^{er} semestre 2018, la Compagnie de Financement Foncier a continué de conclure de tels instruments financiers en accompagnement de ses activités d'acquisition, d'émission et de gestion de bilan.

Au 30 juin 2018, les encours d'instruments financiers de micro et macrocouverture s'élèvent à 78,6 Md€ dont 66,0 Md€ de *swaps* de taux et 12,6 Md€ de *swaps* de devises ; ils étaient respectivement de 79,2 Md€ à fin 2017 dont 62,7 Md€ de *swaps* de taux et 16,5 Md€ de *swaps* de devises.

Compte tenu des règles de gestion de la Compagnie de Financement Foncier, les déformations de la position de taux proviennent d'événements non connus à l'origine et intervenant en cours de vie des opérations. Il s'agit principalement des remboursements anticipés de prêts, majoritairement à taux fixe, du secteur concurrentiel accordés à des personnes physiques.

La date de l'événement n'étant pas prévisible et le montant des indemnités perçues par le prêteur étant plafonné réglementairement, la Compagnie de Financement Foncier ne peut couvrir totalement le risque encouru à l'origine.

Les taux d'intérêt demeurent très bas et une concurrence entre les établissements de crédit reste vive, cependant on observe un ralentissement continu du niveau des remboursements anticipés depuis le 2nd semestre 2017. Sur le 1^{er} semestre 2018, l'ensemble des prêts aux Particuliers a enregistré un taux de remboursements anticipés de 7,9 % contre 16,5 % sur l'année 2017.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

La politique de gestion très prudente de la liquidité s'est poursuivie au 1^{er} semestre 2018. La Compagnie de Financement Foncier peut mobiliser une trésorerie suffisante pour faire face aux échéances contractuelles de l'ensemble de ses dettes privilégiées, pendant un an, sans ressources nouvelles.

Au 30 juin 2018, la Compagnie de Financement Foncier dispose d'une trésorerie de 500 M€, dont 446 M€ au jour le jour déposés auprès de la Banque de France, et de 6,6 Md€ prêtés à moins de deux mois à BPCE et intégralement garantis par un portefeuille de prêts.

Le ratio de liquidité de la Compagnie de Financement Foncier, applicable depuis le 1^{er} octobre 2015 suite à la transposition des dispositions applicables de la directive CRD IV, ratio dit « LCR » (*Liquidity Coverage Ratio*), a toujours été supérieur à 110 % depuis cette date.

8. Informations prudentielles et réglementaires

La Compagnie de Financement Foncier publie un rapport sur le contrôle et suivi des risques dans lequel figurent les informations et indicateurs applicables aux sociétés de crédit foncier selon la réglementation en vigueur.

Ce rapport intègre par ailleurs des informations complémentaires sur le suivi des risques de la Compagnie de Financement Foncier.

9. Autres informations

DÉLAI DE RÈGLEMENT FOURNISSEURS

La Compagnie de Financement Foncier respecte la réglementation sur les délais de paiement aux fournisseurs, conformément à la loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008 qui prévoit le règlement des fournisseurs dans le délai maximal de 60 jours nets à compter de la date d'émission de la facture.

La majorité de la gestion de la Compagnie de Financement Foncier est sous-traitée au Crédit Foncier, et facturée par ce dernier. Les autres dettes fournisseurs représentent au 30 juin 2018, des montants non significatifs dont les échéances sont généralement toutes inférieures à 30 jours.

DÉLAI DE RÈGLEMENT CLIENTS

Les échéanciers de paiement des clients sont fixés contractuellement.

Les modalités de paiement des échéances de remboursement des prêts peuvent faire l'objet d'options contractuelles modifiant les échéanciers initiaux (telles des options de remboursement anticipé ou des facultés de report d'échéances).

Les durées restant à courir des créances sur la clientèle sont indiquées dans la note 25 des annexes aux comptes semestriels, conformément à l'application de l'article L. 441-6-1 du Code de Commerce.

10. Perspectives d'avenir

Le 26 juin 2018, le Crédit Foncier et le Groupe BPCE ont annoncé un projet d'intégration des activités et des compétences du Crédit Foncier dans les entités du Groupe BPCE. Ce projet est sujet, depuis le 20 juillet 2018, à information-consultation des instances représentatives du personnel du Crédit Foncier et des entités du groupe concernées et à approbation par les organes sociaux compétents. Une fois l'avis de ces instances obtenu, sous réserves

de modifications et en cas de mise en œuvre de ce projet, la Compagnie de Financement Foncier resterait une filiale stratégique du Groupe BPCE, sous le régime de l'affiliation, adhérent donc au mécanisme de solidarité du Groupe BPCE. Au-delà des garanties apportées par la réglementation applicable aux sociétés de crédit foncier, les porteurs d'obligations foncières continueraient donc de bénéficier de cette garantie additionnelle.

11. Informations relatives au contrôle interne

Pour toutes les informations relatives au contrôle interne, se référer au Document de référence 2017 de la Compagnie de Financement Foncier (pages 90-99).

LES INSTANCES

Au 30 juin 2018, le Comité d'audit est composé de :

- Crédit Foncier de France, représenté par M. Éric FILLIAT, Président ;
- BPCE, représenté par M. Francis DELACRE ;
- Mme Christine FABRESSE ;
- M. Dominique GARNIER.

Au 30 juin 2018, le Comité des risques est composé de :

- Crédit Foncier de France, représenté par M. Éric FILLIAT, Président ;
- BPCE, représenté par M. Francis DELACRE ;
- M. Pascal CHABOT ;
- Mme Christine FABRESSE ;
- M. Dominique GARNIER.

Au 30 juin 2018, le Comité des nominations est composé de :

- M. Benoît CATEL, Président (désigné membre et Président du Comité par le Conseil du 10 janvier 2018, en remplacement de M. Bruno DELETRE, démissionnaire) ;
- M. Jean CHEVAL.



Rapport sur le contrôle et le suivi des risques

1. GOUVERNANCE ET DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES	23	6. ANALYSE DES RISQUES FINANCIERS	38
1.1. Organisation des filières risques, conformité et coordination des contrôles permanents	23	6.1. Méthodologie utilisée dans le cadre de l'évaluation des risques de liquidité, de taux et de change	38
1.2. Dispositif de sélection des créances	25	6.2. Suivi du risque de liquidité	38
2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF	26	6.3. Suivi du risque de taux d'intérêt global	39
3. ÉVOLUTION DU PASSIF	27	6.4. Suivi du risque de change	40
4. RATIOS PRUDENTIELS	28	6.5. Suivi du risque de règlement	40
4.1. Ratios spécifiques	28	7. LES RISQUES OPÉRATIONNELS	41
4.2. Gestion du capital	29	7.1. Dispositif général	41
5. ANALYSE DU RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE	30	7.2. Gouvernance	41
5.1. Répartition des engagements de la Compagnie de Financement Foncier	30	7.3. Environnement de gestion	41
5.2. Sinistralité	36	7.4. Organisation de la continuité d'activité	41
5.3. Technique de réduction des risques	37	7.5. Le risque informatique	42
		7.6. Les assurances	42
		7.7. Les risques juridiques	42
		8. LE RISQUE DE NON-CONFORMITÉ	43
		8.1. Dispositif général	43
		8.2. Sécurité financière	44
		8.3. Conformité bancaire et services d'investissement	44
		8.4. Déontologie bancaire et financière	44
		8.5. Volcker Rule et SRAB	44

1. Gouvernance et dispositif de gestion des risques

1.1. Organisation des filières risques, conformité et coordination des contrôles permanents

Le Pôle Risques et Conformité du Crédit Foncier assure la prestation de service en matière de contrôle interne et de conformité pour la Compagnie de Financement Foncier. Il est composé de la Direction des risques (DRI), de la Direction de la conformité, de la Coordination du contrôle permanent, de la Sécurité des systèmes d'information (SSI) et du Plan d'urgence et de poursuite de l'activité (PUPA). Ce pôle est placé sous l'autorité d'un Directeur exécutif du Crédit Foncier. La Direction de la conformité inclut la sécurité financière en charge de la prévention et du traitement des risques de blanchiment, de financement du terrorisme et de fraudes, internes et externes.

Le Pôle Risques et Conformité du Crédit Foncier s'insère dans le dispositif risques du Groupe BPCE. La Compagnie de Financement Foncier s'appuie sur le dispositif et l'organisation des filières mis en place au Crédit Foncier.

1.1.1. ORGANISATION DE LA FILIÈRE RISQUES DU GROUPE CRÉDIT FONCIER

La Direction des risques du groupe Crédit Foncier, rattachée fonctionnellement à la Direction risques conformité contrôle permanent (DRCCP), couvre toutes les filiales (dont la Compagnie de Financement Foncier) qui sont contrôlées par le Crédit Foncier. La politique des risques de l'établissement est formalisée dans un document qui décrit ses différentes missions, son organisation et qui sert de cadre pour le développement des activités, dont celles qui sont réalisées pour le compte de la Compagnie de Financement Foncier et le pilotage des fonds propres des entités du groupe Crédit Foncier.

Dans le cas spécifique de la Compagnie de Financement Foncier, la Direction des risques exerce ses activités dans le cadre des conventions signées entre le Crédit Foncier et sa société de crédit foncier. La Direction des risques rend compte de ses missions au Comité exécutif des risques, au Comité des risques et à la Direction générale de la Compagnie de Financement Foncier.

La Direction suivi de la Compagnie de Financement Foncier et prospective, qui a en charge le contrôle des prestations externalisées de la Compagnie de Financement Foncier et donc de la bonne application des conventions avec le Crédit Foncier, fait partie du dispositif de contrôle permanent du groupe Crédit Foncier.

PRINCIPALES ATTRIBUTIONS DES COMITÉS TRAITANT DES RISQUES

La Compagnie de Financement Foncier s'inscrit dans l'organisation globale du Crédit Foncier : le Comité exécutif des risques de la Compagnie de Financement Foncier et le Comité de contrôle interne du Crédit Foncier sont les comités faïtières de cette organisation.

Le **Comité exécutif des risques** de la Compagnie de Financement Foncier est présidé par son Directeur général. De périodicité au minimum trimestrielle, il a pour principales missions de traiter de :

- la politique générale des risques ;
- l'analyse et le suivi du profil général des risques de l'établissement sur la base des résultats de systèmes de notation, de mesure et d'évaluation des risques (*stress scenarii*...) et des principales expositions ;
- la mesure de la qualité des engagements et du recouvrement sur base d'états de synthèse ;
- le pilotage des risques : surveillance des risques, revue des ratios réglementaires et spécifiques, suivi de la charge du risque, élaboration et analyse des *stress scenarii* et suivi des fonds propres.

Le **Comité de contrôle interne**, présidé par le Directeur général du Crédit Foncier, réunit au moins quatre fois par an les représentants des fonctions de contrôle. Ce comité a pour missions :

- de s'assurer de la bonne organisation et de la complétude des contrôles permanents des activités, de l'efficacité des dispositifs de surveillance et de contrôle des risques opérationnels et de conformité ;
- de coordonner les actions en vue d'assurer la maîtrise des risques, la conformité des opérations et des procédures internes, la qualité, la disponibilité des informations traitées par le Système d'Information (SI) et la sécurité de ce dernier ;
- de veiller à la résolution des dysfonctionnements identifiés par l'Inspection générale et à la mise en œuvre des recommandations ;
- d'assurer la fonction de Comité Volcker en application de la loi américaine dite *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* qui a ajouté une nouvelle Section 13 à la loi américaine *Bank Holding Company Act* de 1956 (la *BHC Act*), section 13, communément dénommée *Volcker Rule*.

Le **Comité de gestion de bilan et de pilotage de la liquidité (CGBPL)** est l'organe décisionnel responsable de la gestion financière. Il assure la responsabilité de la gestion des risques financiers, dans le cadre de la politique des risques et des limites fixées par le Comité exécutif des risques en application des règles du Groupe BPCE.

La déclinaison opérationnelle des orientations et des décisions de gestion prises dans cette instance est assurée par l'intermédiaire du **Comité de trésorerie** et du **Comité de gestion financière**.

1.1.2. ORGANISATION DE LA FILIÈRE CONFORMITÉ DU GROUPE CRÉDIT FONCIER

La Direction de la conformité du Crédit Foncier anime la fonction conformité de la Compagnie de Financement Foncier.

La Direction de la conformité du Crédit Foncier est rattachée fonctionnellement à la Direction des risques, de la Conformité et des Contrôles Permanents du Groupe BPCE (DRCCP). Elle est indépendante de tous les autres métiers, conformément à la réglementation bancaire.

En application de la charte Groupe des risques, de la conformité et des contrôles permanents du 29 mars 2017, la filière conformité est responsable de la prévention, la détection, l'évaluation et la surveillance des risques de conformité bancaire, conformité des services d'investissement, de déontologie générale et financière. La Direction de la conformité inclut la sécurité financière en charge de la prévention et du traitement des risques de blanchiment, de financement du terrorisme et de fraudes, internes et externes. Elle s'appuie sur la filière de contrôle permanent animée par la Direction de la coordination des contrôles permanents et rend compte de son activité et des contrôles réalisés par l'intermédiaire de rapports périodiques transmis à la Direction suivi de la Compagnie de Financement Foncier et prospective.

1.1.3. ORGANISATION DE LA FILIÈRE COORDINATION DES CONTRÔLES PERMANENTS DU GROUPE CRÉDIT FONCIER

La Direction de la coordination des contrôles permanents, garante de l'existence et de l'efficacité du dispositif de contrôle permanent de 1^{er} et de 2^e niveau, travaille en étroite collaboration avec des équipes de contrôleurs permanents de second niveau, indépendantes hiérarchiquement des unités contrôlées, et avec la Direction suivi de la Compagnie de Financement Foncier et prospective.

1.1.4. ORGANISATION DE LA FILIÈRE SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Le Responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) du groupe Crédit Foncier a également en charge le périmètre de la Compagnie de Financement Foncier.

La gouvernance en matière de sécurité des systèmes d'information du groupe Crédit Foncier s'organise autour :

- d'une Politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) propre au Crédit Foncier et de ses déclinaisons thématiques adossées à la Politique Sécurité et aux règles du Groupe BPCE ;
- d'instances telles que le Comité interne de la sécurité et de la Continuité (CISC) présidé par un Directeur exécutif ;
- d'un plan de sensibilisation aux risques cyber et de sécurité auprès de l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise ;
- d'un dispositif de contrôle permanent en matière de sécurité des systèmes d'information, combiné à la production trimestrielle d'un rapport sécurité (indicateurs sécurité).

1.1.5. ORGANISATION DE LA FILIÈRE PLAN D'URGENCE ET DE POURSUITE DE L'ACTIVITÉ (PUPA)

Le Plan d'urgence et de poursuite de l'activité (ci-après « PUPA ») du Crédit Foncier couvre le dispositif de continuité de la Compagnie de Financement Foncier. L'activité Plan d'urgence et de poursuite de l'activité est placée sous la responsabilité du Responsable de la sécurité des systèmes d'information, rattaché au Directeur général adjoint en charge du Pôle Risques et Conformité du Crédit Foncier.

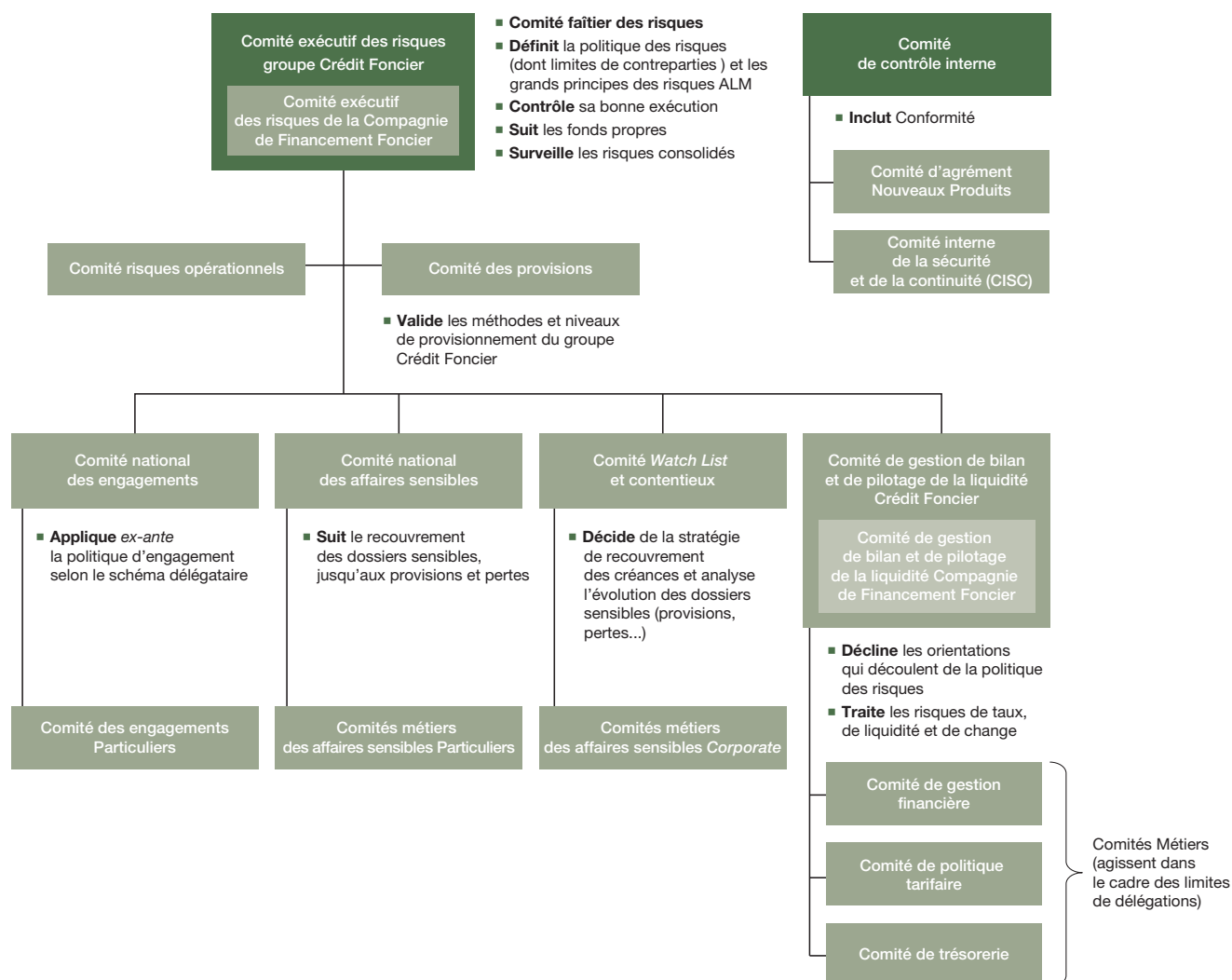
La Compagnie de Financement Foncier dispose de son propre responsable PUPA, complètement intégré au dispositif du groupe Crédit Foncier.

1.1.6. SYSTÈME D'INFORMATION ET COHÉRENCE DES DONNÉES

Dans le cadre de Bâle II puis Bâle III, la Direction des risques s'assure de la cohérence comptable des informations alimentant l'outil de pilotage des risques. Les expositions de la Compagnie de Financement Foncier sont pleinement intégrées dans ce dispositif de cohérence.

Les établissements du Groupe BPCE s'assurent ainsi que toutes les informations transmises aux systèmes de production réglementaire Groupe font l'objet d'un traitement de cohérence comptable au moins trimestriel.

■ Filière risque – structuration des comités



1.2. Dispositif de sélection des créances

Le dispositif de sélection des créances n'a pas été modifié par rapport à celui en vigueur au 31 décembre 2017. Pour davantage de précisions se reporter au Document de référence 2017 de la Compagnie de Financement Foncier (pages 106 à 109).

2. Évolution de l'actif

Conformément à son statut de société de crédit foncier, l'actif de la Compagnie de Financement Foncier se décompose en trois principales catégories :

- les prêts garantis définis aux articles L. 513-3 et L. 513-6 du Code Monétaire et Financier, assortis d'une hypothèque de 1^{er} rang (ou plus marginalement d'une sûreté immobilière équivalente ou d'un cautionnement) ;

- les expositions sur des personnes publiques définies à l'article L. 513-4 ;
- et les valeurs de remplacement définies à l'article L. 513-7 d'un montant limité à 15 % du nominal des ressources privilégiées.

■ Répartition de l'actif par catégorie de garantie

	30/06/2018		31/12/2017	
	M€	% bilan	M€	% bilan
Prêts garantis	39 884	51,8 %	39 421	50,3 %
Prêts garantis par le FGAS	18 131	23,6 %	16 811	21,5 %
Autres prêts hypothécaires	9 970	13,0 %	10 030	12,8 %
Prêts cautionnés	4 246	5,5 %	3 469	4,4 %
Prêts garantis mobilisés sous L. 211-38	7 536	9,8 %	9 112	11,6 %
Expositions sur des personnes publiques	28 639	37,2 %	29 764	38,0 %
Prêts du Secteur public	8 731	11,3 %	9 380	12,0 %
Prêts publics mobilisés sous L. 211-38	11 545	15,0 %	11 838	15,1 %
Titres d'entités publiques	7 917	10,3 %	7 876	10,0 %
Dépôt à la banque de France	446	0,6 %	670	0,9 %
Autres actifs (intérêts sur IFAT, comptes de régularisation, autres)	1 782	2,3 %	2 431	3,1 %
Valeurs de remplacement	6 653	8,6 %	6 751	8,6 %
TOTAL ACTIF	76 957	100,0 %	78 367	100,0 %

Sur le semestre, la baisse des actifs de la Compagnie de Financement Foncier, d'un montant de 1,4 Md€ par rapport à fin décembre 2017, s'observe principalement sur les encours du Secteur public. Cette baisse résulte de l'amortissement des actifs refinancés.

Les placements au jour le jour à la Banque de France ont baissé de 0,2 Md€ du fait d'un pilotage actif pour maîtriser le coût de portage.

En contrepartie, les actifs hypothécaires et assimilés sont restés quasi stables depuis la fin décembre 2017. Ceci résulte d'un équilibre entre les nouveaux refinancements des actifs éligibles à la Compagnie de Financement Foncier et d'un volume de remboursements anticipés plus faible qu'attendu, depuis le début de l'année 2018. Sous l'effet des acquisitions du 1^{er} semestre, l'encours des créances détenues en direct par la Compagnie de Financement Foncier a augmenté de 2,0 Md€ par rapport à fin décembre 2017. Cet effet est neutralisé par la diminution de 1,6 Md€ du refinancement net via mobilisations de créances (exclusivement sous forme de prêts L. 211-38).

Par ailleurs, la répartition géographique est restée identique au cours du semestre avec toujours la grande majorité des actifs figurant au bilan ayant un sous-jacent situé en France, soit 87,8 % au 30 juin 2018.

Au 30 juin 2018, les actifs internationaux, relevant très majoritairement du Secteur public, totalisent 9,4 Md€ répartis en trois catégories composées de :

- 4 pays présentant les plus fortes expositions avec l'Italie (3,4 Md€), les États-Unis (1,5 Md€), le Japon (1,4 Md€) et la Suisse (1,0 Md€) ;
- 4 pays de moindre importance que sont la Belgique (0,8 Md€), l'Espagne (0,4 Md€), le Canada (0,4 Md€) et la Pologne (0,4 Md€) ;
- et 2 autres pays avec des encours inférieurs à 0,1 Md€ que sont le Portugal et les Pays-Bas.

3. Évolution du passif

En application de la réglementation régissant les sociétés de crédit foncier, le passif de la Compagnie de Financement Foncier peut être divisé en deux classes principales :

- les ressources privilégiées qui assurent à leur détenteur le privilège accordé par la loi, c'est-à-dire la garantie d'une priorité de remboursement et le respect de l'échéancier, même en cas de défaillance de l'émetteur ou de sa maison mère ;

- les autres ressources qui contribuent à renforcer la sécurité des prêteurs bénéficiant du privilège. Ces ressources qui viennent en termes de rang de créance après les dettes privilégiées sont constituées de dettes chirographaires avec différentes contreparties, de dettes subordonnées et enfin de capitaux propres, ressources apportées par le Crédit Foncier.

■ Répartition du passif par rang de garantie*

	30/06/2018		31/12/2017	
	M€	% bilan	M€	% bilan
Ressources privilégiées	62 583	81,3 %	63 296	80,8 %
Obligations foncières en date d'arrêté	62 683	81,5 %	63 375	80,9 %
Écart de change sur obligations foncières	- 315	- 0,4 %	- 267	- 0,3 %
Autres ressources privilégiées	214	0,3 %	188	0,2 %
Écart lié à la couverture des éléments de bilan*	1 020	1,3 %	925	1,2 %
Ressources non privilégiées	13 354	17,4 %	14 146	18,0 %
Dettes chirographaires	7 910	10,3 %	8 676	11,1 %
Dettes subordonnées et assimilées	2 269	2,9 %	2 286	2,9 %
dont compte-courant d'associé	2 100	2,7 %	2 100	2,7 %
Capitaux propres, provisions et FRBG	3 175	4,1 %	3 184	4,0 %
TOTAL PASSIF	76 957	100,0 %	78 367	100,0 %
Fonds propres selon les règles de CRR/CRD IV :	3 107	4,0 %	3 107	4,0 %
dont fonds propres de niveau 1 (Common Equity Tier 1)	3 107	4,0 %	3 107	4,0 %
dont fonds propres complémentaires de niveau 1 (Additional Tier 1)	0	0,0 %	0	0,0 %
dont fonds propres de niveau 2 (Tier 2)	0	0,0 %	0	0,0 %

* En 2013 et 2014, la Compagnie de Financement Foncier a revu le traitement des swaps pour la détermination de son ratio de couverture réglementaire. Pour ce calcul, les éléments du passif et les éléments de l'actif sont depuis 2013 retenus à leur coût historique, soit après prise en compte de leur couverture en change conclue dès l'origine, et les ICNE (intérêts courus non échus) sur swaps sont à présent calculés après compensation pour une même contrepartie. Ces modifications qui ne concernent que les éléments du ratio prudentiel, ont nécessité des ajustements dans la présentation du passif ci-dessus et la création de la rubrique « Écart lié à la couverture des éléments de bilan ».

La Compagnie de Financement Foncier a enregistré sur le semestre une baisse des passifs principalement au niveau des ressources chirographaires dont les causes principales sont :

- le non renouvellement à hauteur de 0,5 Md€ d'une partie des dettes chirographaires intragroupe ;
- la baisse de 0,2 Md€ des dépôts reçus des contreparties de swaps dont les montants varient en fonction de l'évolution constatée sur les marchés de taux et de change.

Les passifs privilégiés ont également baissé au cours du semestre de 0,7 Md€ car les émissions d'obligations foncières, pour un total de 4,2 Md€ sur la période, ont en grande partie compensé les amortissements contractuels des dettes précédemment émises.

L'ensemble constitué des dettes subordonnées et des capitaux propres est resté stable en montant à près de 5,4 Md€ ; cette protection de dernier niveau au bénéfice des porteurs d'obligations foncières représente 7,0 % du total du bilan de la Compagnie de Financement Foncier au 30 juin 2018.

4. Ratios prudentiels

4.1. Ratios spécifiques

De par son statut de société de crédit foncier, la Compagnie de Financement Foncier est assujettie à un certain nombre de ratios réglementaires spécifiques qui sont à respecter en permanence et qui font le plus souvent l'objet de validation périodique de la part du Contrôleur spécifique.

RATIO DE COUVERTURE

Tout d'abord la Compagnie de Financement Foncier mesure le ratio de couverture, égal au rapport entre les actifs pondérés et les dettes privilégiées, ratio qui doit être en permanence supérieur à 105 %.

Dans le cas de la Compagnie de Financement Foncier, les retraitements concernent trois types d'actifs :

- les prêts hypothécaires détenus en direct ou par voie de mobilisation pour leur partie se trouvant en dépassement de quotité ;
- les actifs mis en pension et ;
- la partie des prêts intragroupe non collatéralisés dépassant la limite réglementaire de 25 % des passifs non privilégiés.

En effet, la réglementation limite l'encours des prêts finançables en obligations foncières à la fraction d'encours dont la quotité, égale au capital restant dû de la créance rapporté à la valeur actualisée du gage, est inférieure à 100 % pour les prêts avec garantie FGAS, à 80 % pour les prêts au logement consentis à des personnes physiques et à 60 % pour les autres prêts hypothécaires.

À fin juin 2018, les encours de prêts en dépassement de quotité s'élèvent à 275 M€ toujours nettement inférieurs à ceux des passifs non privilégiés de 13 Md€ à cette date.

Par ailleurs, sont déduits des actifs inscrits au bilan ceux déjà affectés en garantie d'une autre opération ; c'est ainsi que l'encours des titres mis en pension auprès du Crédit Foncier, soit un montant de 1,6 Md€ au 30 juin 2018, ne participe pas à la détermination du ratio.

Enfin, l'application de la limite des expositions intra groupe instaurée par l'arrêté du 26 mai 2014 a conduit à déduire des actifs un montant de 1,4 Md€ principalement du fait qu'une partie des créances apportées en garantie des prêts à court terme accordés à BPCE ne présentait pas toutes les caractéristiques les rendant éligibles à un financement par obligations foncières.

Finalement, le ratio de surdimensionnement à fin juin 2018 est estimé à 116,7 % en tenant compte pour les éléments d'actif ou de passif de l'éventuelle couverture de change associée. Encore en cours d'aboutissement à la date de parution de ce rapport, le niveau définitif de couverture des passifs privilégiés sera certifié par le Contrôleur spécifique au plus tard fin septembre.

Indépendamment du minimum imposé par la loi, la Compagnie de Financement Foncier s'est engagée à garder un niveau de passif non privilégié toujours supérieur à 5 % du passif privilégié, ces éléments étant considérés après swaps de devises et retraitement des mises en pension. Au 30 juin 2018, ce rapport est de 18,5 %.

QUOTITÉS DE FINANCEMENT

Dans le cadre de ses règles de surveillance et de maîtrise des risques, la Compagnie de Financement Foncier détermine la quotité de financement des prêts hypothécaires qu'elle détient en direct ou via une mobilisation. Cette quotité est égale au rapport entre la valeur actualisée du bien apporté en garantie et le capital restant dû de la créance. Chaque année, la Compagnie de Financement Foncier, comme toute société de crédit foncier, réexamine la valeur de ces gages selon des modalités qui font l'objet d'une vérification de conformité de la part du Contrôleur spécifique. Cette attestation et la description des méthodes d'évaluation et réévaluation des biens immobiliers ainsi que de leurs résultats sont présentées dans le rapport sur le contrôle et suivi des risques au chapitre 5.3.2 du Document de référence de la Compagnie de Financement Foncier pour l'exercice 2017 (p. 121).

En considérant l'ensemble des encours hypothécaires, qu'ils soient détenus en direct ou prêts régis par l'article L. 211-38 du CMF, la quotité moyenne à fin juin 2018 ressort à 72,5 % pour un encours global de 40,1 Md€.

Pour les seuls prêts aux particuliers qui constituent l'activité cœur de la Compagnie de Financement Foncier et totalisent un encours de 39,5 Md€, la quotité moyenne est de 73,1 % et se décompose en :

- 80,5 % pour les prêts garantis par le FGAS d'un montant de 20,8 Md€ ;
- 64,9 % pour les autres prêts hypothécaires aux particuliers d'un encours de 18,6 Md€.

AUTRES LIMITES

Est également vérifié le respect de différentes limites de détention applicables à certains actifs. Notamment au 30 juin 2018 :

- la part des prêts cautionnés est de 7,2 %, toujours très en dessous du plafond légal de 35 % du bilan ; dans ce calcul sont retenus les prêts cautionnés détenus en direct (5,5 %) et ceux remis en garantie des prêts régis par l'article L. 211-38 du CMF (1,7 %) ;
- les valeurs de remplacement ont un encours égal à 8,8 % du nominal des ressources privilégiées, inférieur à la limite légale de 15 % ;
- la couverture des besoins de trésorerie en tenant compte des flux prévisionnels est assurée sur une période de 180 jours.

RATIOS DE LIQUIDITÉ ET DE SOLVABILITÉ

En qualité d'établissement de crédit, la Compagnie de Financement Foncier surveille ses coefficients de liquidité qui restent très largement supérieurs aux minima fixés par la réglementation bancaire. Par ailleurs, la Compagnie de Financement Foncier dispose de près de 10 Md€ (9,8 Md€) d'actifs mobilisables à l'Eurosystème (hors titres mis en pension) qui lui permettraient d'obtenir des liquidités supplémentaires estimées à 7 Md€ sur la base des règles actuelles de la BCE, tout en maintenant son ratio de couverture supérieur au minimum légal de 105 %.

Les autres ratios prudentiels applicables aux établissements de crédit sont suivis, quant à eux, par le groupe Crédit Foncier au niveau consolidé. Toutefois, la Compagnie de Financement Foncier détermine les ratios de solvabilité sur son seul périmètre en respectant depuis le 1^{er} janvier 2014 les règles édictées par la directive CRD IV et le règlement CRR et les communique à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Ainsi à fin juin 2018, selon la méthode standard Bâle III, son ratio *Common Equity Tier One* (CET1) est de 21,5 %, égal à son ratio *Tier One* et à son ratio de solvabilité (contre 21,3 % au 31 décembre 2017). Le montant total des expositions en risque est de 13,6 Md€.

4.2. Gestion du capital

La gestion des fonds propres de la Compagnie de Financement Foncier est directement supervisée par sa Direction générale. Son pilotage assure le respect permanent des ratios réglementaires et vise l'optimisation de l'allocation des fonds propres et la sécurisation de son ratio de surdimensionnement ; il participe donc directement à sa notation Aaa/AAA/AAA par Moody's/S&P/Scope Ratings.

Le calcul du ratio de solvabilité est effectué à titre informatif sur le périmètre social de la Compagnie de Financement Foncier.

COMPOSITION DES FONDS PROPRES

Les fonds propres sont déterminés conformément à la directive CRD IV et au règlement CRR, applicables depuis le 1^{er} janvier 2014, compte tenu des options nationales précisées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et sont composés de trois grands ensembles : fonds propres de base de catégorie 1 (*Common Equity Tier One*), fonds propres additionnels de catégorie 1 (*additional Tier One*) et fonds propres de catégorie 2 (*Tier Two*).

Le montant des fonds propres de la Compagnie de Financement Foncier est de 3,11 Md€ au 30 juin 2018. Ce montant représente également les fonds propres de base de catégorie 1.

EXIGENCE DE FONDS PROPRES

Les exigences en fonds propres sont calculées selon la méthode standard Bâle III. Les encours Secteur public territorial mobilisés en L. 211-38 sont traités par transparence, soit en calculant les exigences sur les prêts sous-jacents.

Les prêts aux affiliés du Groupe BPCE sont pondérés à 0 %.

Par ailleurs, en cas de cession partielle à la Compagnie de Financement Foncier de prêts produits par le Crédit Foncier et en lien avec les conventions de cession et de recouvrement, le bénéfice des sommes recouvrées est affecté prioritairement et en totalité à la Compagnie de Financement Foncier. Ceci permet, en approche standard, d'ajuster le niveau de pondération, pour traduire l'affectation prioritaire des récupérations à la Compagnie de Financement Foncier et le taux de perte plus faible qui en résulte.

(en M€)	30/06/2018		31/12/2017	
	Exigences en fonds propres	RWA	Exigences en fonds propres	RWA
<i>Catégories d'exposition</i>				
Administrations centrales	53	665	58	727
Établissements	16	205	21	259
Administrations régionales	366	4 575	348	4 346
Entreprises	45	557	52	648
Clientèle de détail	49	611	52	645
Exposition garantie par une hypothèque	514	6 427	532	6 656
Expositions en défaut	46	570	35	441
Autres actifs	2	20	2	19
Exigences au titre du risque de crédit (A)	1 090	13 630	1 099	13 741
Exigences au titre du risque de marché (B)	-	-	-	-
Exigences au titre du risque opérationnel (C)	39	491	39	491
Ajustement de l'évaluation de crédit (D)	25	309	28	344
EXIGENCES DE FONDS PROPRES (A) + (B) + (C) + (D)	1 154	14 430	1 166	14 575

RATIOS DE SOLVABILITÉ

Le ratio de solvabilité de la Compagnie de Financement Foncier au 30 juin 2018 a été établi en méthode standard.

	30/06/2018	31/12/2017
Ratio de solvabilité	21,53 %	21,32 %
Ratio CET1	21,53 %	21,32 %
Ratio Tier One	21,53 %	21,32 %

Source : COREP (Common solvency ratio reporting) au 30 juin 2018.

5. Analyse du risque de crédit et de contrepartie

Le bilan se compose en deux grandes catégories : les actifs financés par les dettes privilégiées sous forme de prêts ou de titres et les valeurs de remplacement correspondant à une partie de la trésorerie. Ces actifs répondent à des approches différenciées quant à la mesure et au suivi de leur risque de crédit :

- les prêts accordés à des personnes physiques et les prêts aux professionnels relevant très majoritairement du Secteur public : ces crédits sont soit acquis directement par la Compagnie de Financement Foncier soit mobilisés en provenance du Crédit Foncier ou toute autre entité du Groupe BPCE, sous forme de prêts garantis par application de l'article L. 211-38 du CMF s'agissant de prêts du Secteur public ou de prêts immobiliers ;
- les prêts du secteur aidé qui bénéficient de la garantie de l'État français ont été transférés à la Compagnie de Financement Foncier lors de sa création en 1999 ne font plus l'objet de production nouvelle ;
- les titres du Secteur public, qui constituent pour l'essentiel les expositions de la Compagnie de Financement Foncier sur l'international ;
- les valeurs de remplacement constituées de placements à court terme auprès d'établissements de crédit bénéficiant du meilleur échelon de notation externe.

5.1. Répartition des engagements de la Compagnie de Financement Foncier

5.1.1. ANALYSE DES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT

Les actifs financés sont analysés par transparence : sont donc étudiés ici les mobilisations en application de l'article L. 211-38 du CMF.

Les valeurs de remplacement sont, quant à elles, analysées selon leur contrepartie : les prêts accordés à BPCE, sous forme essentiellement de L. 211-38 VR⁽¹⁾, bien que collatéralisés, sont ici considérés comme une exposition sur celle-ci.

La Compagnie de Financement Foncier indique qu'elle ne détient toujours aucune exposition sur les classes d'actifs suivantes :

- CDO (*Collateralised Debt Obligation*) ou expositions en direct sur des *monolines* ;
- expositions CMBS (*Commercial Mortgage-Backed Securities*) ;
- autres expositions *subprime*, Alt-A et plus généralement sur des expositions hypothécaires américaines ;
- véhicules *ad hoc* ;
- opérations de dette à effet de levier ou LBO.

(1) Prêts à BPCE court terme garantis par nantissement d'actifs.

(en M€)	Expositions au 30/06/2018			Expositions au 31/12/2017		
Expositions risques	Cédé	Mobilisé	Total	Cédé	Mobilisé	Total
A – Créances hypothécaires Particuliers ^{(1) (2)}	31 744	7 207	38 951	29 880	8 685	38 565
B – Emprunteurs publics	16 752	11 481	28 234	17 615	11 885	29 500
Emprunteurs publics France	8 129	10 900	19 029	8 986	11 295	20 281
Habitat social	1 046	1 940	2 986	1 182	1 888	3 070
Secteur public territorial (SPT) ⁽³⁾	5 660	8 940	14 600	6 108	9 262	15 370
Souverain France	1 423	20	1 443	1 696	145	1 841
Financement de Projet d'Infrastructure (FPI)	626	581	1 207	631	590	1 221
Emprunteurs publics internationaux	7 998		7 998	7 998		7 998
Secteur public international direct (SPI)	4 986		4 986	4 956		4 956
Souverain international	2 598		2 598	2 640		2 640
Grandes entreprises du Secteur public	414		414	402		402
C – Expositions hypothécaires commerciales	140	353	492	148	361	509
D – Expositions secteur bancaire	632	6 600	7 232	736	6 600	7 336
Banques garanties souverain ou assimilé	518		518	632		632
Autres banques	114		114	104		104
L. 211-38-VR ⁽⁴⁾		6 600	6 600		6 600	6 600
Total exposition risque (A + B + C + D)	49 268	25 641	74 909	48 379	27 531	75 909
Divers régul. et autres actifs ⁽⁵⁾	2 108	28	2 136	2 513	34	2 547
TOTAL	51 376	25 669	77 045	50 892	27 565	78 457

(1) La ligne « créances hypothécaires Particuliers » comporte un encours limité (44 M€ au 30 juin 2018) de créances néerlandaises.

(2) Dont L. 211-38 Belgique pour 825 M€ (nominal comptable) au 30 juin 2018.

(3) Dont 73,3 M€ L. 211-38 avec des Caisses d'Épargne et 103,1 M€ avec des Banques Populaires au 30 juin 2018.

(4) Prêts à BPCE court terme garantis par nantissement d'actif.

(5) La ligne « Divers régul. et autres actifs » est essentiellement constituée des intérêts courus sur instruments financiers à terme et des comptes de régularisation.

Au 30 juin 2018, le total de l'exposition risque est en baisse de 1,0 Md€ par rapport au 31 décembre 2017 pour atteindre 74,9 Md€. Cette évolution est liée à :

- la baisse de 1,3 Md€ des emprunteurs publics France à 19,0 Md€ due principalement à une baisse par amortissement du Secteur public territorial (- 0,8 Md€) et du souverain France ;
- la hausse des créances hypothécaires Particuliers à hauteur de 0,4 Md€ pour atteindre 39,0 Md€ avec un transfert important de la part mobilisée vers la part cédée (respectivement - 1,5 Md€ et + 1,9 Md€). On note également une baisse du nombre de remboursements anticipés enregistrés sur la période.

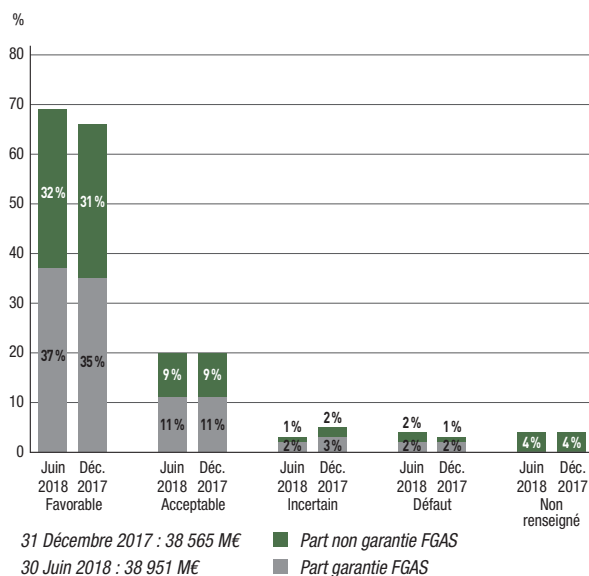
Répartition géographique des expositions

Répartition géographique des expositions	30/06/2018		31/12/2017	
	Bilan (en M€)	%		%
France	67 661	88		88
Autres pays de l'Espace Économique Européen	5 063	7		7
• dont Italie	3 342	4		4
• dont Belgique	825	n.s		n.s
• dont Espagne	406	n.s		n.s
• dont Pologne	357	n.s		n.s
• dont Portugal	88	n.s		n.s
• dont Pays-Bas	44	n.s		n.s
Suisse	1 014	1		1
Amérique du Nord (EU et Canada)	1 951	2		2
Japon	1 356	2		2
TOTAL	77 045	100		100
Rappel total des expositions au 31/12/2017 (en M€)				78 457

5.1.2. QUALITÉ DU PORTEFEUILLE EXPOSÉ AU RISQUE DE CRÉDIT

PORTEFEUILLE DES PARTICULIERS

Notation interne et qualité des encours de prêts hypothécaires aux particuliers



PORTEFEUILLE DES SECTEURS PUBLICS FRANCE

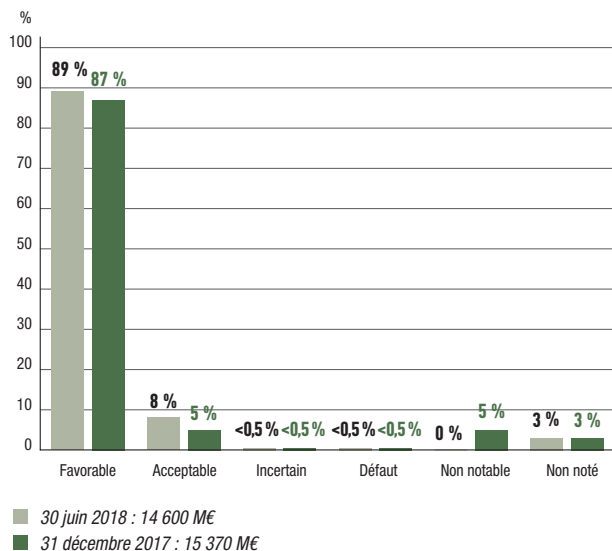
Le portefeuille des secteurs publics France s'élève à 19,0 Md€ et se répartit entre :

- le Secteur public territorial : 14,6 Md€ ;
- l'Habitat social : 3,0 Md€ ;
- le Souverain France : 1,4 Md€.

La notation témoigne du maintien de la qualité des encours.

Secteur public territorial

■ Portefeuille des opérateurs publics domestiques – Ventilation par notation Bâle II

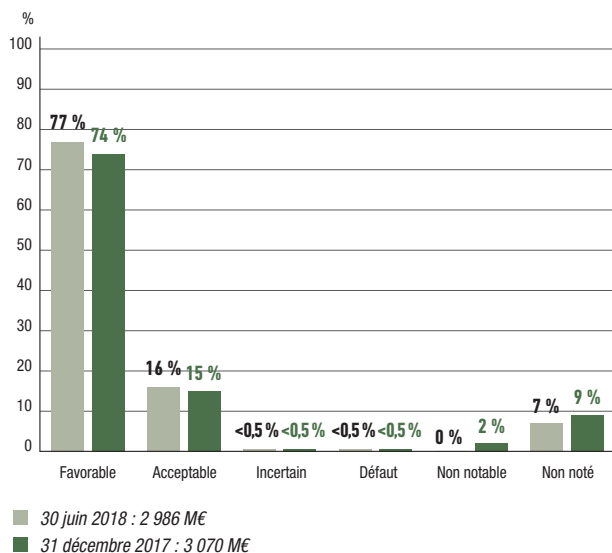


La qualité de l'encours SPT de la Compagnie de Financement Foncier se maintient à un très bon niveau.

NB : À partir du 1^{er} semestre 2018, l'ensemble du portefeuille est soumis à la notation

Habitat social

■ Portefeuille de l'Habitat social – Ventilation par notation Bâle II



La qualité de l'encours Habitat social de la Compagnie de Financement Foncier se maintient à un très bon niveau.

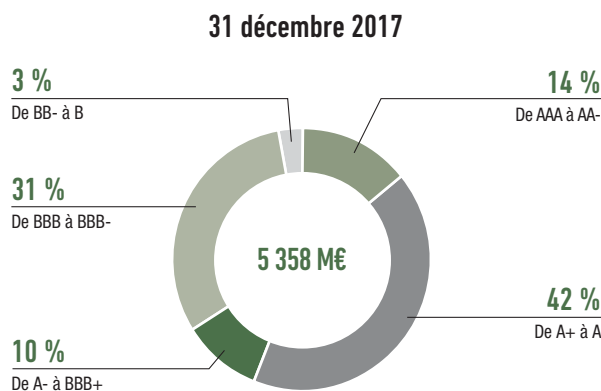
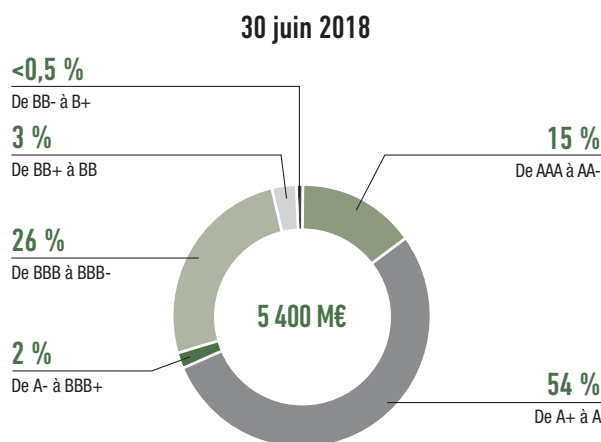
NB : À partir du 1^{er} semestre 2018, l'ensemble du portefeuille est soumis à la notation

PORTEFEUILLE DES SECTEURS PUBLICS À L'INTERNATIONAL

Secteur public international (hors Souverain) et Grandes entreprises du SPI.

Au 30 juin 2018, l'encours du portefeuille SPI (hors souverain) et Grandes entreprises reste stable à 5,4 Md€ par rapport au 31/12/2017. La Compagnie de Financement Foncier a cessé de faire de nouvelles acquisitions depuis plusieurs exercices.

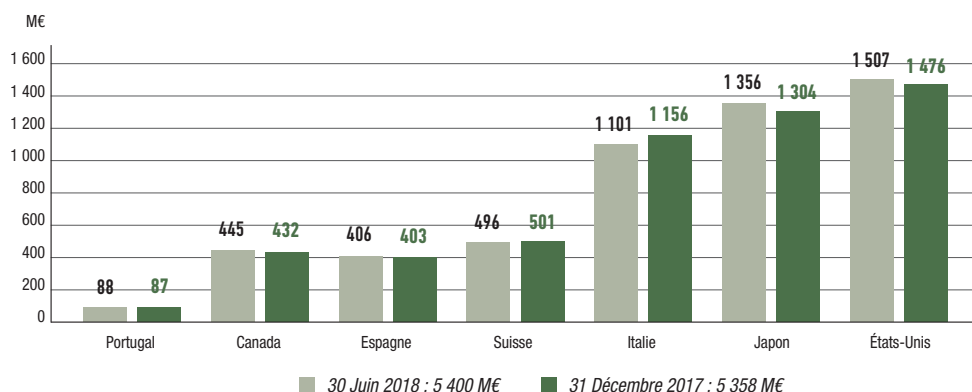
■ Répartition par note interne des expositions sur le Secteur public international et Grandes entreprises



NB : la modification de la répartition au 30 juin 2018 par rapport au DDR 2017 est liée au changement de la procédure de notation. La méthode employée depuis fin 2017 croise une approche experte avec une approche fondée sur les notes externes.

La qualité de la notation se maintient à un bon niveau.

■ Répartition des expositions directes sur le Secteur public international et Grandes entreprises



La hausse des expositions sur le Japon et les États-Unis est due à la variation du taux de change.

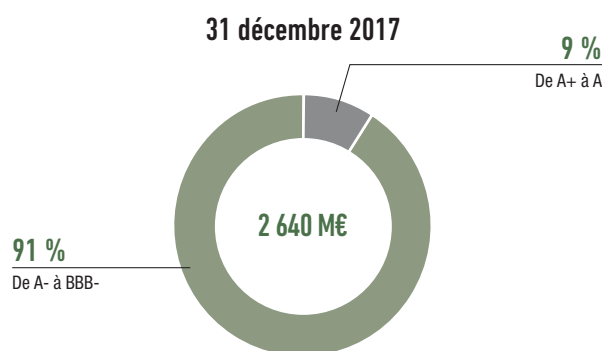
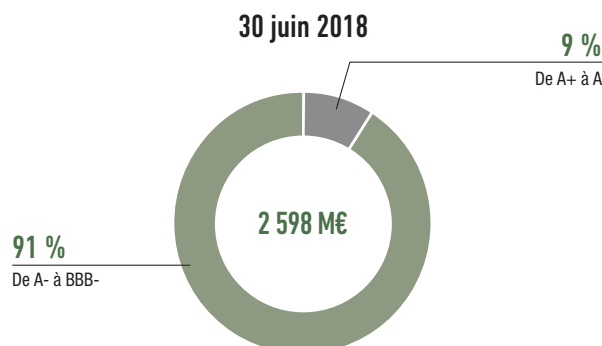
Notons que les variations de cours de change affectent les encours des lignes libellées en devise étrangère (USD, JPY, CAD, etc.), présentées ici avant effet du *swap*.

La Compagnie de Financement Foncier ne détient pas d'exposition directe sur des *monolines* mais elle bénéficie de rehaussements acquis auprès de ces derniers sur certains actifs en portefeuille.

Souverain International

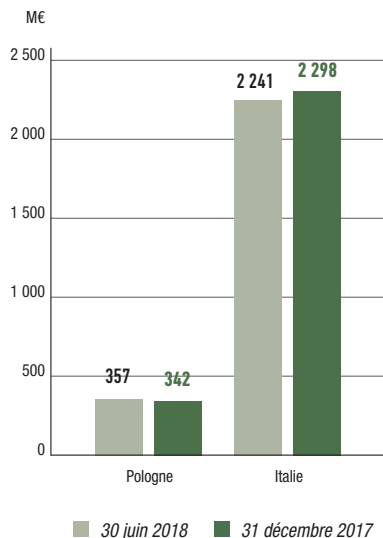
Suite aux cessions réalisées et aux remboursements, l'exposition résiduelle de la Compagnie de Financement Foncier aux émetteurs souverains se concentre sur l'Italie et, dans une moindre mesure, sur la Pologne. Les variations observées d'un arrêté à l'autre s'expliquent par les variations de cours, certaines de ces lignes étant libellées en devises car elles sont présentées ici avant *swap*.

■ Répartition des expositions par note interne sur les Souverains hors France



L'intégralité des encours du portefeuille Souverain international de la Compagnie de Financement Foncier est notée en catégorie investissement (note $\geq$ BBB-). Les notations utilisées sont celles du Groupe BPCE.

■ Répartition des expositions directes sur les Souverains hors France



La Compagnie de Financement Foncier n'est plus exposée qu'aux Souverains italien et polonais, suite aux cessions réalisées. Les variations observées d'un arrêté à l'autre s'expliquent par les variations de cours, certaines de ces lignes étant libellées en devises car elles sont présentées ici avant *swap*.

■ Monolines sur les expositions SPI, grandes entreprises et souverains

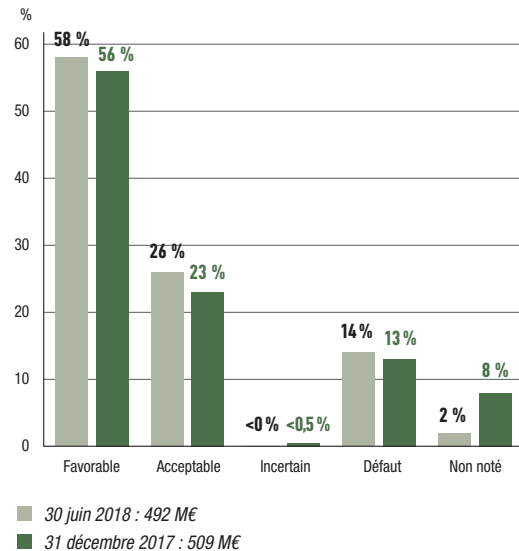
La Compagnie de Financement Foncier ne détient pas d'exposition directe sur des *monolines* mais elle bénéficie de rehaussements acquis auprès de ces derniers sur certains actifs en portefeuille.

Ainsi, 1,4 Md€ d'encours du portefeuille est contre-garanti par des *monolines*. Pour FGIC, l'affaiblissement de sa signature rend sa garantie aujourd'hui moins opérante qu'à l'origine (du fait d'une notation intrinsèque de l'opération meilleure que celle du garant).

Ce n'est toutefois pas le cas d'Assured Guaranty Municipal Corp (ex-FSA) et d'Assured Guaranty Corp (qui a repris CIFG), qui sont notés respectivement AA/A2 et AA/A3 par S&P et par Moody's, et qui garantissent un encours total de 1,21 Md€ de titres ; ainsi que de National public Finance Guarantee Corp (ex-MBIA), noté Baa2 par Moody's, et qui garantit un encours de 0,15 Md€ de titres.

PORTFEUILLE DES OPÉRATEURS CORPORATES PRIVÉS

Au 30 juin 2018, l'encours *Corporate* privé cédé et mobilisé se monte à 492 M€, 84 % de l'encours bénéficie de notes « Favorable » ou « Acceptable ».



PORTFEUILLE DU SECTEUR BANCAIRE

À 7,2 Md€, les expositions sur le secteur bancaire au 30 juin 2018 sont en baisse de 1,4 % par rapport au 31 décembre 2017. Elles sont principalement constituées d'opérations de court terme réalisées avec BPCE (6,6 Md€). La Compagnie de Financement Foncier est en outre exposée, dans le cadre de prêts de long terme relevant de l'ancienne activité SPI, à des banques cantonales suisses, établissements qui bénéficient de la garantie de collectivité publique.

5.2. Sinistralité

5.2.1. COUVERTURE DES RISQUES DE LA COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER

Le tableau ci-après ventile les actifs hors engagements par signature et garanties financières données et d'autre part les taux de douteux observés.

Expositions risques (en M€)	Expositions brutes au 30/06/2018				Expositions brutes au 31/12/2017			
	Bilan total	Taux de douteux cédé	Taux de douteux mobilisé	Taux de douteux global	Bilan total	Taux de douteux cédé	Taux de douteux mobilisé	Taux de douteux global
A – Créances hypothécaires particuliers ^{(1) (2)}	38 951	4,92 %	< 0,5 %	4,02 %	38 565	4,53 %	< 0,5 %	3,53 %
B – Emprunteurs publics	28 234	< 0,5 %	-	< 0,5 %	29 500	< 0,5 %	-	< 0,5 %
Emprunteurs publics France	19 029	< 0,5 %	-	< 0,5 %	20 281	< 0,5 %	-	< 0,5 %
<i>Habitat social</i>	2 986	< 0,5 %	-	< 0,5 %	3 070	< 0,5 %	-	< 0,5 %
<i>Secteur public territorial (SPT)</i> ⁽³⁾	14 600	< 0,5 %	-	< 0,5 %	15 370	< 0,5 %	-	< 0,5 %
<i>Souverain France</i>	1 443	-	-	-	1 841	-	-	-
Financement de Projet d'Infrastructure (FPI)	1 207	-	-	-	1 221	-	-	-
Emprunteurs publics internationaux	7 998	-	-	-	7 998	-	-	-
<i>Secteur public international direct (SPI)</i>	4 986	-	-	-	4 956	-	-	-
<i>Souverain international</i>	2 598	-	-	-	2 640	-	-	-
<i>Grandes entreprises du Secteur public</i>	414	-	-	-	402	-	-	-
C – Expositions hypothécaires commerciales	492	50,68 %	-	14,39 %	509	46,87 %	-	13,62 %
D – Expositions secteur bancaire	7 232	-	-	-	7 336	-	-	-
Banques garanties souverain ou assimilé	518	-	-	-	632	-	-	-
Autres banques	114	-	-	-	104	-	-	-
L. 211-38-VR ⁽⁴⁾	6 600	-	-	-	6 600	-	-	-
Total exposition risque (A + B + C + D)	74 909	3,33 %	< 0,5 %	2,20 %	75 909	2,95 %	< 0,5 %	1,89 %
Divers régul. et autres actifs ⁽⁵⁾	2 136	-	-	-	2 547	-	-	-
TOTAL	77 045	3,19 %	< 0,5 %	2,14 %	78 457	2,80 %	< 0,5 %	1,82 %

(1) La ligne « créances hypothécaires Particuliers » comporte un encours limité (44 M€ au 30 juin 2018) de créances néerlandaises.

(2) Dont L. 211-38 Belgique pour 825 M€ (nominal comptable) au 30 juin 2018.

(3) Dont 73,3 M€ L. 211.38 avec des Caisses d'Épargne et 103,1 M€ avec des Banques Populaires au 30 juin 2018.

(4) Prêts à BPCE court terme garantis par nantissement d'actif.

(5) La ligne « Divers régul. et autres actifs » est essentiellement constituée des intérêts courus sur instruments financiers à terme et des comptes de régularisation.

Le taux de douteux global reste faible à 2,1 %.

Sur les créances hypothécaires, le taux de douteux passe à 4,0 %, à fin juin 2018 suite au déclenchement du défaut à 90 jours au lieu de 180 jours sur le portefeuille *Retail* Particuliers immobilier.

Le portefeuille Secteur public a un taux de douteux très marginal, et correspondant à des dossiers anciens, ce qui atteste de la bonne qualité du portefeuille.

Le taux du douteux des expositions hypothécaires commerciales détenues par la Compagnie de Financement Foncier est de 50,7 % mais il est principalement lié à un seul dossier du secteur aidé d'un montant de 68 M€.

5.2.2. CHARGE DU RISQUE DE LA COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER

(en M€)	30/06/2018	31/12/2017
Coût du risque individuel (A)	- 2,5	- 8,4
Provisions collectives (B)	0	3,5
Coût du risque (A + B)	- 2,5	- 4,9
Charge du risque PNB (C)	- 1,1	- 10,0
Net (A + B + C)	- 3,6	- 14,9

Au 30 juin 2018, la charge de risque de la Compagnie de Financement Foncier est faible et s'élève à - 3,6 M€. Elle est constituée du coût du risque sur base individuelle (- 2,5 M€), du

coût du risque sur base collective (0,0 M€) et de la charge du risque comptabilisée en PNB (- 1,1 M€).

5.3. Technique de réduction des risques

5.3.1. FACTEUR DE RÉDUCTION DES RISQUES

Le portefeuille de la Compagnie de Financement Foncier est très sécurisé, puisqu'il repose principalement soit sur un risque hypothécaire ou assimilé, soit sur un risque Secteur public. Ces deux risques sont davantage réduits par la présence de garanties supplémentaires. Ainsi, 55,9 % des encours hypothécaires Particuliers bénéficient d'une garantie FGAS.

Sur les Particuliers, le principal fournisseur de sûretés personnelles appartient au segment Souverain : la société de gestion du fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété (SGFGAS) permet d'apporter une garantie de l'État français aux prêts d'accession sociale régis par la réglementation des prêts conventionnés et garantis par une sûreté réelle de premier rang (hypothèque ou privilège de prêteur de deniers). À ce titre, la SGFGAS bénéficie des notes externes de l'État français et permet de pondérer à 0 % les crédits pour lesquels la couverture FGAS a été signée avant le 31 décembre 2006. En raison d'une modification des modalités de couverture du FGAS, les protections octroyées à une date ultérieure ont généré pour leur part une pondération Bâle III égale à la moitié de celle qui aurait été obtenue avec la seule hypothèque. Toutefois, la partie non couverte par le FGAS, étant à la charge du Crédit Foncier, bénéficie d'une pondération à 0 % pour la Compagnie de Financement Foncier.

Par ailleurs, certains prêts sur la clientèle des Particuliers bénéficient d'une garantie sous forme de caution, apparentée à un risque établissement financier : principalement Crédit Logement, filiale de la plupart des grands réseaux bancaires français.

Les crédits couverts par Crédit Logement bénéficient d'une pondération Bâle III de 50 % jusqu'au troisième trimestre 2014. Depuis le quatrième trimestre 2014, les expositions cautionnées par Crédit Logement sont pondérées à 35 % suite à la volonté de BPCE d'harmoniser la communication financière sur les expositions cautionnées de l'ensemble du Groupe BPCE.

Par ailleurs, le dispositif de cession entre la Compagnie de Financement Foncier et le Crédit Foncier ou les autres entités du Groupe BPCE (conventions, contrats) prévoit explicitement la résolution de la cession en cas de non-conformité des créances acquises.

S'agissant des garanties réelles immobilières, conformément à la réglementation, la Compagnie de Financement Foncier procède annuellement à une réévaluation très détaillée des gages inscrits en hypothèque. Le Contrôleur spécifique de la Compagnie de Financement Foncier se prononce sur la validité des modes et résultats d'évaluation des immeubles ainsi que des méthodes de réexamen périodique.

5.3.2. MODES D'ÉVALUATION ET MÉTHODES DE RÉEXAMEN PÉRIODIQUE DE LA VALEUR DES IMMEUBLES

La méthodologie reste inchangée au 1^{er} semestre 2018.

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2017 de la Compagnie de Financement Foncier (p. 121).

6. Analyse des risques financiers

La Compagnie de Financement Foncier n'a pas d'activité pour compte propre ni aucune position dans un portefeuille de négociation. Son activité sur les marchés est circonscrite aux opérations de couvertures des éléments de son bilan.

Le Crédit Foncier assure la prestation de suivi et de pilotage des risques structurels de bilan de la Compagnie de Financement Foncier, en application de la convention qui lui transfère cette compétence. Les règles de cette gestion sont regroupées dans la charte financière de la Compagnie de Financement Foncier.

6.1. Méthodologie utilisée dans le cadre de l'évaluation des risques de liquidité, de taux et de change

La méthodologie reste inchangée au 1^{er} semestre 2018.

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2017 de la Compagnie de Financement Foncier (p. 133).

6.2. Suivi du risque de liquidité

6.2.1. ORGANISATION DU REFINANCEMENT DE LA COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER

L'essentiel des ressources de la Compagnie de Financement Foncier provient de ses émissions à moyen et long terme d'obligations foncières.

Au 1^{er} semestre 2018, la Compagnie de Financement Foncier a émis 4,2 Md€ d'obligations foncières.

La Compagnie de Financement Foncier dispose par ailleurs d'un volume d'actifs potentiellement mobilisables, éligibles aux opérations de financement de la BCE. Au 30 juin 2018, ces encours atteignent près de 9,8 Md€ en valeur nominale répartis en :

- 8,1 Md€ de prêts du Secteur public ;
- 1,7 Md€ de titres.

Sur le 1^{er} semestre 2018, cette faculté de financement n'a pas été utilisée par la Compagnie de Financement Foncier.

6.2.2. SUIVI DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque pour la Compagnie de Financement Foncier de ne pouvoir faire face à ses échéances de trésorerie.

Comme expliqué au sein du Document de référence 2017, les besoins de liquidité sont analysés selon la double approche statique et dynamique. En vision statique, le suivi du risque de liquidité

permet de s'assurer que la gestion moyen terme n'a pas pour effet une concentration trop forte des besoins de liquidité sur certaines périodes. Le principal indicateur utilisé est le gap de liquidité statique, selon prise en compte ou non des capacités de mobilisation de la Compagnie de Financement Foncier évaluées également à l'horizon de 20 ans.

La politique de gestion très prudente de la liquidité se poursuit en 2018. Outre les contraintes réglementaires, les règles de gestion de bilan de la Compagnie de Financement Foncier lui assurent une exposition au risque de liquidité très limitée. Elles sont encadrées par un dispositif de limites internes et d'un suivi en Comité de gestion de bilan et de pilotage de la liquidité et en Comité exécutif des risques.

La Compagnie de Financement Foncier s'est notamment engagée à disposer d'une trésorerie à court terme suffisante pour faire face à tout moment aux échéances contractuelles de sa dette privilégiée pendant une durée d'une année.

Au 30 juin 2018, la Compagnie de Financement Foncier dispose d'une trésorerie de 0,4 Md€ au jour le jour déposée auprès de la Banque de France.

Elle détient par ailleurs, pour 6,65 Md€ de valeurs de remplacement dont 6,6 Md€ de placements à moins de deux mois auprès de BPCE et intégralement garantis par un portefeuille de prêts.

En cas de crise, la Compagnie de Financement Foncier bénéficie du dispositif applicable pour le groupe Crédit Foncier et décrit dans son Plan de Contingence.

6.2.3. INDICATEURS ET RESPECT DES LIMITES

SUIVI DE L'INTRADAY

La Compagnie de Financement Foncier possédant un compte auprès de la BCE, un dispositif de suivi et de pilotage de sa liquidité *intraday* a été mis en place.

La Compagnie de Financement Foncier dépose à ce titre un montant de collatéral auprès de la BCE.

RATIO LCR (LIQUIDITY COVERAGE RATIO)

Le ratio LCR de la Compagnie de Financement Foncier respecte la limite de 100 % applicable depuis le 1^{er} janvier 2018.

RESPECT DES DISPOSITIONS DE L'ARRÊTE DU 26 MAI 2014

Prévision de trésorerie à 180 jours

La Compagnie de Financement Foncier s'assure à tout moment de la couverture de ses besoins de trésorerie sur une période de 180 jours conformément à cet arrêté.

La prévision de la liquidité à 180 jours est transmise pour certification au Contrôleur spécifique puis à l'ACPR trimestriellement.

Écart de durée de vie et indicateur de congruence

L'indicateur de congruence exige que les actifs éligibles, dont le montant permet d'assurer un ratio de surdimensionnement minimum réglementaire de 105 %, aient une durée de vie moyenne n'excédant pas de 18 mois celle des passifs privilégiés. Le calcul est transmis pour validation au Contrôleur spécifique puis à l'ACPR trimestriellement.

Au 1^{er} semestre 2018, sans restreindre les actifs éligibles à hauteur de la contrainte liée au ratio de surdimensionnement réglementaire, cette limite est également respectée.

Outre ces exigences, la Compagnie de Financement Foncier s'est engagée à respecter un écart maximal de deux ans entre la durée de l'ensemble de son passif et la durée de l'ensemble de son actif. Au passif, les fonds propres sont pris en compte pour une durée égale à la plus longue maturité des passifs émis. Au 1^{er} semestre 2018, cet engagement est également respecté.

Plan de couverture des ressources privilégiées

L'établissement assujéti définit, selon ses caractéristiques propres, le plan trimestriel de couverture des ressources privilégiées qui s'appliquerait dans l'hypothèse où il cesserait d'émettre des passifs privilégiés. Il est également transmis pour certification au Contrôleur spécifique puis à l'ACPR trimestriellement.

L'établissement déclare, à la date de situation et sur un pas trimestriel jusqu'au remboursement de la dernière ressource privilégiée, les éléments suivants :

- éléments d'actifs venant en couverture des ressources privilégiées ;
- titres et valeurs sûrs et liquides relevant de l'article R. 513-6 du Code Monétaire et Financier ;
- trésorerie générée par l'ensemble des actifs inscrits au bilan et les passifs privilégiés ;
- ressources privilégiées.

Le calcul du niveau de couverture tient compte des hypothèses de remboursement anticipé et d'un taux de perte finale sur les actifs.

6.2.4. PLAN DE CONTINGENCE DE LA LIQUIDITÉ

Un plan de contingence de la liquidité a été défini pour le groupe Crédit Foncier, le Crédit Foncier et la Compagnie de Financement Foncier en déclinaison du plan de contingence de liquidité du Groupe BPCE.

Il précise les mesures de liquidité et la gouvernance associée selon les trois niveaux de stress : tension, stress fort et stress catastrophe.

6.3. Suivi du risque de taux d'intérêt global

6.3.1. MODALITÉS DE GESTION

Les modalités de gestion restent inchangées au 1^{er} semestre 2018.

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2017 de la Compagnie de Financement Foncier (p. 135).

6.3.2. SUIVI DU RISQUE DE TAUX

Le suivi du risque de taux reste inchangé au 1^{er} semestre 2018.

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2017 de la Compagnie de Financement Foncier (p. 135).

6.3.3. RESPECT DES LIMITES

LIMITE ASSOCIÉE AU GAP DE TAUX STATIQUE

La Compagnie de Financement Foncier s'est engagée à maintenir le niveau de ses impasses de taux à l'intérieur de limites étroites définies par périodes d'observation.

Dans le cadre de la revue annuelle des limites et dans une logique d'harmonisation avec les normes du Groupe BPCE, de nouvelles limites sont applicables à compter de janvier 2018. Elles sont fixées chaque année en montant sur la base de pourcentage du bilan.

Les fonds propres sont considérés comme une ressource amortissable linéairement sur 20 ans.

Les limites actuellement en vigueur pour les impasses de taux sont :

Horizon	Limites exprimées en pourcentage du bilan projeté
0-2 ans	2 %
2-4 ans	3 %
4-8 ans	5 %
Seuil d'observation au-delà de 8 ans	5 %

Ces limites ont été respectées tout au long du 1^{er} semestre 2018.

6.4. Suivi du risque de change

Le suivi du risque de change reste inchangé au 1^{er} semestre 2018.

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2017 de la Compagnie de Financement Foncier (p. 136).

La limite a été respectée sur l'ensemble du 1^{er} semestre 2018.

6.5. Suivi du risque de règlement

Le suivi du risque de règlement reste inchangé au 1^{er} semestre 2018.

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2017 de la Compagnie de Financement Foncier (p. 136).

7. Les risques opérationnels

Le risque opérationnel est défini au sein du Groupe BPCE comme le risque de perte liée à une inadaptation, une défaillance ou un dysfonctionnement des processus, des systèmes d'information, des hommes ou suite à des événements extérieurs. Il inclut la fraude interne et externe, les risques liés aux modèles et le risque d'image.

La gestion des risques opérationnels pour la Compagnie de Financement Foncier est confiée au Crédit Foncier dans le cadre des conventions de prestation établies entre les deux établissements. L'essentiel des risques opérationnels est lié aux prestations externalisées confiées à la maison mère. Dans ce cadre, les conséquences d'un incident opérationnel détecté lors d'un traitement du Crédit Foncier relatif à un élément du bilan de la

Compagnie de Financement Foncier sont portées par le Crédit Foncier.

Ces risques incluent notamment les risques comptable, juridique, réglementaire, fiscal, ainsi que les risques liés à la sécurité des personnes, des biens, des systèmes d'information et aux modèles.

La gestion du risque opérationnel de la Compagnie de Financement Foncier, limitée à l'activité de la Direction suivi de la Compagnie de Financement Foncier et prospective, s'appuie sur le dispositif du Crédit Foncier, selon les règles du Groupe BPCE. Ces risques opérationnels font l'objet d'une cartographie et de déclarations présentées trimestriellement au Comité des risques opérationnels. Il est à noter qu'aucun incident n'a été détecté au 1^{er} semestre 2018 qui soit rattaché à la Compagnie de Financement Foncier.

7.1. Dispositif général

L'ensemble de la démarche « risques opérationnels » du groupe Crédit Foncier dont la Compagnie de Financement Foncier est gérée par sa Direction des risques, qui s'appuie sur le référentiel des normes et méthodes risques opérationnels Groupe de la Direction des risques BPCE et sur la politique des risques opérationnels du groupe Crédit Foncier.

7.2. Gouvernance

La gouvernance est décrite de manière détaillée au sein du Document de référence 2017 de la Compagnie de Financement Foncier (p. 137).

7.3. Environnement de gestion

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2017 de la Compagnie de Financement Foncier (p. 137).

7.4. Organisation de la continuité d'activité

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2017 de la Compagnie de Financement Foncier (p. 138).

7.5. Le risque informatique

Compte tenu des conventions régissant son activité, la Compagnie de Financement Foncier utilise les moyens humains et techniques mis à disposition par le Crédit Foncier. En conséquence, la Compagnie de Financement Foncier bénéficie pleinement des évolutions de l'informatique du Crédit Foncier et de l'ensemble des dispositifs garantissant son bon fonctionnement.

Enfin, en dehors des actions récurrentes de gestion et de surveillance opérationnelle de la Sécurité des Systèmes d'Information, il a été mené début 2018 :

- un appel d'offres en vue des tests d'intrusion logiques concernant :
 - une application Citrix externe,
 - une application web digitale ;
- une participation active aux différents projets Digitaux du Crédit Foncier pour la partie Sécurité des Systèmes d'Information, continuité d'activité et protection des données personnelles ;
- mise en place de mesures de protection et conservatoires en réponse à des attaques cyber d'envergure modérée. Ces attaques n'ont pas porté atteinte à l'intégrité des données du Crédit Foncier ;
- l'aboutissement de la mise à jour de l'analyse de conformité du Crédit Foncier à la politique de sécurité des SI N2 BPCE et son intégration dans l'outil Groupe est prévue pour le second trimestre ;
- la mise à jour de la classification des actifs sensibles pour l'exercice 2018 ;
- la mise en œuvre de la cartographie des risques Sécurité des Systèmes d'Information pour l'exercice 2018 ;
- l'adaptation du dispositif de contrôle permanent des Sécurité des Systèmes d'Information à la suite de la revue Groupe de la fin 2017 ;
- la gestion du projet de mise en conformité au RGPD (en cours d'aboutissement).

7.6. Les assurances

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2017 de la Compagnie de Financement Foncier (p. 138).

7.7. Les risques juridiques

Parmi les événements marquants au 1^{er} semestre 2018, on notera le point suivant :

Les difficultés rencontrées par un important opérateur des Départements d'outre-mer (DOM) ont conduit celui-ci à envisager un schéma de désengagement passant par des cessions d'actifs. Différentes sociétés de cet opérateur ont été contraintes de déposer leur bilan fin 2016, dont la société emprunteuse placée en redressement judiciaire.

Concernant la société emprunteuse, le Tribunal de la procédure collective a arrêté un plan de redressement au 1^{er} trimestre 2018, dont les mandataires judiciaires ont fait appel (en cours).

Il est précisé que la créance concernée est sécurisée à la fois par des sûretés réelles immobilières sur ces actifs et par la garantie de l'État, prévue à l'article L. 312-1 du Code de la construction et de l'habitation.

8. Le risque de non-conformité

La fonction conformité de la Compagnie de Financement Foncier est assurée par la Direction de la conformité du Crédit Foncier conformément aux dispositions des conventions (convention cadre et convention relative aux prestations de contrôle interne et de conformité) en vigueur entre les deux entités. La Direction de la

conformité organisée en deux unités distinctes : d'une part la conformité et la déontologie et, d'autre part, la sécurité financière. La Directrice de la conformité du Crédit Foncier est responsable de la conformité des Services d'Investissement pour la Compagnie de Financement Foncier.

8.1. Dispositif général

La méthodologie de suivi et contrôle des risques de non-conformité est la déclinaison de celle mise en place par BPCE. Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité s'appuie sur la démarche de cartographie déployée par la Conformité Groupe BPCE actualisée à la fin de l'année 2017. Elle permet de disposer en permanence d'une vision :

- des risques de non-conformité, sur la base de 12 risques agrégés (incluant le risque de blanchiment) déclinés en risques détaillés ;
- du dispositif mis en place pour les prévenir ou les réduire et de s'assurer, pour les risques les plus importants, qu'ils font, si besoin, l'objet de contrôles et plans d'actions visant à mieux les encadrer.

Cet inventaire comporte une correspondance avec les risques opérationnels, permettant une identification cohérente des éventuels incidents. Le premier exercice de cartographie des risques de non-conformité a été présenté au Comité de contrôle interne du 15 mars 2018 et inséré au rapport annuel de contrôle interne. Elle est complétée par un dispositif de maîtrise des risques, portant sur l'ensemble des métiers en fonction des risques majeurs, et prenant en considération les éléments spécifiques au périmètre d'activité de la Compagnie de Financement Foncier.

L'identification des risques de non-conformité résulte d'une double approche :

- la détection et la prise en compte de spécificités de la Compagnie de Financement Foncier dans la mise en œuvre de textes réglementaires afin de prévenir les éventuelles difficultés d'application et de garantir leur correcte traduction dans les dispositifs opérationnels ;

- l'analyse des résultats des contrôles de premier niveau réalisés par les équipes opérationnelles du Crédit Foncier sur le périmètre de la Compagnie de Financement Foncier. Ces contrôles sont ciblés sur les thématiques de non-conformité répertoriées dans les normes de conformité Groupe ou résultant d'approches thématiques.

Les déclarations de risques opérationnels effectuées dans l'outil groupe PARO s'appuient sur une cartographie des risques intégrant ceux de non-conformité. Les risques y sont identifiés suivant leur nature et font l'objet d'une valorisation pour chaque événement de risque.

Le contrôle des risques de non-conformité se répartit entre :

- les contrôles opérés par le Crédit Foncier sur son activité (financement immobilier, gestion financière, etc.), lesquels bénéficient directement à la Compagnie de Financement Foncier ;
- les contrôles mis en œuvre sur les opérations spécifiques à la Compagnie de Financement Foncier, qui portent notamment sur le respect de la réglementation applicable lors des acquisitions de créances et sur la mise à jour des valeurs des garanties.

Les dysfonctionnements, identifiés au cours des contrôles ou matérialisés par des incidents risques opérationnels déclarés de façon récurrente, font l'objet de plans d'action spécifiques au sein des unités opérationnelles. Ces plans d'action sont suivis par les correspondants contrôle permanent et conformité des services concernés. Le suivi de ces dysfonctionnements et de l'évolution des plans d'action correspondant est opéré par la coordination des contrôles permanents aux fins de *reporting* au Comité de contrôle interne du groupe Crédit Foncier et du Comité exécutif des risques de la Compagnie de Financement Foncier.

8.2. Sécurité financière

Le groupe Crédit Foncier assure, pour la Compagnie de Financement Foncier, la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme par un dispositif de vigilance et de contrôle associant l'ensemble des acteurs du Groupe, tout au long de la chaîne des opérations bancaires et de crédit. Ce dispositif inclut des procédures adéquates ainsi que des actions de formation et de sensibilisation du personnel.

Ce dispositif, intégrant l'approche par les risques issue de la réglementation antiblanchiment, permet une analyse systématique préalablement à toute entrée en relation. Les encours font l'objet d'une surveillance constante vis-à-vis des listes internationales des personnes liées au terrorisme et pour l'application des embargos. Les événements atypiques en cours de vie des prêts, en particulier lors de remboursements anticipés, sont analysés par le département Sécurité financière de la Direction de la conformité.

8.3. Conformité bancaire et services d'investissement

En complément de l'application du dispositif général de maîtrise des risques de conformité décrit supra, la Direction de la conformité du Crédit Foncier anime plusieurs dispositifs.

Elle pilote la conformité et le recensement des Prestations essentielles externalisées (PEE) au sens des articles 231 à 240 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement. Ces Prestations sont celles faisant l'objet des conventions entre le Crédit Foncier et la Compagnie de Financement Foncier. La Direction suit de la Compagnie de Financement Foncier et prospective, en liaison avec la Direction de la coordination des contrôles permanents du Crédit Foncier, notamment en charge le contrôle des activités externalisées auprès du Crédit Foncier. Elle anime le processus d'étude, de fabrication et de validation de tout nouveau produit, activité, canal de distribution ou service ainsi que la modification d'un produit existant. Au cours de ce processus, les questions spécifiques à la Compagnie de Financement Foncier, en particulier l'éligibilité des futurs encours à son bilan, sont systématiquement examinées.

En application de l'article 40 de l'arrêté du 3 novembre 2014, elle anime enfin le Comité mensuel des veilles réglementaires qui réunit les principales directions support et opérationnelles ainsi qu'un représentant de la Direction suivi de la Compagnie de Financement Foncier et prospective.

La Direction de la conformité a poursuivi, au cours du 1^{er} semestre 2018, l'implémentation opérationnelle de la réglementation MIFID II qui est entrée en application le 3 janvier 2018. Pour mémoire, Cette réglementation prévoit notamment un renforcement des obligations de *reporting* des transactions et leur enrichissement (liste et format des champs publiés par l'ESMA RTS22). Le Crédit Foncier s'est inséré dans le dispositif BPCE de recours à un ARM (*Approved Reporting Mechanism*) et à un APA (*Approved Publication Arrangement*). Les périodes d'interdiction sont appliquées conformément aux calendriers du Crédit Foncier et de BPCE. La Direction de la conformité procède également à la revue périodique de la liste des initiés.

8.4. Déontologie bancaire et financière

Le dispositif de déontologie financière intègre les dispositions de la réglementation en matière d'abus de marché en application du règlement 596/2014 du Parlement Européen, que ce soit au titre des personnes étroitement liées qu'au titre des initiés permanents. Une procédure interne diffusée à l'ensemble des collaborateurs reprend leurs obligations. Les personnes concernées reçoivent

parallèlement et individuellement un rappel à chaque période d'interdiction d'achat ou de cession de titres. La liste de personnes concernées a évolué à la suite de la parution de la charte Groupe des risques, de la conformité et des contrôles permanents du 29 mars 2017 pour intégrer les contrôleurs de niveau 2.

8.5. Volcker Rule et SRAB

En application du processus de conformité à la *Volcker Rule*, la Direction de la conformité a mené à bien la phase finale de certification pour les entités du Crédit Foncier concernées. En particulier, le projet de Senior Management Report a été validé par le Comité de Direction générale du Crédit Foncier et par le Conseil d'administration de la Compagnie de Financement Foncier. L'ensemble des sous-certifications de la Compagnie de

Financement Foncier a été transmis, avec celles des autres entités du Crédit Foncier, au Groupe BPCE pour la certification finale du Groupe.



Éléments financiers

COMPTES INDIVIDUELS

Bilan

Hors-bilan

Compte de résultat

47

47

48

49

Annexe aux comptes individuels de la Compagnie de
Financement Foncier

50

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE

76

Comptes individuels

Bilan (en k€)

■ ACTIF	Cf. Notes	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Caisse et banques centrales		445 900	1 019 958	670 000
Effets publics et valeurs assimilées	3	3 379 947	3 450 718	3 364 394
Prets et créances sur les établissements de crédit	1	26 645 290	30 819 683	28 761 396
• À vue		54 214	470 623	151 078
• À terme		26 591 076	30 349 060	28 610 318
Opérations avec la clientèle	2	39 847 966	36 975 136	38 639 497
• Autres concours à la clientèle		39 847 966	36 975 136	38 639 497
Obligations et autres titres à revenu fixe	3	4 537 314	5 594 557	4 511 584
Participations et autres titres détenus à long terme		0	0	0
Immobilisations incorporelles et corporelles		0	0	0
Autres actifs	4	63 556	43 512	214 855
Comptes de régularisation	5	2 037 065	2 390 425	2 204 862
TOTAL DE L'ACTIF		76 957 040	80 293 990	78 366 588
■ PASSIF	Cf. Notes	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Banques centrales		0	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	6	7 509 596	6 603 509	7 945 176
• À vue		0	375	0
• À terme		7 509 596	6 603 134	7 945 176
Opérations avec la clientèle		0	0	0
• À vue		0	0	0
Dettes représentées par un titre	7	62 833 214	66 452 546	63 524 759
• Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables		150 712	150 575	151 533
• Emprunts obligataires (obligations foncières)		62 682 502	66 301 971	63 373 226
Autres passifs	8	1 427 641	1 811 634	1 623 947
Comptes de régularisation	9	2 012 104	2 278 986	2 088 657
Provisions	10	20 161	21 315	18 917
Dettes subordonnées		0	0	0
Fonds pour risques bancaires généraux		20 000	20 000	20 000
Capitaux propres hors FRBG	11	3 134 325	3 106 000	3 145 132
• Capital souscrit		2 537 460	2 537 460	2 537 460
• Primes d'émission		343 002	343 002	343 002
• Réserves		122 063	119 152	119 152
• Provisions réglementées et subventions d'investissement		0	0	0
• Report à nouveau		84 404	87 313	87 313
• Résultat en instance d'affectation		0	0	0
• Résultat de la période		47 396	19 073	58 205
TOTAL DU PASSIF		76 957 040	80 293 990	78 366 588

Hors-bilan (en k€)

	Cf. Notes	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS				
Engagements de financement		1 300 613	1 159 590	1 153 541
• Engagements en faveur d'établissements de crédit	12	0	0	0
• Engagements en faveur de la clientèle	12	1 014 164	852 914	847 463
• Autres valeurs affectées en garantie	12	286 449	306 675	306 078
Engagements de garantie		0	0	0
• Engagements en faveur d'établissements de crédit	12	0	0	0
• Engagements en faveur de la clientèle	12	0	0	0
Engagements sur titres		0	0	0
• Autres engagements donnés	12	0	0	0
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS				
Engagements de financement		29 776 401	34 201 507	31 484 834
• Engagements reçus d'établissements de crédit	13	3 767 854	3 565 708	3 563 114
• Autres valeurs reçues en garantie du Groupe	13	26 008 547	30 635 799	27 921 720
Engagements de garantie		38 201 174	34 433 480	36 516 018
• Engagements reçus d'établissements de crédit	13	6 536 695	6 232 613	7 129 671
• Engagements reçus de la clientèle	13	31 664 478	28 200 866	29 386 347
Engagements sur titres		0	20 000	60 000
TOTAL DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES				
• Achats et ventes de devises	14	12 579 534	17 924 811	16 510 229
• Autres instruments financiers	14	67 558 014	64 393 299	64 330 739

Compte de résultat *(en k€)*

	Cf. Notes	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Intérêts et produits assimilés	15	1 127 903	1 231 590	2 456 124
Intérêts et charges assimilées	15	- 1 016 414	- 1 202 916	- 2 348 774
Marge nette d'intérêts		111 489	28 674	107 350
Commissions produits	16	21 426	66 651	96 164
Commissions charges	16	- 592	- 884	- 1 617
Gains ou pertes s/opérations des portefeuilles de négociation	17	809	- 22	- 117
Autres produits d'exploitation bancaire	18	19	90	129
Autres charges d'exploitation bancaire	18	- 1 422	- 1 059	- 2 299
Produit net bancaire		131 730	93 450	199 611
Frais de personnel	19	0	- 28	- 73
Impôts, taxes et contributions réglementaires ⁽¹⁾	19	- 11 663	- 10 713	- 21 638
Services extérieurs et autres charges	19	- 32 616	- 54 087	- 96 189
Amortissements		0	0	0
Frais généraux		- 44 279	- 64 828	- 117 901
Résultat brut d'exploitation		87 451	28 622	81 710
Coût du risque	20	- 2 541	- 3 641	- 4 910
Résultat d'exploitation		84 910	24 982	76 800
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	21	0	7 319	7 458
Résultat courant avant impôt		84 910	32 301	84 257
Résultat exceptionnel		0	0	0
Impôt sur les bénéfices	22	- 37 515	- 13 228	- 26 052
RÉSULTAT NET		47 396	19 073	58 205
Résultat par action ⁽²⁾ (en €)		0,30	0,12	0,37
Résultat dilué par action (en €)		0,30	0,12	0,37

(1) Les impôts et taxes et contributions réglementaires incluent notamment la Taxe de risque systémique des banques (TSB) pour un montant semestriel de - 1,01 M€ (contre - 1,37 M€ en juin 2017) ainsi que les contributions réglementaires comprenant essentiellement la cotisation FRU (Fonds de Résolution Unique) pour un montant semestriel de - 6,01 M€ (contre - 5,54 M€ en juin 2017).

(2) Le résultat par action s'obtient en divisant le résultat net par le nombre d'actions de la période.

L'annexe qui figure aux pages suivantes fait partie des comptes individuels semestriels.

Annexe aux comptes individuels de la Compagnie de Financement Foncier

1. CADRE GÉNÉRAL

La Compagnie de Financement Foncier a été agréée en qualité de société de crédit foncier dans le cadre de la loi du 25 juin 1999 relative à l'épargne et à la sécurité financière. À ce titre, elle est soumise aux articles L. 513-2 à L. 513-27 du Code Monétaire et Financier.

Agréée en qualité d'établissement de crédit spécialisé (ECS) selon l'ordonnance n° 2013-544 du 27 juin 2013 relative aux établissements de crédit et aux sociétés de financement, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014 transposant en droit français un règlement (CRR) et une directive (CRD IV) européens, elle applique le règlement 99-10 du CRBF modifié, propre aux sociétés de crédit foncier et qui porte notamment sur :

- l'évaluation des immeubles financés par des prêts éligibles à l'actif des sociétés de crédit foncier ;
- l'évaluation des éléments d'actif et de passif de ces sociétés ;
- leurs normes de gestion spécifiques.

La Compagnie de Financement Foncier est affiliée à BPCE. À ce titre, elle bénéficie du mécanisme de garantie et de liquidité du Groupe BPCE. En tant que filiale affiliée, la Compagnie de Financement Foncier ne contribue pas au mécanisme de solidarité du réseau et ne sera pas appelée en cas de défaillance d'une Banque Populaire ou d'une Caisse d'Épargne.

2. FAITS SIGNIFICATIFS DU 1^{ER} SEMESTRE 2018

2.1. ACTIVITÉ COURANTE

Au cours du 1^{er} semestre 2018, la Compagnie de Financement Foncier a acquis auprès du Crédit Foncier des créances pour un montant de 3 877 M€ créances rattachées incluses, auquel se rajoutent 206 M€ d'engagements de financement.

Dans le cadre de l'article L. 211-38 du Code Monétaire et Financier qui prévoit la possibilité pour un établissement d'octroyer un prêt à un autre établissement financier, prêt dont le remboursement est sécurisé par la mise en garantie d'un ensemble de créances, la Compagnie de Financement Foncier a mis en place, depuis plusieurs années, des lignes de prêts avec sa maison mère, le Crédit Foncier, pour un total de 16 572,5 M€ au 30 juin 2018 et avec certaines Caisses d'Épargne ou Banques Populaires pour un montant total de 176,4 M€. Des concours de nature identique sont également accordés à BPCE SA, dont le montant au 30 juin 2018 s'élève à 8 920 M€, hors créances rattachées. Ces concours sont collatéralisés à hauteur de 26 008,5 M€.

Les valeurs de remplacement de la Compagnie de Financement Foncier, définies selon le décret n° 2007-745 du 9 mai 2007, relatif à la solvabilité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et aux sociétés de crédit foncier et modifiant le Code Monétaire et Financier, s'élèvent à 6 652,9 M€ créances rattachées incluses. Outre les disponibilités, ces valeurs de remplacement sont essentiellement composées de prêts octroyés dans le cadre de l'article L. 211-38 du Code Monétaire et Financier.

S'agissant du refinancement, la Compagnie de Financement Foncier a émis pour 4 200 M€ d'obligations foncières au cours du 1^{er} semestre 2018 contre valeur au jour de l'émission. Elle a également la possibilité de souscrire des lignes de refinancement auprès de la Banque de France, selon le dispositif de Gestion

globale des garanties (pool 3G). Cette faculté n'a cependant pas été exercée en 2018.

2.2. CESSIONS DE TITRES SUR LE MARCHÉ

Au cours du 1^{er} semestre 2018, la Compagnie de Financement Foncier n'a pas cédé de titres.

2.3. REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS ET RENÉGOCIATIONS

Le taux global de remboursements anticipés et de renégociations s'établit à 12,2 %.

Le taux de remboursement anticipé à fin juin 2018 s'établit à 7,9 %, en forte diminution par rapport à fin décembre 2017 (16,5 %). Les sorties d'actifs correspondant représentent 1 306 M€.

Ceci se traduit en termes de produit net bancaire, par plusieurs effets :

- un amortissement accéléré des surcotes/décotes d'acquisition, dont l'impact est estimé à - 34,4 M€ au titre du 1^{er} semestre ;
- la perception d'indemnités de remboursements particuliers pour un peu plus de 19,8 M€ ; il convient de rappeler qu'au titre de la prestation de services rendus par le Crédit Foncier, un tiers de ces indemnités lui sont reversées ;
- la perception de frais de renégociation pour environ 2,9 M€.

2.4. RACHAT D'OBLIGATIONS FONCIÈRES

Au cours du 1^{er} semestre 2018, la Compagnie de Financement Foncier n'a pas effectué d'opérations de rachats d'obligations foncières.

3. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement postérieur à la clôture et susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes du 30 juin 2018, n'est intervenu entre la date de clôture et le 1^{er} août 2018, date à laquelle le Conseil a arrêté les comptes.

Projet d'intégration des activités du Crédit Foncier au sein du Groupe BPCE

Le conseil de surveillance de BPCE et le Conseil d'administration du Crédit Foncier ont, respectivement le 25 et le 26 juin 2018, donné leur accord de principe au lancement d'un projet d'intégration des activités et des équipes du Crédit Foncier afin de répondre aux nouvelles exigences du secteur et de ses clients

Ce projet reposerait notamment sur une intégration des savoir-faire et des expertises du Crédit Foncier au sein des différentes entreprises du Groupe BPCE.

Ainsi, la production nouvelle de crédits serait redéployée dans les entités du Groupe : activité de financement Particuliers au sein des Banques Populaires et Caisses d'Épargne, activité de financement *Corporate* répartie au sein des Caisses d'Épargne et Banques Populaires pour le logement social, de Natixis pour le financement de projets et infrastructures, et de SOCFIM pour le financement long terme des professionnels de l'immobilier.

Le Crédit Foncier serait recentré sur la gestion de l'encours de crédits existant aussi bien à son bilan propre qu'à celui de la Compagnie de Financement Foncier.

Enfin, dans le cadre de ce projet, l'activité de la Compagnie de Financement Foncier serait repositionnée sur le refinancement d'actifs du Secteur public, originés par les entités du Groupe BPCE.

Ce projet fait l'objet d'un processus d'information-consultation du comité d'entreprise du Crédit Foncier, portant notamment sur le plan de sauvegarde de l'emploi envisagé. À ce stade du projet, la mise en œuvre de ce plan ne devrait pas avoir de conséquences financières pour la Compagnie de Financement Foncier.

4. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

4.1. MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION APPLIQUÉES

Les comptes individuels annuels de la Compagnie de Financement Foncier sont établis et présentés conformément aux règles définies par BPCE dans le respect du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) et de la recommandation n° 2001-R.02, les états de synthèse intermédiaires sont présentés selon le format prévu pour les établissements de crédit.

4.2. CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Aucun changement de méthodes comptables n'a affecté les comptes du 1^{er} semestre 2018.

Les textes adoptés par l'Autorité des Normes Comptables et d'application obligatoire en 2018 n'ont pas d'impact significatif sur les comptes individuels de l'établissement.

L'établissement n'anticipe pas l'application des textes adoptés par l'Autorité des Normes Comptables lorsqu'elle est optionnelle, sauf mention spécifique.

4.3. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principes et méthodes comptables appliquées sont identiques à ceux utilisés pour les arrêtés de comptes annuels. En particulier, les produits et charges rattachés à la période semestrielle ont été déterminés en respectant le principe de séparation des exercices.

SOMMAIRE AUX NOTES ANNEXES

NOTE 1.	Prêts et créances sur les établissements de crédit	53	NOTE 11.	Évolution des capitaux propres	62
NOTE 1 BIS.	Répartition des encours de créances à terme sur les établissements de crédit	54	NOTE 12.	Engagements donnés	63
NOTE 2.	Prêts et créances sur la clientèle	54	NOTE 13.	Engagements reçus	64
NOTE 2 BIS A.	Dépréciations et provisions constituées en couverture de risque crédit	55	NOTE 14.	Opérations sur instruments financiers à terme	65
NOTE 2 BIS B.	Surcotes – décotes sur créances acquises	55	NOTE 15.	Intérêts, produits et charges assimilés	66
NOTE 3.	Titres de placement et d'investissement	56	NOTE 16.	Commissions nettes	67
NOTE 3 BIS.	Risque souverain	57	NOTE 17.	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	67
NOTE 3 TER.	Immobilisations financières	57	NOTE 18.	Autres produits et charges d'exploitation bancaire	68
NOTE 4.	Autres actifs	58	NOTE 19.	Charges générales d'exploitation	69
NOTE 5.	Comptes de régularisation actif	58	NOTE 20.	Coût du risque	70
NOTE 6.	Dettes envers les établissements de crédit	59	NOTE 21.	Gains ou pertes sur actifs immobilisés	70
NOTE 7.	Dettes représentées par un titre	60	NOTE 22.	Impôts sur les bénéfices	71
NOTE 8.	Autres passifs	60	NOTE 23.	Opérations avec les établissements de crédit liés	72
NOTE 9.	Comptes de régularisation passif	61	NOTE 24.	État des positions de change	73
NOTE 10.	Provisions	61	NOTE 25.	État des positions : risque de liquidité	73
			NOTE 26.	Tableau des flux de trésorerie	74

NOTE 1. PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en k€)	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Créances à vue sur les établissements de crédit	54 214	470 623	151 078
Comptes ordinaires débiteurs	54 214	52 986	42 025
Comptes et prêts au jour le jour			
Valeurs non imputées (à vue)		417 637	109 053
Créances rattachées			
Créances à terme sur les établissements de crédit	26 591 076	30 349 060	28 610 318
Comptes et prêts à terme	908 147	1 092 865	1 024 631
Créances garanties par L. 211-38 (voir détail en note 1 bis)	25 668 949	29 236 081	27 549 881
Titres reçus en pension livrée			
Prêts subordonnés et prêts participatifs			
Créances rattachées	13 980	20 114	35 807
Créances douteuses	0	0	0
MONTANT BRUT DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	26 645 290	30 819 683	28 761 396
Dépréciations des créances douteuses			
Dépréciations des créances douteuses	0	0	0
MONTANT NET DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	26 645 290	30 819 683	28 761 396
DÉTAIL DES CRÉANCES À TERME (GROUPE/HORS GROUPE)			
Comptes et prêts à terme			
• dont opérations Groupe			
• dont opérations Hors Groupe	908 147	1 092 865	1 024 631
Créances garanties			
• dont opérations Groupe	25 668 949	29 236 081	27 549 881
• dont opérations Hors Groupe			
Créances rattachées			
• dont opérations Groupe	11 526	15 766	14 822
• dont opérations Hors Groupe	2 454	4 348	20 984
Créances Groupe	25 680 475	29 251 847	27 564 703
Créances Hors Groupe	910 601	1 097 214	1 045 615
TOTAL	26 591 076	30 349 060	28 610 318
DÉTAIL DES CRÉANCES À VUE (GROUPE/HORS GROUPE)			
Comptes et prêts à vue			
• dont opérations Groupe	51 162	50 068	40 298
• dont opérations Hors Groupe	3 052	2 917	1 727
Créances rattachées			
• dont opérations Groupe			
• dont opérations Hors Groupe			
Valeurs non imputées			
• dont opérations Groupe (au palier Crédit Foncier)		417 618	108 358
• dont opérations Hors Groupe		20	695
Créances Groupe	51 162	467 686	148 657
Créances Hors Groupe	3 052	2 937	2 421
TOTAL	54 214	470 623	151 078

NOTE 1 BIS. RÉPARTITION DES ENCOURS DE CRÉANCES À TERME SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en k€)	30/06/2018			30/06/2017	31/12/2017
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
CRÉANCES À TERME					
Refinancement habitat aidé					
Refinancement habitat concurrentiel					
Personnes publiques	910 601		910 601	1 097 213	1 045 615
Autres prêts aux établissements de crédit*	25 680 475		25 680 475	29 251 847	27 564 703
Créances à terme douteuses					
MONTANT NET DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	26 591 076	0	26 591 076	30 349 060	28 610 318
* dont :					
Valeurs de remplacement sous L. 211-38, avec BPCE	6 600 000		6 600 000	6 600 000	6 600 000
Prêts garantis par des créances (SPT, Particuliers, Corporates) sous L. 211-38, avec Crédit Foncier	16 572 500		16 572 500	20 122 500	18 443 500
Prêts garantis par des créances SPT sous L. 211-38, avec BPCE, des Caisses d'Épargne et Banques Populaires	2 496 449		2 496 449	2 513 581	2 506 381
Créances rattachées et autres	11 526		11 526	15 766	14 822
TOTAL	25 680 475	0	25 680 475	29 251 847	27 564 703

NOTE 2. PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

(en k€)	Créances saines			Créances douteuses			Dépréciations			Montants Nets		
	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Comptes ordinaires débiteurs												
Concours à la clientèle	38 290 740	35 617 047	37 298 347	1 645 257	1 467 208	1 431 257	88 031	109 118	90 108	39 847 966	36 975 136	38 639 497
Prêts à la clientèle financière	239 700		240 094							239 700		240 094
Crédits à l'exportation												
Crédits de trésorerie ⁽¹⁾	751 186	818 204	936 109							751 186	818 204	936 109
Crédits à l'équipement ⁽²⁾	5 626 988	6 649 861	5 900 528	5 137	- 57	100	45	34	44	5 632 080	6 649 769	5 900 584
Crédits à l'habitat	31 558 198	28 028 291	30 106 387	1 637 050	1 464 254	1 428 140	87 963	109 057	90 027	33 107 285	29 383 488	31 444 500
Autres crédits à la clientèle	3 283	3 784	3 241	169	226	285	23	27	37	3 430	3 983	3 489
Valeurs non imputées	24	24	24							24	24	24
Créances rattachées	111 360	116 883	111 964	2 902	2 785	2 732				114 262	119 668	114 696
GÉNÉRAL ⁽³⁾	38 290 740	35 617 047	37 298 347	1 645 257	1 467 208	1 431 257	88 031	109 118	90 108	39 847 966	36 975 136	38 639 497

Parmi les créances, les créances restructurées représentent un montant de 463,28 M€ au 30 juin 2018 dont 109,75 M€ sont classées en encours sains.

NB : La Compagnie de Financement Foncier ne recense aucune créance intragroupe sur les concours à la clientèle.

(1) En 2007, la Société a acheté les créances sur le Secteur public territorial d'Ixis ClB, devenu Natixis, qui comprennent des ouvertures de crédit permanent qui s'élèvent à 751,1 M€ au 30 juin 2018 contre 942,2 M€ au 31 décembre 2017.

(2) Les crédits à l'équipement représentent des prêts aux collectivités territoriales.

(3) Les créances sur la clientèle éligibles au refinancement de la Banque Centrale s'élèvent à 3,1 Md€ au 30 juin 2018 en capitaux restant dus. Ce montant s'élève à 2,1 Md€ après haircut et contrainte de surdimensionnement.

NOTE 2 BIS A. DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS CONSTITUÉES EN COUVERTURE DE RISQUE CRÉDIT

(en k€)	31/12/2016 retraité ⁽¹⁾	Dotations	Reprises	31/12/2017	Dotations	Reprises	Reprises utilisées	30/06/2018
DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DES ÉLÉMENTS D'ACTIF								
Crédits à la clientèle et sur établissements de crédit ^{(2) (3)}	105 882	90 108	- 105 882	90 108	22 271	- 24 348		88 031
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF								
Crédits à la clientèle, sur établissements de crédit et sur titres	19 377		- 3 511	15 866				15 866
TOTAL	125 259	90 108	- 109 393	105 974	22 271	- 24 348	0	103 897

(1) Retraitement du stock du 31 décembre 2016, en cohérence avec la note 2. Pour rappel, montant publié « en dépréciations inscrites en déduction des éléments d'actif » : 113 446 k€.

(2) Les dépréciations des créances sont évaluées en valeur actualisée, conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

(3) En accord avec le règlement ANC n° 2014-07, la Compagnie de Financement Foncier comptabilise désormais à chaque clôture annuelle ses flux de dépréciations en stock cumulé : reprise intégrale des montants de dépréciations de l'exercice précédent et dotation intégrale des mouvements de l'exercice en cours.

NOTE 2 BIS B. SURCOTES – DÉCOTES SUR CRÉANCES ACQUISES

(en k€)	31/12/2016	Reclassement – Régularisation	Nouvelles entrées	Étalement	31/12/2017	Reclassement – Régularisation	Nouvelles entrées	Étalement	30/06/2018
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT									
Surcotes	37 175			- 10 238	26 937			- 6 020	20 917
Décotes									
Net	37 175		0	- 10 238	26 937		0	- 6 020	20 917
CRÉDITS À LA CLIENTÈLE									
Créances saines									
Surcotes	1 599 344	- 18 746		- 438 826	1 141 772	- 19 907	45 792	- 114 010	1 053 647
Décotes	- 934 022	11 172	- 491 767	138 134	- 1 276 483	13 479	- 169 586	64 807	- 1 367 783
Créances douteuses									
Surcotes	35 159	18 746		- 15 873	38 032	19 907		- 10 085	47 854
Décotes	- 28 473	- 11 208		10 953	- 28 728	- 13 479		6 033	- 36 174
Net	672 008	- 36	- 491 767	- 305 612	- 125 407	0	- 123 794	- 53 255	- 302 456
TOTAL	709 183	- 36	- 491 767	- 315 850	- 98 470	0	- 123 794	- 59 275	- 281 539

NOTE 3. TITRES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT

(en k€)	30/06/2018			30/06/2017			31/12/2017		
	Titres de placement	Titres d'investissement	Total	Titres de placement	Titres d'investissement	Total	Titres de placement	Titres d'investissement	Total
Effets publics et valeurs assimilées*		3 321 538	3 321 538		3 389 668	3 389 668		3 318 975	3 318 975
Créances rattachées		58 409	58 409		61 050	61 050		45 419	45 419
Sous-total	0	3 379 947	3 379 947	0	3 450 718	3 450 718	0	3 364 394	3 364 394
Obligations*		4 474 971	4 474 971		4 804 803	4 804 803		4 455 353	4 455 353
Titres du marché interbancaire (Billets Hypothécaires)*				730 000		730 000			
Titres de créances négociables									
Parts de Titrisation*									
Créances rattachées		62 343	62 343	257	59 497	59 754		56 231	56 231
Sous-total	0	4 537 314	4 537 314	730 257	4 864 300	5 594 557	0	4 511 584	4 511 584
Créances douteuses y compris créances rattachées									
MONTANTS BRUTS	0	7 917 261	7 917 261	730 257	8 315 018	9 045 275	0	7 875 978	7 875 978
Dépréciations sur titres revenu fixe									
MONTANTS NETS	0	7 917 261	7 917 261	730 257	8 315 018	9 045 275	0	7 875 978	7 875 978

* dont :

	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Titres cotés	7 372 054	7 745 524	7 346 859
Titres non cotés	424 455	1 178 947	427 469
TOTAL HORS CRÉANCES RATTACHÉES	7 796 509	8 924 471	7 774 328

Les titres cotés sont pour l'essentiel des titres en euros mobilisables à la BCE, ainsi que les titres cotés en devises. Les titres non cotés sont à présent uniquement constitués d'obligations.

En application du règlement n° 2014-07 de l'ANC, la juste valeur globale du portefeuille d'investissement représente au 30 juin 2018 un montant de 8 850,33 M€, hors créances rattachées.

Les plus-values latentes sur les titres d'investissement s'élèvent à 1 206,74 M€ au 30 juin 2018, avant swaps. Au 31 décembre 2017,

les plus-values latentes sur les titres d'investissement s'élevaient à 1 354,67 M€, avant swaps.

Les moins-values latentes sur les titres d'investissement s'élèvent à 152,92 M€ au 30 juin 2018, avant swaps. Au 31 décembre 2017, les moins-values latentes sur les titres d'investissement s'élevaient à 207,73 M€, avant swaps.

La Société n'a procédé à aucun reclassement de titres vers le portefeuille « Titres d'investissement » ni au cours du 1^{er} semestre 2018, ni au cours des exercices précédents.

NOTE 3 BIS. RISQUE SOUVERAIN

Au 30 juin 2018, les expositions nettes de la Compagnie de Financement Foncier au titre du risque souverain sur ces pays sont les suivantes :

Titres d'investissement (en M€)	30/06/2018			30/06/2017			31/12/2017		
	Valeur comptable	Valeur de marché après swap*	Valeur	Valeur comptable	Valeur de marché après swap*	Valeur	Valeur comptable	Valeur de marché après swap*	Valeur
Italie	2 196,2	2 567,7	1 632,7	2 286,3	2 689,5	1 857,8	2 267,4	2 708,3	1 878,9
Pologne	356,5	419,7	285,4	360,9	409,0	267,8	341,5	392,5	269,6
TOTAL	2 552,7	2 987,4	1 918,1	2 647,2	3 098,5	2 125,6	2 608,9	3 100,8	2 148,5

* Juste valeur du titre après prise en compte de la valeur du swap de microcouverture.

Les valeurs données ci-dessus sont hors créances rattachées. Les valeurs comptables sont valorisées au cours de clôture lorsque les titres sont en devises.

Les dates de maturité des expositions nettes en valeur nominale au 30 juin 2018 sont présentées ci-dessous :

	Maturité résiduelle			
	1 an	7 ans	> 8 ans et < 10 ans	> 10 ans
Italie		242,0	800,0	975,2
Pologne			163,2	193,3
TOTAL	0,0	242,0	963,2	1 168,5

L'exposition globale de la Compagnie de Financement Foncier sur le Secteur public international est recensée par ailleurs dans le rapport sur la gestion des risques.

NOTE 3 TER. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(en k€)	Brut 31/12/2016	Acqui- sitions	Cessions/ Rembour- sements*	Reclas- sements	Variation courante	Variation cours de change	Brut 31/12/2017	Acqui- sitions	Cessions/ Rembour- sements*	Reclas- sements	Variation courante	Variation cours de change	Brut 30/06/2018
Titres d'investissement	8 744 558		- 369 210		- 120 461	- 480 560	7 774 328				- 89 182	111 363	7 796 510
TOTAL	8 744 558	0	- 369 210	0	- 120 461	- 480 560	7 774 328	0	0	0	- 89 182	111 363	7 796 510
Créances rattachées	111 035				- 9 385		101 650				19 102		120 752
TOTAL GÉNÉRAL	8 855 593	0	- 369 210	0	- 129 846	- 480 560	7 875 978	0	0	0	- 70 080	111 363	7 917 262

* Les cessions ont été réalisées conformément aux possibilités offertes par le règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC), article n° 2341-2, notamment dans les cas de contraintes réglementaires.

Ces données sont valorisées avant swap, au cours de change en date de clôture.

NOTE 4. AUTRES ACTIFS

(en k€)	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Instruments conditionnels achetés			
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres			
Débiteurs divers	63 556	43 512	214 855
Dépôts versés sur opérations de collatéralisation			
Autres dépôts et cautionnements ⁽¹⁾	8 021	5 899	5 899
Créances d'intégration fiscale ⁽²⁾		35 704	194 060
Autres débiteurs divers	55 535	1 908	14 895
Compte spécial de bonification			
TOTAL	63 556	43 512	214 855

(1) Au 30 juin 2018, ce poste comprend principalement les dépôts de garantie au titre de 2015, 2016, 2017 et 2018 appelés par le Fond de Résolution Unique (FRU) pour 8 020 k€.

(2) La créance figurant au 31 décembre 2017 représente l'indemnité due par le Crédit Foncier au titre de l'économie d'impôt sur les sociétés à raison du déficit fiscal constaté en 2017 et de la réallocation par BPCE d'une charge d'impôt sur les exercices 2013 à 2016.

NOTE 5. COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

(en k€)	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Comptes d'encaissement			
Charges à répartir	232 749	214 908	222 699
Primes d'émission et de remboursement des titres à revenu fixe	232 749	214 908	222 699
Autres charges à répartir			
Charges constatées d'avance	1 210 039	1 365 239	1 275 389
Soulttes de swaps payées à étaler	1 202 437	1 364 209	1 275 389
Autres charges constatées d'avance	7 602	1 031	
Produits à recevoir	338 116	393 874	465 213
Intérêts courus non échus sur contrats d'échange (swaps)	338 116	393 874	465 213
Autres produits à recevoir			
Autres comptes de régularisation actif	256 161	416 404	241 561
Domiciliations à encaisser	1 857	3 265	1 857
Actif d'impôts différés	216 185	396 050	228 991
Comptes d'ajustement devises			
Autres comptes de régularisation*	38 118	17 089	10 713
TOTAL	2 037 065	2 390 425	2 204 862

* Essentiellement composé de comptes de passage ou de relations financières avec le Crédit Foncier.

NOTE 6. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en k€)	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Dettes à vue sur les établissements de crédit ⁽¹⁾	0	375	0
Comptes à vue des établissements de crédit			
Emprunts au jour le jour auprès des établissements de crédit			
Autres sommes dues aux établissements de crédit		375	
Dettes rattachées			
Dettes à terme sur les établissements de crédit ⁽²⁾	7 509 596	6 603 134	7 945 176
Emprunts et comptes à terme	5 736 394	4 656 816	6 227 489
Valeurs données en pension			
Titres donnés en pension	1 771 750	1 945 769	1 717 299
Dettes rattachées	1 452	549	388
TOTAL	7 509 596	6 603 509	7 945 176
 (1) Détail des dettes à vue (Groupe/Hors Groupe)	 0	 375	 0
Dont Groupe			
• Autres sommes dues aux établissements de crédit			
• Emprunts au jour le jour auprès des établissements de crédit			
• Dettes rattachées			
Dont Hors Groupe		375	
• Autres sommes dues aux établissements de crédit		375	
(2) Détail des dettes à terme (Groupe/Hors Groupe)	7 509 596	6 603 134	7 945 176
Dont Groupe	7 416 066	6 603 134	7 945 176
• Emprunts et comptes à terme	5 644 316	4 657 365	6 227 877
• Titres donnés en pension livrée	1 771 750	1 945 769	1 717 299
Dont Hors Groupe	93 530		
• Emprunts et comptes à terme	93 530		
• Refinancement Banque de France (pool 3G)			
• Autres emprunts à terme			
• Titres donnés en pension livrée			
• Dettes rattachées			
Sous Total des dettes Groupe	7 416 066	6 603 134	7 945 176
Sous total des dettes hors Groupe	93 530	375	0
TOTAL GÉNÉRAL	7 509 596	6 603 509	7 945 176

NOTE 7. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

(en k€)	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Titres de créances négociables	150 000	150 000	150 000
Dettes rattachées	712	575	1 533
TCN et dettes rattachées	150 712	150 575	151 533
Obligations foncières	62 067 491	65 544 526	62 559 580
Dettes rattachées	615 011	757 445	813 646
Obligations foncières et dettes rattachées	62 682 502	66 301 971	63 373 226
TOTAL	62 833 214	66 452 546	63 524 759

La totalité de ces dettes est constituée de ressources bénéficiant du privilège défini à l'article L. 513-11 du CMF (« privilège » des obligations foncières).

NOTE 8. AUTRES PASSIFS

(en k€)	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Instruments conditionnels vendus			
Créditeurs divers	1 384 584	1 771 876	1 580 629
Dépôts reçus sur opérations de collatéralisation	1 190 430	1 572 173	1 410 462
Appels de marge sur opération de pension			
Dettes fournisseurs ⁽¹⁾	25 370	49 582	70 072
Dettes d'intégration fiscale ⁽²⁾	24 709		
Autres dettes fiscales et sociales	4	- 1	85
Autres créditeurs divers	53 541	70 296	13 556
Compte spécial de bonification	90 530	79 826	86 454
Fonds publics affectés ⁽³⁾	43 057	39 758	43 318
TOTAL	1 427 641	1 811 634	1 623 947

(1) L'intégralité du poste est constituée de dettes relatives à des factures non encore reçues. Il n'y a donc pas de montants relatifs à des factures reçues et non encore réglées à ventiler, par application de l'article D. 441-4 du Code de Commerce.

(2) Impôt sur les sociétés dû au Crédit Foncier (intégration fiscale) 24 709

(3) Dont secteur aidé 37 752 32 537 36 975

NOTE 9. COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

(en k€)	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Comptes d'encaissement	38	8 083	159
Produits constatés d'avance	1 220 817	1 462 037	1 286 462
Subventions PAS et anciens PTZ	31 928	47 212	38 970
Soulttes de swaps perçues à étaler	1 116 643	1 339 480	1 180 112
Autres produits constatés d'avance	72 246	75 344	67 380
Charges à payer	195 537	203 883	166 302
Intérêts courus non échus sur dérivés (swaps)	189 848	201 180	161 641
Autres charges à payer	5 690	2 704	4 661
Autres comptes de régularisation passif	595 712	604 983	635 735
Comptes d'ajustement devises*	568 022	593 474	532 239
Divers	27 690	11 509	103 496
TOTAL	2 012 104	2 278 986	2 088 657

* Cette rubrique permet de rétablir l'équilibre entre les actifs et les passifs, suite à la constatation au compte de résultat de gains ou de pertes relatifs à l'évaluation des opérations de hors-bilan en devises. Une rubrique similaire figure en note 5.

NOTE 10. PROVISIONS

(en k€)	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Provisions pour risques de contrepartie	15 866	19 077	15 866
Provisions pour risques de contrepartie sur encours sains	15 866	19 077	15 866
Provisions sectorielles			
Provisions pour litiges	3 642	1 014	2 228
Litiges fiscaux			
Autres litiges	3 642	1 014	2 228
Autres provisions	653	1 224	823
Autres provisions*	653	1 224	823
TOTAL	20 161	21 315	18 917

* Il s'agit d'une provision correspondant à une estimation d'un amortissement accéléré de plusieurs soulttes de résiliation.

		Mouvements 2018				
Mouvements de la période <i>(en k€)</i>	31/12/2017	Dotations	Reprises		Autres mouvements	
			Utilisées	Non utilisées		
Provisions pour risques de contrepartie	15 866					15 866
Provisions pour risques de contrepartie sur encours sains	15 866					15 866
Provisions sectorielles						
Provisions pour litiges	2 228	1 414				3 642
Litiges fiscaux						
Autres litiges	2 228	1 414				3 642
Autres provisions	823	653		823		653
Autres provisions	823	653		823		653
TOTAL	18 917	2 067	0	823	0	20 161

NOTE 11. ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

(en k€)	À nouveau 01/01/2017	Variations de capital et de réserves			Montant au 31/12/2017	Variations de capital et de réserves			Montant au 30/06/2018
		Affectations	Dividendes payés en actions	Autres variations		Affectations	Dividendes payés en actions	Autres variations	
Capital social*	2 537 460				2 537 460				2 537 460
Primes d'apport*	343 002				343 002				343 002
Réserves									
Réserve légale	58 951	4 684			63 635	2 911			66 546
Réserve générale	55 517				55 517				55 517
Réserves réglementées									
dont									
• Réserves réglementées de réévaluation									
• Réserves spéciales des plus-values long terme									
Report à nouveau	91 889	- 4 576			87 313	- 2 909			84 404
Situation nette avant résultat de l'exercice	3 086 820				3 086 927				3 086 929
Résultat de l'exercice avant répartition	93 676	- 93 676			58 205	- 58 205			47 396
Situation nette après résultat de l'exercice	3 180 495				3 145 132				3 134 325
Dividendes distribués		93 568				58 203			

(en k€)	À nouveau 01/01/2017	Variations de provisions		Montant au 31/12/2017	Variations de provisions		Montant au 30/06/2018
		Affectations	Dotations Reprises		Affectations	Dotations Reprises	
Provision spéciale de réévaluation							
Autres provisions réglementées							
Provisions réglementées							
Montant des capitaux propres avant répartition	3 180 495			3 145 132			3 134 325

(en k€)	À nouveau 01/01/2017	Variations de FRBG		Montant au 31/12/2017	Variations de FRBG		Montant au 30/06/2018
		Affectations	Dotations Reprises		Affectations	Dotations Reprises	
Fonds pour risques bancaires généraux	20 000			20 000			20 000
TOTAL	3 200 495			3 165 132			3 154 325

* Après l'augmentation de capital du 15 septembre 2015, le capital social est composé de 158 591 246 actions ordinaires d'une valeur nominale de 16 €, qui confèrent toutes à leurs détenteurs les mêmes droits. Aucune réévaluation libre n'a été pratiquée à ce jour.

NOTE 12. ENGAGEMENTS DONNÉS

(en k€)	30/06/2018		30/06/2017		31/12/2017	
	Prêts autorisés non encore mis en place	Montants non débloqués sur prêts autorisés partiellement mis en place	Prêts autorisés non encore mis en place	Montants non débloqués sur prêts autorisés partiellement mis en place	Prêts autorisés non encore mis en place	Montants non débloqués sur prêts autorisés partiellement mis en place
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	1 013 841	323	848 598	4 317	847 071	392
Engagements secteur aidé	0	0	0	0	0	0
Engagements hors Groupe						
Établissements de crédit						
Clientèle						
Engagements secteur concurrentiel	1 013 841	323	848 598	4 317	847 071	392
Engagements hors Groupe	1 013 841	323	848 598	4 317	847 071	392
Clientèle ⁽¹⁾	1 013 841	323	848 598	4 317	847 071	392
Engagements Groupe						
Établissements de crédit						
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	286 449	0	306 675	0	306 078	0
Engagements hors Groupe	286 449		306 675		306 078	
Autres valeurs affectées en garanties ⁽²⁾	286 449		306 675		306 078	
ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0	0	0	0	0
Autres engagements donnés						
TOTAL ⁽³⁾	1 300 613		1 159 590		1 153 541	

(1) Concernant les engagements de financement donnés à la clientèle, les principales variations sont les suivantes :

(en k€)	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Ouvertures de crédit permanent (encours repris d'Ixis CIB)	960 788	773 684	794 018
État (financement de primes d'épargne logement)	53 053	74 914	53 053

(2) Ce poste représente les actifs et titres déposés en garantie à la Banque de France, dans le cadre du pool de Gestion Globale des Garanties, dont :

(en k€)	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Titres	214 394	229 874	231 626
Créances	72 055	76 802	74 452

Les créances présentées et acceptées par la Banque de France sont valorisées à la valeur comptable ; les titres le sont à la valeur BCE avant déduction du haircut.

(3) Dont :

(en k€)	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Engagements douteux	323	415	392

NOTE 13. ENGAGEMENTS REÇUS

(en k€)	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	29 776 401	34 201 507	31 484 834
Engagements hors Groupe	767 854	565 708	563 114
Établissements de crédit ⁽¹⁾	767 854	565 708	563 114
Engagements Groupe	29 008 547	33 635 799	30 921 720
Garantie de rachat			
Établissements de crédit ⁽²⁾	3 000 000	3 000 000	3 000 000
Autres valeurs reçues en garantie du Groupe ⁽³⁾	26 008 547	30 635 799	27 921 720
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	38 201 174	34 433 480	36 516 018
Engagements hors Groupe	36 109 569	32 042 404	34 234 487
Établissements de crédit et assimilés ⁽⁴⁾	4 491 875	3 954 937	4 957 184
Clientèle ⁽⁵⁾	31 617 693	28 087 467	29 277 303
Engagements Groupe ⁽⁶⁾	2 091 605	2 391 076	2 281 532
Établissements de crédit et assimilés	2 044 820	2 277 677	2 172 487
Clientèle	46 785	113 399	109 045
ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	20 000	60 000
Autres titres à recevoir		20 000	60 000
TOTAL	67 977 574	68 654 986	68 060 852

(1) Les engagements de financement hors Groupe comprennent un engagement reçu de la Banque de France au titre du pool de Gestion Globale des Garanties dont le montant au 30 juin 2018 s'élève à 233,6 M€ contre 265,6 M€ au 31 décembre 2017.

(2) Ligne de crédit signée entre la Compagnie de Financement Foncier et BPCE en date du 2 mai 2012 pour 3 Md€.

(3) Garanties relatives à des créances et titres détenus et mis en place sur des prêts qui lui sont consentis dans le cadre de l'article L. 211-38 et de billets hypothécaires.

(en k€)	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
• Garanties reçues du Crédit Foncier au titre de prêts SPT (L. 211-38) :	16 905 037	20 711 848	18 789 564
• Garanties reçues de BPCE SA au titre des valeurs de remplacement (L. 211-38 – VR) :	6 622 907	6 659 300	6 590 777
• Garanties reçues des Caisses d'Épargne, des Banques Populaires, de BPCE au titre de prêts SPT (L. 211-38) :	2 480 603	2 503 885	2 541 378
• Garanties reçues du Crédit Foncier au titre des billets hypothécaires :		760 765	

(4) Dont principalement :

(en k€)	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
• Garanties reçues du Crédit Logement notées Aa3 (Moody's) :	4 051 303	2 102 409	3 264 384
• Garanties reçues de Créserfi :	281 127	185 300	269 305
• Garanties de rehaussement de titres reçues de sociétés d'assurance :	1 462 441	1 526 076	1 443 543

(5) La Compagnie de Financement Foncier procède à la comptabilisation des garanties attachées à certains types de concours à la clientèle inscrits au bilan, compte tenu de leur caractère significatif.
Ces garanties se ventilent comme suit :

(en k€)	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
• Garanties de l'État sur les prêts notamment du secteur aidé :	138 079	161 178	146 627
• Garanties de la SGFGAS sur les prêts éligibles au FGAS et apportées par l'État :	18 200 818	14 791 764	16 874 627
• Garanties hypothécaires pour les prêts hypothécaires ne bénéficiant que de cette garantie :	9 773 932	10 796 876	10 062 833
• Garanties accordées par des collectivités locales et divers :	935 745	1 399 176	1 325 846
• Garanties de rehaussement de titres accordées par des États.	1 033 200	938 473	867 371

(6) Au 30 juin 2018, une garantie reçue de BPCE sur titres pour 800 M€.

NOTE 14. OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(en k€)	30/06/2018		30/06/2017		31/12/2017	
	Euros	Devises ⁽²⁾	Euros	Devises ⁽²⁾	Euros	Devises ⁽²⁾
MARCHÉS DE GRÉ À GRÉ						
Opérations conditionnelles (montants nominaux)	1 540 671	0	1 788 171	0	1 615 671	0
Opérations de couverture (achats)						
• Instruments de taux	1 540 671		1 788 171		1 615 671	
• Instruments de change						
• Autres instruments						
Autres opérations conditionnelles						
Opérations conditionnelles (juste valeur)	0	0	4 463	0	4 285	0
Opérations fermes (montants nominaux)	73 328 693	5 268 184	70 392 248	10 137 690	70 094 424	9 130 872
Opérations de couverture						
• Instruments de taux	65 704 929	312 414	62 285 792	319 335	62 404 320	310 747
• Instruments de change ⁽³⁾	7 623 765	4 955 769	8 106 456	9 818 355	7 690 104	8 820 125
• Autres instruments						
Autres Opérations						
Opérations fermes (juste valeur) ⁽¹⁾	702 903	- 1 176 632	2 056 862	- 1 919 504	2 084 636	- 1 901 504
Opérations fermes et conditionnelles	74 869 365	5 268 184	72 180 420	10 137 690	71 710 096	9 130 872
TOTAL ⁽²⁾ (MONTANTS NOMINAUX)	80 137 548		82 318 110		80 840 968	
TOTAL (JUSTE VALEUR)	- 473 729		141 821		187 417	

La Compagnie de Financement Foncier n'a aucun dérivé traité sur le marché organisé.

(1) Données communiquées en application du règlement ANC n° 2014-07.

(2) Contrevaleur euros des notionnels en date d'arrêt.

(3) Ces positions correspondent à des swaps financiers de devises. Elles sont représentatives d'une position de change à terme, une position strictement inverse existe au bilan au sein des positions de change comptant (cf. note 24).

NOTE 15. INTÉRÊTS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILÉS

(en k€)	30/06/2018			30/06/2017	31/12/2017
	Produits	Charges	Net	Net	Net
Opérations interbancaires	150 375	- 49 150	101 224	98 333	205 333
Intérêts sur les comptes Banque Centrale		- 3 402	- 3 402	- 3 244	- 7 331
Intérêts sur les comptes ordinaires	2	- 166	- 164	- 106	- 325
Intérêts sur opérations à terme	149 955	- 37 918	112 037	- 20 065	- 43 756
Intérêts sur prêts subordonnés					
Intérêts sur créances garanties (valeurs de remplacement)				124 884	265 867
Intérêts sur titres reçus/donnés en pension livrée		3 463	3 463	7 827	12 016
Engagements de financement et de garantie					
Autres produits et charges d'intérêts					
Opérations de couverture (<i>netting</i>)	418	- 11 128	- 10 710	- 10 963	- 21 137
Pertes couvertes sur créances					
Pertes non couvertes sur créances					
Flux net des provisions					
Opérations avec la clientèle	425 736	- 33 384	392 353	300 985	656 308
Intérêts sur comptes à vue, à terme, et à régime spécial					
Intérêts sur prêts à la clientèle	401 056		401 056	325 399	700 527
Intérêts sur prêts subordonnés					
Intérêts sur prêts douteux	26 432		26 432	24 424	48 201
Étalement des accessoires aux crédits (CRC 2009-03)	1 674		1 674	214	991
Intérêts sur gages espèces des RMBS					
Autres produits et charges d'intérêts	- 3 426	67	- 3 358	9 492	19 789
Produits sur engagements de financement et de garantie				6	6
Opérations de couverture (<i>netting</i>)		- 32 360	- 32 360	- 56 040	- 103 178
Pertes couvertes sur créances		- 1 042	- 1 042	- 735	- 2 049
Pertes non couvertes sur créances		- 1 838	- 1 838	- 301	- 7 373
Flux net des provisions*		1 788	1 788	- 1 473	- 606
Opérations de location financement	0	0	0	0	0
Opérations sur portefeuille titres	544 271	- 794 459	- 250 187	- 239 822	- 494 806
Intérêts sur titres de placement				10 289	13 737
Étalement des décotes/surcotes sur titres de placement					
Intérêts sur titres d'investissement	162 378		162 378	173 614	337 045
Étalement des décotes/surcotes sur titres d'investissement	- 18 505		- 18 505	- 18 522	- 37 223
Intérêts sur BMTN émis		- 1 095	- 1 095	- 887	- 1 845
Intérêts sur certificats de dépôts émis					
Intérêts sur billets hypothécaires émis					
Intérêts et charges sur emprunts obligataires		- 793 364	- 793 364	- 948 234	- 1 816 722
Intérêts sur titres douteux					
Opérations de couverture (<i>netting</i>)	400 399		400 399	543 916	1 010 202
Pertes sur créances irrécouvrables					
Flux net des provisions					
Dettes subordonnées	0	34	34	0	0
Charges sur titres subordonnés à terme		34	34		
Charges sur dettes subordonnées – établissements de crédit					
Charges sur dettes subordonnées – clientèle					
Autres intérêts, produits et charges assimilés	7 520	- 139 455	- 131 935	- 130 822	- 259 486
Produits sur dettes constituées par des titres	7 350		7 350	9 288	16 683
Commissions sur dérivés de crédit					
Engagements reçus/donnés sur titres		- 407	- 407	- 2 974	- 4 388
Autres produits et charges d'intérêts		- 9 660	- 9 660		
Opérations de macrocouverture (<i>netting</i>)		- 129 388	- 129 388	- 136 970	- 272 016
Flux net des provisions	170		170	- 166	235
TOTAL DES INTÉRÊTS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILÉS	1 127 903	- 1 016 414	111 489	28 674	107 350

* Impact net sur intérêts clientèle figurant en MNI.

NOTE 16. COMMISSIONS NETTES

(en k€)	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Commissions sur opérations interbancaires et de trésorerie (Net)	- 5	- 4	- 9
Produits			
Charges	- 5	- 4	- 9
Commissions sur opérations avec la clientèle (Net)*	21 426	66 648	96 161
Produits	21 426	66 648	96 161
Charges			
Commissions sur opérations sur titres (Net)	- 334	- 609	- 1 112
Produits			
Charges	- 334	- 609	- 1 112
Autres commissions (Net)	- 252	- 268	- 493
Produits		3	3
Charges	- 252	- 271	- 496
Produits	21 426	66 651	96 164
Charges	- 592	- 884	- 1 617
COMMISSIONS NETTES	20 834	65 767	94 547

* Les commissions sur opérations avec la clientèle représentent les indemnités perçues des clients suite aux opérations de remboursement anticipé des crédits. Le niveau de ces commissions est par conséquent directement corrélé au volume des crédits ainsi remboursés. Le taux de remboursement anticipé moyen constaté sur les crédits aux particuliers est de 7,9 % des encours au 1^{er} semestre 2018.

NOTE 17. GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION

(en k€)	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Résultat sur opérations de change et d'arbitrage	809	- 22	- 117
Charges sur autres instruments financiers			
Produits sur autres instruments financiers			
Dotation aux provisions pour risques sur IFT			
Reprise des provisions pour risques sur IFT			
GAINS/PERTES NETS SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION	809	- 22	- 117

NOTE 18. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en k€)	30/06/2018			30/06/2017	31/12/2017
	Produits	Charges	Net	Net	Net
Charges refacturées, produits rétrocedés, transferts de charges	0	0	0	0	0
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	19	- 1 422	- 1 402	- 969	- 2 169
Autres produits et charges divers d'exploitation*	19	- 7	12	45	59
Dotations et reprises de provisions aux autres produits et charges d'exploitation*		- 1 414	- 1 414	- 1 014	- 2 228
TOTAL	19	- 1 422	- 1 402	- 969	- 2 169

* DÉTAILS

Autres produits et charges divers d'exploitation	19	- 1 422	- 1 402	- 969	- 2 169
• Passages à profits exceptionnels				73	73
• Autres produits divers d'exploitation	19		19	17	56
• Pertes sur intérêts reportés et PTR		- 7	- 7		
• Passages à pertes exceptionnelles				- 45	- 65
• Autres charges diverses d'exploitation					- 5
• Dotations aux provisions		- 1 414	- 1 414	- 1 014	- 2 228

NOTE 19. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

(en k€)	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
FRAIS DE PERSONNEL	0	- 28	- 73
Salaires et traitements			- 46
Charges des régimes à prestations et cotisations définies			
Autres charges sociales et fiscales*		- 28	- 28
Dotations/reprises sur provisions pour litiges			
AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS	- 44 279	- 64 800	- 117 827
Impôts, taxes et contributions réglementaires	- 11 663	- 10 713	- 21 638
CET et CVAE	- 1 489	- 799	- 1 705
Contribution sociale de solidarité	- 1 814	- 1 553	- 3 165
Contribution aux frais de contrôle de l'ACPR	- 387	- 407	- 815
Taxe systémique bancaire	- 1 016	- 1 370	- 2 741
Contribution au Fonds de Résolution Unique	- 6 012	- 5 536	- 11 071
Contribution aux frais de contrôle BCE	- 629	- 514	- 1 082
Autres impôts et taxes	- 315	- 533	- 1 060
Dotations/reprises de provisions pour litiges sur impôts et taxes			
Services extérieurs	- 32 616	- 54 087	- 96 189
Locations			
Services extérieurs fournis par le Groupe	- 30 962	- 52 154	- 93 440
Honoraires, sous-traitance et prestations	- 1 506	- 1 749	- 2 460
Publicité	- 89	- 120	- 161
Rémunérations d'intermédiaires			
Transports et déplacements			
Entretiens et réparations			
Primes d'assurance			
Autres services extérieurs	- 60	- 63	- 129
Dotations/reprises de provisions pour litiges sur services extérieurs			
Dotations/reprises de provisions pour charges sur services extérieurs			
Autres charges	0	0	0
Charges refacturées	0	0	0
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	- 44 279	- 64 828	- 117 901

* Le montant global des rémunérations perçues par les organes de direction au 31 décembre 2017 s'élève à 46 K€. Par décision de Conseil d'administration de la Compagnie de Financement Foncier du 9 février 2016, plus aucune rémunération n'est attribuée aux organes de direction depuis le 1^{er} février 2016. Le montant comptabilisé en 2017 en « autres charges sociales et fiscales » correspond à des rappels de taxe d'apprentissage sur années antérieures.

NOTE 20. COÛT DU RISQUE

(en k€)	30/06/2018			30/06/2017	31/12/2017
	Charges	Produits	Net	Net	Net
Dotations/Reprises nettes sur titres d'investissement	0	0	0	0	0
Dotations/Reprises sur opérations sur titres					
Dotations/Reprises nettes sur opérations clientèle	- 19 501	19 790	289	- 1 463	19 890
Dépréciations sur opérations avec la clientèle	- 19 501	19 790	289	- 1 763	16 379
Provisions pour risques de contrepartie sur encours sains				300	3 511
Provisions sectorielles					
Gains/Pertes et récupérations sur opérations clientèle	- 7 349	4 519	- 2 830	- 2 177	- 24 801
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par provisions	- 1 179		- 1 179	- 868	- 24 442
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par provisions	- 3 213		- 3 213	- 5 112	- 2 598
Récupérations sur créances amorties		4 519	4 519	3 803	5 445
Frais d'actes et de contentieux	- 2 957		- 2 957		- 3 206
Pertes et récupérations sur autres opérations	0	0	0	0	0
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes					
COÛT DU RISQUE	- 26 850	24 309	- 2 541	- 3 641	- 4 910

NOTE 21. GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

(en k€)	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Plus ou moins-values de cessions des titres d'investissement		7 319	7 458
Dotations sur dépréciations titres d'investissement			
Reprises sur dépréciations titres d'investissement			
GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS	0	7 319	7 458

NOTE 22. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

(en k€)	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Composante de la charge d'impôt			
Charge (produit) d'impôt courant ⁽¹⁾	- 24 709	35 536	189 771
Charge (produit) d'impôt différé ^{(1) (2)}	- 12 806	- 48 764	- 215 823
Provisions pour impôts différés			
Provisions sur risques ou litiges fiscaux			
TOTAL	- 37 515	- 13 228	- 26 052

(en k€)	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Ventilation des impôts différés de la période			
Souffertes de résiliations de swaps	- 12 591	- 55 734	- 213 626
Provisions clientèle y compris provisions risque de crédit	- 5	2 070	- 9 130
Provisions sur titres d'investissement			
Autres différences temporelles	- 210	4 900	6 933
TOTAL	- 12 806	- 48 764	- 215 823

(1) En application de la convention d'intégration fiscale conclue entre la Compagnie de Financement Foncier, BPCE et le Crédit Foncier, la Société enregistre en produit d'impôt l'économie fiscale potentielle liée au déficit constaté sur la période, à percevoir de la société mère intégrante Crédit Foncier (cf. note 4). Inversement la Société enregistre une charge d'impôt potentiel liée au bénéfice fiscal constaté sur la période, à payer à la société mère intégrante Crédit Foncier.

(2) Dont - 5 826 k€ au titre du report variable pour le 1^{er} semestre 2018.

NOTE 23. OPÉRATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT LIÉS ⁽¹⁾

	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017	30/06/2018
(en k€)				Évaluation des actifs reçus en garantie ⁽²⁾
BILAN				
Éléments d'actif				
Créances sur les établissements de crédit				
À vue	51 163	467 686	148 657	
À terme				
Créances à terme garanties par des valeurs reçues en pension	25 680 475	29 251 847	27 564 703	26 008 547
• Prêts L. 211-38 garantis par des créances SPT	11 538 449	12 359 081	11 838 381	11 558 991
• au Crédit Foncier	9 042 000	9 845 500	9 332 000	9 078 388
• à BPCE	2 320 000	2 320 000	2 320 000	2 302 663
• à d'autres entités du Groupe	176 449	193 581	186 381	177 940
• Prêts L. 211-38 garantis par des prêts immobiliers	7 530 500	10 277 000	9 111 500	7 826 649
• aux particuliers	7 261 000	10 004 500	8 856 500	7 542 464
• aux professionnels	269 500	272 500	255 000	284 185
• Prêts L. 211-38 inscrits en valeurs de remplacement	6 600 000	6 600 000	6 600 000	6 622 907
• à BPCE	6 600 000	6 600 000	6 600 000	6 622 907
• Créances rattachées	11 526	15 766	14 822	
Opérations avec la clientèle				
Créances				
Opérations sur titres				
Obligations et autres titres à revenu fixe	59 963	791 186	61 692	
• Billets hypothécaires		730 000		
• au Crédit Foncier		730 000		
• Autres titres à revenu fixe	58 763	59 720	58 802	
• Créances rattachées	1 200	1 465	2 890	
Autres actifs ⁽²⁾				
Débiteurs divers		35 704	194 060	
TOTAL DES ÉLÉMENTS D'ACTIF	25 791 601	30 546 422	27 969 112	26 008 547
Éléments de passif				
Dettes envers les établissements de crédit				
À vue				
À terme	5 645 390	4 659 238	6 228 709	
Titres donnés en pension livrée	1 772 826	1 947 642	1 718 131	
Opérations avec la clientèle				
À vue				
Opérations sur titres				
Dettes représentées par un titre				
Dettes subordonnées				
Autres passifs				
Créditeurs divers	23 978	32 478	63 553	
TOTAL DES ÉLÉMENTS DE PASSIF	7 442 194	6 639 359	8 010 393	

La Compagnie de Financement Foncier n'effectue pas de transactions non conclues aux conditions de marché entre parties liées (Règlement 2014-07).

(1) La notion d'établissements de crédit liés fait référence au périmètre de consolidation du Groupe BPCE auquel appartient la Compagnie de Financement Foncier.

(2) Les actifs reçus en garantie sont évalués à hauteur de leur capital restant dû déterminé en date d'arrêt.

NOTE 24. ÉTAT DES POSITIONS DE CHANGE

■ Au 30/06/2018

Rubriques (en k€)	Dollar Austra- lien	Dollar Cana- dien	Dollar US	Livre sterling	Franc suisse	Forint Yen Hongrois	Dollar Néo- zélandais	Couronne Norvé- gienne	Couronne Danoise	TOTAL
BILAN										
Actifs financiers	29	9	2 053 894	113 566	1 066 492	1 674 817	10	34	9 793	7 4 918 651
Passifs financiers			267 587	638 305	2 374 634	99 942		445 778		3 826 246
Différentiel bilan (I)	29	9	1 786 307	- 524 739	- 1 308 142	1 574 875	10	34	- 435 985	7 1 092 405
HORS-BILAN										
Engagements reçus			397 182	621 902	2 324 910	85 065		435 985		3 865 044
Engagements donnés			2 183 425	97 469	1 014 967	1 659 908				4 955 769
Différentiel hors-bilan (II)	0	0	- 1 786 243	524 433	1 309 943	- 1 574 843	0	0	435 985	0 - 1 090 725
DIFFÉRENTIEL GLOBAL (I) + (II)	29	9	64	- 306	1 801	32	10	34	0	7 1 680

Les actifs financiers sont constitués des créances sur les établissements de crédit, des créances sur la clientèle.

Les passifs financiers comprennent des dettes envers les établissements de crédit, les comptes créditeurs de la clientèle, les dettes représentées par un titre.

NOTE 25. ÉTAT DES POSITIONS : RISQUE DE LIQUIDITÉ

■ Au 30/06/2018

Rubriques (en k€)	Durée résiduelle					Total ⁽²⁾
	< 3 mois	3M < D < 6M	6M < D < 1A	1A < D < 5A	> 5 ans	
BILAN						
Actifs financiers ⁽¹⁾	7 557 251	1 114 927	3 286 520	16 216 434	44 116 704	72 291 836
Créances sur les établissements de crédit	6 914 500	398 300	2 013 375	6 112 923	11 117 080	26 556 178
Créances sur la clientèle	634 060	665 366	1 245 739	9 035 516	26 358 468	37 939 149
Obligations et autres titres à revenu fixe	8 691	51 261	27 406	1 067 995	6 641 156	7 796 509
Prêts subordonnés à terme						
Passifs financiers	5 696 735	1 477 944	4 165 205	25 341 353	33 044 396	69 725 633
Dettes envers les établissements de crédit	4 800 000	1 367 909	1 243	8 518	1 330 473	7 508 143
Comptes créditeurs de la clientèle						
Dettes représentées par un titre :	896 735	110 035	4 163 962	25 332 835	31 713 923	62 217 490
• Bons de caisse						
• Titres du marché interbancaire						
• Titres des créances négociables				150 000		150 000
• Obligations	896 735	110 035	4 163 962	25 182 835	31 713 923	62 067 490
• Autres dettes constituées par des titres						
Dettes subordonnées à terme						
Différentiel bilan (I)	1 860 516	- 363 017	- 878 685	- 9 124 919	11 072 308	2 566 203
HORS-BILAN						
Engagements donnés			1 013 841			1 013 841
Engagements reçus	233 622			3 000 000		3 233 622
Différentiel hors-bilan (II)	233 622	0	- 1 013 841	3 000 000	0	2 219 781
DIFFÉRENTIEL GLOBAL (I) + (II)	2 094 138	- 363 017	- 1 892 526	- 6 124 919	11 072 308	4 785 984
Positions conditionnelles		4 500	1 500	24 122	1 510 549	1 540 671

(1) Parmi les actifs financiers de la Compagnie de Financement Foncier figurent 4,8 Md€ de titres et créances répondant aux critères d'éligibilité au refinancement de la Banque Centrale Européenne (BCE) et non encombrés.

(2) La différence avec les montants figurant au bilan s'explique essentiellement par les créances impayées, les créances douteuses et les créances rattachées.

NOTE 26. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

1. Principes

Le tableau des flux de trésorerie analyse l'évolution de la trésorerie, provenant des opérations d'exploitation, d'investissement et de financement, entre deux périodes.

Le tableau des flux de trésorerie de la Compagnie de Financement Foncier est présenté selon la recommandation 2004-R-03 du Conseil national de la comptabilité, relative au format des documents de synthèse des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière.

Il est établi selon la méthode indirecte : le résultat de l'exercice est retraité des éléments non monétaires : dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, dotations nettes aux dépréciations, provisions, autres mouvements sans décaissement de trésorerie, comme les charges à payer et les produits à recevoir. Les flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation, d'investissement et de financement sont déterminés par différence entre les postes des comptes annuels de l'exercice précédent et de l'exercice en cours. Les opérations sur le capital sans flux de trésorerie ou sans incidence sur le résultat, sont neutres : paiement du dividende en actions, dotation d'une provision par imputation sur le report à nouveau.

La répartition des activités de la Compagnie de Financement Foncier entre les catégories d'exploitation, d'investissement et de financement tient compte de son statut de société de crédit foncier.

Les activités d'exploitation comprennent :

- l'acquisition de prêts éligibles ;
- l'acquisition de parts de titrisation, de titres d'entités publiques ;
- l'émission d'obligations foncières et d'autres ressources à long terme, non subordonnées.

Les activités de financement incluent :

- les dividendes versés en numéraire ;
- l'émission et le remboursement d'emprunts subordonnés.

La trésorerie est définie selon les normes du Conseil national de la comptabilité. Elle comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue à la Banque de France, aux Comptes Courants Postaux et chez les établissements de crédit.

2. Tableau des flux de trésorerie

(en k€)	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Résultat de l'exercice	47 396	19 073	58 205
Retraitements du résultat, liés aux opérations d'exploitation			
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles			
Dotations nettes aux dépréciations/clientèle et établissements de crédit	- 2 077	3 237	- 15 774
Dotations nettes aux dépréciations/titres de placement			
Dotations nettes aux dépréciations/titres d'investissement			
Dotations nettes aux provisions/crédits	- 170	- 134	- 3 746
Gains nets sur la cession d'immobilisations			
Autres mouvements sans décaissement de trésorerie	- 622 263	63 409	156 331
Flux de trésorerie sur prêts aux établissements de crédit et à la clientèle	899 643	- 4 735 584	- 4 322 888
Flux de trésorerie sur titres de placement		6 591 281	7 321 281
Flux de trésorerie sur titres d'investissement	588 030	367 085	497 281
Flux sur autres actifs	137 041	1 565	5 065
Flux sur dettes/établissements de crédit et clientèle	- 436 644	- 2 173 974	- 832 145
Émissions nettes d'emprunts	- 492 089	- 892 717	- 3 877 663
Flux sur autres passifs	- 272 575	- 505 126	- 608 751
Trésorerie nette utilisée par les activités d'exploitation	- 153 708	- 1 261 886	- 1 622 804
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Flux liés à la cession de :			
Actifs financiers			
Immobilisations corporelles et incorporelles			
Décaissements pour l'acquisition de :			
Actifs financiers			
Immobilisations corporelles et incorporelles			
Flux net provenant d'autres activités d'investissement			
Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement			
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Flux de trésorerie due à l'émission d'actions			
Dividendes versés	- 58 203	- 93 569	- 93 569
Émissions nettes de dettes subordonnées			
Autres			
Trésorerie nette due aux activités de financement	- 58 203	- 93 569	- 93 569
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	- 211 911	- 1 355 455	- 1 716 373
Trésorerie à l'ouverture	712 025	2 428 398	2 428 398
Trésorerie à la clôture	500 114	1 072 943	712 025
Net	- 211 911	- 1 355 455	- 1 716 373
Caisse : dépôts en Banque de France	445 900	1 019 958	670 000
Créances à vue établissements de crédit*	54 214	52 985	42 025
TOTAL	500 114	1 072 943	712 025
* dont :			
BPCE	50 695	49 587	39 819

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018

Aux Actionnaires,

Compagnie de Financement Foncier

19 rue des Capucines
75001 Paris

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels condensés de la société Compagnie de Financement Foncier, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I. CONCLUSION SUR LES COMPTES

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels condensés avec les règles et principes comptables français.

II. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels condensés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels condensés.

Fait à Neuilly sur Seine et Paris La Défense, le 27 août 2018

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Anik Chaumartin

KPMG SA

Xavier De Coninck



Éléments juridiques

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Assemblée d'actionnaires

Perspectives de la Compagnie de Financement Foncier

Informations complémentaires

RESPONSABLES DU DOCUMENT ET DU CONTRÔLE DES COMPTES

79

79

79

79

80

Attestation du responsable de l'actualisation du Document 80 de référence

Responsables du contrôle des comptes 80

Contrôleurs spécifiques 81

TABLE DE CONCORDANCE AMF 82

Rubriques du schéma de l'annexe IV du règlement CE n° 809/2004 82

Informations générales

Assemblée d'actionnaires

Une Assemblée générale extraordinaire s'est tenue le 7 mars 2018 et a approuvé la mise à jour de l'article 14 des statuts intitulé : "Pouvoirs du Conseil". Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2017 (p. 203).

Une Assemblée générale ordinaire s'est tenue le 16 mai 2018. L'intégralité des résolutions proposées a été approuvée.

Perspectives de la Compagnie de Financement Foncier

TENDANCES

Depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés, aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de la Société.

Aucune tendance connue, incertitude ou demande ou aucun engagement ou événement n'est raisonnablement susceptible d'influer négativement sensiblement sur les perspectives de la Société.

CONTRÔLE

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'accord dont la mise en œuvre pourrait à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

CHANGEMENT SIGNIFICATIF

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de la Compagnie de Financement Foncier n'est survenu entre le 1^{er} août 2018, date d'arrêt des comptes par le Conseil d'administration et la date de dépôt de cette actualisation du Document de référence.

Informations complémentaires

Il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'administration, à l'égard de la Compagnie de Financement Foncier, et ses intérêts privés et/ou autres devoirs.

Au 30 juin 2018, il n'existe aucun fait exceptionnel ou litige (procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage) susceptible d'avoir ou d'avoir eu une incidence significative sur la situation

financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine de la Compagnie de Financement Foncier.

La Compagnie de Financement Foncier inscrit son action et le fonctionnement de ses organes sociaux dans le cadre des pratiques de gouvernement d'entreprise en vigueur en France.

Responsables du document et du contrôle des comptes

Attestation du responsable de l'actualisation du Document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation du Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

J'ai obtenu des Contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans la présente actualisation ainsi qu'à la lecture d'ensemble de la présente actualisation.

Fait à Charenton-le-Pont, le 27 août 2018

Le Directeur général de la Compagnie de Financement Foncier

Olivier AVIS

Responsables du contrôle des comptes

■ TITULAIRES

KPMG SA

Représenté par M. Xavier de CONINCK

Adresse :
Tour EQHO
2, avenue Gambetta
92066 Paris-La Défense

775 726 417 RCS Paris

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Début du premier mandat : 25 mai 2005

Durée du mandat en cours : six exercices

Expiration du mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Représenté par Mme Anik CHAUMARTIN

Adresse :
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

302 474 572 RCS Paris

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Début du premier mandat : 30 juin 2003

Durée du mandat en cours : six exercices

Expiration du mandat : à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

SUPPLÉANTS

KPMG AUDIT FS I

Représenté par Mme Isabelle GOALEC

Adresse :
Tour EQHO
2, avenue Gambetta
92066 Paris-La Défense

Début du premier mandat : 23 mai 2011

Durée du mandat en cours : six exercices

Expiration du mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

M. ÉTIENNE BORIS

Adresse :
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Début du premier mandat : 26 mai 2008

Durée du mandat en cours : six exercices

Expiration du mandat : à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Contrôleurs spécifiques

TITULAIRES

CAILLIAU DEDOUIT & ASSOCIÉS

Représenté par M. Laurent BRUN

Adresse :
19, rue Clément-Marot
75008 Paris

Date de l'avis conforme de la Commission bancaire : 23 juin 2004
avis conforme renouvelé par l'ACPR le 14 novembre 2014.

Début du premier mandat : 29 juin 2004.

Durée du mandat en cours : pour la durée du mandat restant à courir du mandat de son prédécesseur puis mandat renouvelé pour une durée de quatre ans.

Expiration du mandat : après remise du rapport et des états certifiés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

SUPPLÉANTS

M. RÉMI SAVOURNIN

Adresse :
19, rue Clément-Marot
75008 Paris

Date de l'avis conforme de l'ACPR : 14 novembre 2014.

Début du premier mandat : 1^{er} janvier 2015.

Durée du mandat en cours : quatre ans.

Expiration du mandat : après remise du rapport et des états certifiés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Table de concordance AMF

Rubriques du schéma de l'annexe IV du règlement CE n° 809/2004

Rubriques		Informations fournies dans la présente actualisation du Document de référence de la Compagnie de Financement Foncier en page :	Informations fournies dans le Document de référence 2017 de la Compagnie de Financement Foncier déposé auprès de l'AMF le 28 mars 2018 sous le numéro D.18-0201 en page :
1	Personnes responsables		
1.1	Personnes responsables des informations	80-81	213
1.2	Déclaration des personnes responsables	80-81	213
2	Contrôleurs légaux des comptes		
2.1	Identification des Contrôleurs légaux	80-81	209
2.2	Contrôleurs légaux durant la période couverte par les informations financières historiques	80-81	209
3	Informations financières sélectionnées		
3.1	Informations financières		10-13
3.2	Informations financières pour les périodes intermédiaires	4-8	n.a.
4	Facteurs de risque	18-20 ; 22-44	84-89
5	Informations concernant l'émetteur		
5.1	Histoire et évolution de la Société		
5.1.1	• Raison sociale et nom commercial de l'émetteur		197 ; 204
5.1.2	• Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur		199
5.1.3	• Date de constitution et durée de vie de l'émetteur		198 ; 204
5.1.4	• Siège social et forme juridique de l'émetteur		197 ; 198 ; 203-204
5.1.5	• Événement récent propre à l'émetteur et intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa solvabilité	79	208
5.2	Investissements	n.a.	n.a.
6	Aperçu des activités		
6.1	Principales activités		
6.1.1	• Principales catégories de services fournis	3	5 ; 39-42
6.1.2	• Nouveau produit vendu ou nouvelle activité	n.a.	n.a.
6.2	Principaux marchés	3 ; 15-17	28-35 ; 39-41
6.3	Position concurrentielle	3	5 ; 14
7	Organigramme		
7.1	Description du groupe d'appartenance et place de l'émetteur	3-4	14 ; 211-212
7.2	Lien de dépendance vis-à-vis d'autres entités du Groupe	3-4	47 ; 211-212
8	Information sur les tendances		
8.1	Déclarations d'absence de détérioration significative affectant les perspectives depuis la date des derniers états financiers	79	208
8.2	Événements raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	79	89 ; 208

Rubriques		Informations fournies dans la présente actualisation du Document de référence de la Compagnie de Financement Foncier en page :	Informations fournies dans le Document de référence 2017 de la Compagnie de Financement Foncier déposé auprès de l'AMF le 28 mars 2018 sous le numéro D.18-0201 en page :
9	Prévisions ou estimations du bénéfice	n.a.	n.a.
10	Organes d'administration, de direction et de surveillance		
10.1	Nom, adresse et fonction des membres des organes d'administration et de direction et principales activités exercées en dehors de la Société	12	48-74
10.2	Déclaration d'absence de conflits d'intérêts	79	209
11	Organes d'administration et de direction		
11.1	Informations sur le Comité de l'audit		
11.1.1	• Nom des membres et résumé du mandat	79	74 ; 95
11.2	Gouvernement d'entreprise	79	44-77
12	Principaux actionnaires		
12.1	Détention, contrôle	3-4	47
12.2	Accord connu pouvant entraîner un changement de contrôle	80	208
13	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats		
13.1	Informations financières historiques		
13.1.1	• Bilan	47	143
13.1.2	• Hors-bilan	48	144
13.1.3	• Compte de résultat	49	145
13.1.4	• Tableau des flux de trésorerie	74-75	184-185
13.1.5	• Méthodes comptables et notes explicatives	50-75	146-183
13.1.6	• Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes	76	187-189
13.1.7	• Informations financières historiques :		
13.1.7.1	• Comptes individuels annuels		143-195
13.1.7.2	• Rapport des Contrôleurs légaux		187-189
13.2	États financiers annuels consolidés	n.a.	n.a.
13.3	Vérification des informations financières historiques annuelles		
13.3.1	• Rapport des Contrôleurs légaux	n.a.	76-77; 100 ; 187-189
13.3.2	• Autres informations du document d'enregistrement vérifiées par les Contrôleurs légaux	n.a.	79-99
13.3.3	• Informations financières du document d'enregistrement non tirées d'états financiers vérifiés	n.a.	n.a.
13.4	Date des dernières informations financières		
13.4.1	• Dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées	Document de référence 2017*	Document de référence 2016
13.5	Informations financières intermédiaires et autres		
13.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	42	138-139
13.7	Changement significatif de la situation financière ou commerciale		
13.7.1	• Déclaration	79	208

Rubriques		Informations fournies dans la présente actualisation du Document de référence de la Compagnie de Financement Foncier en page :	Informations fournies dans le Document de référence 2017 de la Compagnie de Financement Foncier déposé auprès de l'AMF le 28 mars 2018 sous le numéro D.18-0201 en page :
14	Informations complémentaires		
14.1	Capital social		
14.1.1	• Montant du capital souscrit	17	47 ; 204
14.2	Actif constitutif et statuts		
14.2.1	• Registre et objet social		198-199 ; 203-204
15	Contrats importants		
15.1	• Conventions réglementées		76-77 ; 197
16	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts		
16.1	Rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert		121-122
16.2	Attestation		121-122
17	Documents accessibles au public		
17.1	Lieu de consultation des documents pendant la durée de validité du document d'enregistrement	2 ^e de couverture	199 ; 217

* En application des articles 28 du règlement CE n° 809-2004 et 212-11 du règlement général de l'AMF, sont incorporés par référence dans le présent document les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et le rapport des Commissaires aux comptes y afférent, présentés respectivement aux pages 143 à 186 et 187 à 189 du Document de référence n° D. 18-0201 déposé auprès de l'AMF le 28 mars 2018.

Information requise par le rapport financier semestriel		Informations fournies dans la présente actualisation du Document de référence de la Compagnie de Financement Foncier en page :
Attestation du responsable du document		80
Rapport de gestion		15-21
• Comptes semestriels		47-75
• Rapport des Commissaires aux comptes		76

Contacts

Compagnie de Financement Foncier

4, quai de Bercy

94224 Charenton-le-Pont Cedex

Information financière :

bal-comfi@creditfoncier.fr

Relations investisseurs :

ir@foncier.fr

Les rapports annuels, semestriels, *reportings* trimestriels sur la qualité des actifs financés et *reportings* label ECBC de la Compagnie de Financement Foncier sont disponibles sur www.foncier.fr.

Compagnie de Financement Foncier
Société Anonyme au capital de 2 537 459 936 euros - 421 263 047 RCS Paris
Siège social : 19 rue des Capucines - 75001 Paris
Tél. : +33 (0) 57 44 92 25 – foncier.fr

